

**Groupe
Crédit du Nord**



Document de Référence
et Rapport Financier annuel

2010

BANQUE
COURTOIS 

Banque
Kolb 

Banque
Laydernier 

BANQUE
NUGER 

Banque
Rhône-Alpes 

Banque
Tarneaud 

Société
Marseillaise de Crédit 

Crédit
du Nord 

Sommaire

1	L'activité	5
	Chiffres clés au 31 décembre 2010.....	6
	Les faits marquants de l'année 2010.....	8
	Structure du Groupe.....	11
2	Les comptes consolidés	12
	Rapport de gestion.....	13
	Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques.....	29
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.....	42
	Bilan consolidé.....	44
	Compte de résultat consolidé.....	46
	Evolution des capitaux propres.....	48
	Tableau des flux de trésorerie.....	51
	Annexe aux comptes consolidés.....	52
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	138
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	140
	Ratio de solvabilité Bâle 2 - Informations au titre du Pilier 3.....	141
3	Les comptes individuels	144
	Rapport de gestion de l'exercice 2010.....	145
	Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	147
	Bilan individuel au 31 décembre.....	148
	Compte de résultat.....	150
	Annexes aux comptes individuels.....	151
	Informations sur les mandataires sociaux.....	191
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	204
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	206
	Projet de Résolutions : Assemblée Générale du 6 mai 2011.....	208
4	Les informations complémentaires	210
	Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord.....	211
	Renseignements concernant l'activité.....	214
	Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes.....	216
	Tables de concordance.....	217

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2010

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai
--------------------------	---------------------------------	---

Président du Conseil d'Administration

Jean-François SAMMARCELLI	1 ^{er} janvier 2010	2013
---------------------------	------------------------------	------

Administrateurs

Didier ALIX	7 janvier 2010	2012
Séverin CABANNES	21 février 2007	2012
Pascal COULON*	23 juillet 2009	2012
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2013
Jean-Pierre DHERMANT*	16 novembre 2006	2012
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2011
Philippe HEIM	12 mai 2010	2013
Angéline HOLVOET*	19 décembre 2009	2012
Patrick SUET	3 mai 2001	2011
Vincent TAUPIN**	3 novembre 2009	2011

* Administrateur salarié

** Directeur Général

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2010 pour examiner notamment le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement et notamment la réalisation d'une augmentation de capital en vue d'acquiescer la Société Marseillaise de Crédit.

Le Comité des Rémunérations, composé de MM. Jean-François SAMMARCELLI et Patrick SUET, s'est réuni pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

Comité Exécutif

Vincent TAUPIN, Directeur Général,

Marc BATAVE, Directeur Général Délégué,

Jean-Pierre BON, Directeur Général Adjoint (Direction Financière),

Pierre BONCOURT, Directeur des Ressources Humaines,

Jean DUMONT, Directeur de la Direction Centrale des Risques,

Thierry LUCAS, Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires,

Gilles RENAUDIN, Directeur des Affaires Juridiques et des Contrôles,

Jérôme FOURRÉ, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

1

L'activité

Chiffres clés au 31 décembre 2010	6
Les faits marquants de l'année 2010.....	8
Structure du Groupe	11

Chiffres clés au 31 décembre 2010

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Dépôts clientèle	24 270,2	18 349,8	+ 32,3
Crédits clientèle	30 732,9	25 496,7	+ 20,5
Capitaux propres ⁽¹⁾	2 326,2	2 164,3	+ 7,5
Encours créances douteuses (montant brut)	1 942,1	1 653,4	+ 17,5
Dépréciations sur créances individualisées	-1 010,4	-801,1	+ 26,1
TOTAL DU BILAN	46 336,4	38 506,3	+ 20,3
ACTIFS GERES ⁽²⁾	27 834,1	25 123,3	+ 10,8

(1) Inclut les résultats en formation.

(2) Hors conservation pour compte de tiers et retraité des OPCVM inclus dans les supports d'assurance vie.

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Produit Net Bancaire	1 657,8	1 579,8	+ 4,9
Résultat Brut d'Exploitation	567,1	534,0	+ 6,2
Résultat courant avant impôt	393,4	460,0	- 14,5
Bénéfice net (part du Groupe)	263,4	347,9	- 24,3

Chiffres clés au 31 décembre 2010

Ratios

(en %)	31/12/2010	31/12/2009
Coût du risque / Encours de crédits	0,55	0,79
Capitaux propres / Total du Bilan	5,02	5,62
Part des fonds propres de base ⁽²⁾ / Encours pondérés ⁽¹⁾	6,71 %	8,50 %

(1) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers soit avec floor de 80% au 31/12/09 et 31/12/10

(2) Tier One, incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution des dividendes.

Notations

		31/12/2010	31/12/2009
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A +	A +
Fitch	CT	F1 +	F1 +
	LT	A +	A +
	Intrinsèque ^(*)	BC	BC

(*) La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

Contribution du Crédit du Nord (maison mère)

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Produit Net Bancaire	1 064,7	1 006,1	+ 5,8
Résultat Brut d'Exploitation	378,9	335,4	+ 13,0
Résultat net	251,3	299,9	- 16,2

Les faits marquants de l'année 2010

Stratégie

Le 21 septembre 2010, le Groupe Crédit du Nord a fait l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

Avec 144 agences, 165 000 clients Particuliers, 19 000 clients Professionnels et 8 300 Entreprises clientes, la Société Marseillaise de Crédit va devenir en 2012 la banque régionale du Groupe Crédit du Nord dans le Sud de la France.

Cette opération, significative pour le secteur de la banque de détail en France, est un relais de croissance majeur pour le Groupe Crédit du Nord au cours des années à venir.

Organisation du réseau

En 2010, les banques du Groupe Crédit du Nord ont étendu leur réseau avec l'ouverture au public des agences de Blois et de Brive-Kennedy (Banque Tarneaud) et Paris-Aligre (Crédit du Nord), et l'intégration des 144 agences de la Société Marseillaise de Crédit.

Au 31 décembre 2010, le réseau du Groupe Crédit du Nord était composé de 933 agences.

Marché des Particuliers

Juin

Authentification forte des paiements en ligne

Les banques du Groupe ont mis en place un dispositif d'authentification forte destiné à l'ensemble des clients Particuliers porteurs d'une carte bancaire (hors cartes American Express). Les clients souhaitant réaliser des achats sur les sites Internet affichant le logo « Verified by Visa » doivent saisir un code valable uniquement pour la transaction en cours. Cette authentification est désormais obligatoire pour valider les transactions sur les sites « Verified by Visa ».

Septembre

Assurance vie en ligne

Le service «assurance vie en ligne», permet à nos clients abonnés au service transactionnel de réaliser par Internet des versements complémentaires et des arbitrages dans leurs contrats d'assurance vie.

Octobre

Lancement d'Antarius Sélection

Les banques du Groupe Crédit du Nord lancent **Antarius Sélection**, un contrat d'assurance vie multi-support offrant aux clients de nouvelles possibilités de gestion et des garanties complémentaires.

Lancement d'Étoile Cliquet 90

Étoile Cliquet 90 est un OPCVM diversifié à capital protégé permettant d'investir sur différents marchés financiers tout en sécurisant au moins 90 % de l'épargne investie. **Étoile Cliquet 90** est éligible à l'assurance vie et au compte-titres.

Décembre

Lancement de la carte prépayée

Les banques du Groupe Crédit du Nord élargissent leur gamme de cartes bancaires avec une carte destinée aux jeunes de 12 à 18 ans : la **carte prépayée**. Cette carte permet aux parents, désirant accompagner leurs enfants dans leurs premières dépenses, de disposer d'un moyen de paiement qui répond à leurs exigences de sécurité grâce à l'interrogation systématique du solde de la carte avant toute transaction.

Lancement de l'Internet Mobile

Grâce au **site Internet sur Mobile** les clients des banques du Groupe peuvent désormais consulter le solde de leurs comptes et le détail de leurs opérations, localiser l'agence ou le distributeur le plus proche, accéder aux coordonnées et informations des agences du Groupe

comme à l'ensemble des numéros utiles (conseiller, oppositions...) depuis leur Smartphone. Une application proposant des simulateurs pour projet immobilier ou crédit personnel (téléchargeable gratuitement sur AppStore et Android Market) complète cette offre.

Marché des Professionnels et des Associations

Février

Lancement du Compte Sur Livret Associations

Le **CSL Associations** a été lancé en février 2010. Cette solution d'épargne, accessible aux personnes morales à but non lucratif, est un placement liquide, sans plafond de versement et défiscalisé sous certaines conditions.

Mars

Ouverture du compte à terme **Thesauris** aux personnes morales

Depuis le 31 mars 2010, le compte à terme **Thesauris** à taux progressif est accessible aux clients Professionnels, Entreprises et Institutionnels. Il vient enrichir la gamme de placements bancaires à moyen terme en offrant à la fois la sécurité du capital et une rémunération connue à l'avance.

Le montant du dépôt versé sur un compte à terme **Thesauris** est de 50 000 euros minimum et l'horizon de placement est de 18, 24 ou 36 mois.

Octobre

Service Internet : virement international différé

La mise en place de la fonctionnalité « **Virement International** » permet à nos clients : de choisir entre une exécution immédiate ou différée de leurs ordres de virement ; de suivre le traitement par la banque de leurs ordres validés et, le cas échéant, d'annuler ou de modifier ceux en attente d'exécution ; de simplifier l'ajout d'un nouveau bénéficiaire à la liste des bénéficiaires autorisés et de bénéficier d'un contrôle de la cohérence du BIC/IBAN.

Marché des Entreprises et des Institutionnels

Septembre

Electronic Banking Internet Communication Standard - EBICS

EBICS est un nouveau protocole de télétransmission à disposition des clients du Groupe Crédit du Nord. Il permet aux clients de transmettre à leurs banques leurs fichiers d'ordres (virements, LCR/BOR, prélèvements,...) et de récupérer auprès de leurs banques leurs relevés (extrait de compte, relevé des LCR/BOR impayés, des virements reçus,...) via le réseau public Internet. EBICS permet de transmettre et recevoir des fichiers au format fixe (CFONB) utilisé habituellement et au format variable XML utilisable pour les virements SEPA.

Décembre

Nouveau dispositif d'authentification forte pour les paiements par Internet

A compter de décembre 2010, les clients souhaitant réaliser des achats avec leurs Cartes Business et Affaires sur les sites Internet équipés du dispositif 3DS (sites Internet affichant le logo « Verified By Visa ») devront saisir, en remplacement de leur date de naissance, un code valable uniquement pour la transaction en cours.

Opérations financières

Tout au long de l'année 2010, le Crédit du Nord a accompagné ses clients dans la préparation et la réalisation de nombreuses opérations financières :

- Introduction en Bourse ;
- Offre Publique d'Achat / Offre Publique de Retrait / Retrait Obligatoire ;
- Cession / Reprise d'activité ;
- LMBO ;

- Arrangement et syndication de dette ;
- Opération de croissance externe ;
- Adossement industriel.

Ces opérations ont été menées par la Direction des Affaires Financières du Crédit du Nord en collaboration pour certaines d'entre elles avec Étoile ID, société de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, et la société de Bourse Gilbert Dupont.

Récompense / Palmarès

Mars

Baromètres concurrentiels

Les études concurrentielles ⁽¹⁾ menées par l'institut CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français positionnent le Groupe Crédit du Nord comme la première banque au niveau de la satisfaction des clients Particuliers et ce pour la sixième année consécutive. Le Groupe Crédit du Nord se classe également deuxième au niveau de la satisfaction des clients Professionnels et quatrième sur le marché de l'Entreprise.

(1) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut CSA : en mars et en avril 2010 auprès de 4 500 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; 3 375 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; 2 700 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

Mai

Trophées des meilleurs Sicav et Fonds 2010

Dans le cadre des Trophées du Revenu des meilleurs Sicav et Fonds 2010, le magazine a décerné au Groupe Crédit du Nord, le 28 mai 2010, le Trophée de bronze de la meilleure gamme de fonds investis en actions de la zone euro sur 3 ans, dans la catégorie banques à réseau.

Septembre

Corbeille d'or pour la gamme d'OPCVM «profilés»

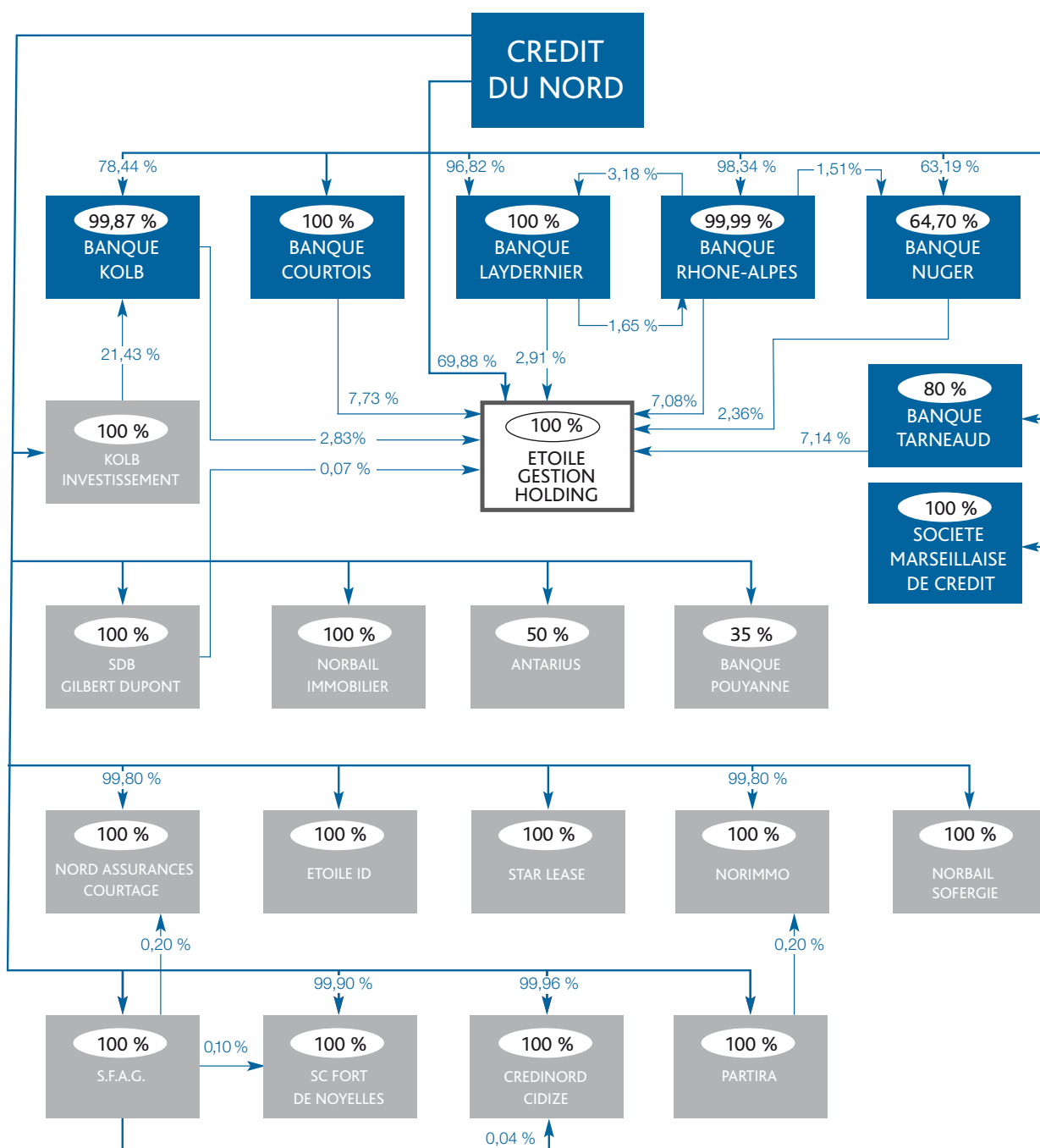
Le 23 septembre 2010, le Crédit du Nord a été récompensé par le magazine Mieux Vivre Votre Argent en recevant la Corbeille d'or 2010 de la meilleure gamme « profilés » sur un an, au titre des performances de ses offres OPCVM diversifiés représentés par les fonds de la gamme Etoile Patrimoine et les fonds profilés Etoile Multi Gestion conçus avec Russell.

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.



2

Les comptes consolidés

Rapport de gestion	13
Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques	29
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.....	42
Bilan consolidé.....	44
Compte de résultat consolidé.....	46
Evolution des capitaux propres	48
Tableau des flux de trésorerie	51
Annexe aux comptes consolidés.....	52
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	138
Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	140
Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3.....	141

Rapport de gestion

Exercice 2010

Une reprise économique inégale

La reprise économique mondiale se confirme en 2010. Celle-ci reste cependant fragile mais surtout inégale. Les pays émergents, en particulier la Chine, connaissent une croissance vigoureuse qui tire le rebond du commerce international. La demande intérieure des Etats-Unis a bénéficié tout au long de l'année 2010 des mesures de relance.

La zone euro sort de la récession plus lentement, ses membres faisant face eux-mêmes à des situations contrastées. Premier exportateur européen, l'Allemagne bénéficie pleinement de la croissance des pays émergents et de celle des Etats-Unis ; a contrario, l'ampleur des déficits budgétaires de la Grèce, de l'Irlande et de l'Espagne ont contribué à une crise de l'euro en cours d'année et conduit à la mise en place de plans de rigueur de grande ampleur. Enfin, le niveau toujours élevé du chômage continue à freiner la relance par la consommation.

Tout au long de l'année 2010, les politiques monétaires sont restées très accommodantes aux Etats-Unis comme en Europe en l'absence de pressions inflationnistes notables et sur fond de fragilité de la reprise économique. Les taux d'intérêt ont été maintenus à des niveaux historiquement bas. L'importance des émissions de dettes souveraines en Europe ont, par ailleurs, contribué à maintenir les taux longs à des niveaux très bas.

La France a connu en 2010 une croissance modérée mais positive de son PIB. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance est de +1,5 %. L'activité est soutenue par le dynamisme du commerce mondial et la consommation des ménages tandis que l'investissement productif des entreprises redémarre. La situation sur le marché de l'emploi reste toutefois dégradée avec un taux de chômage à un niveau élevé.

Les indices boursiers ont été globalement stables. La tendance haussière du début d'année a été suivie d'une période incertaine liée à la crise de la zone euro. En France, le CAC 40 clôturait à 3805 points le 31 décembre 2010, en baisse de -3,3 % par rapport au 31 décembre 2009.

Dans un environnement économique plus porteur mais encore incertain, le Groupe Crédit du Nord renoue avec une croissance dynamique de ses résultats

Les résultats de l'année 2010 sont établis selon les normes comptables IFRS. Ils intègrent les résultats de la Société Marseillaise de Crédit à compter du 30 septembre 2010, date de première consolidation de l'entité.

Le Groupe Crédit du Nord affiche une croissance de son PNB consolidé de +4,9 % et une progression de son RBE de +6,2 %. Le résultat d'exploitation augmente de +19,9 % compte tenu de la baisse de la charge du risque de plus de 15 % par rapport à l'année 2009. Le résultat net part du Groupe s'établit à 263,4 M€, en recul de -24,3 % du fait principalement des plus-values de cession d'Etoile Gestion et Dexia CLF comptabilisées en 2009. Le ROE s'établit à 12,4 % pour un Tier One de 6,7 %.

Rappelons que les comptes consolidés du Crédit du Nord au titre de l'exercice 2009 intégraient la contribution aux résultats de sa filiale de gestion d'actifs Etoile Gestion ainsi que de sa participation dans Dexia CLF Banque, cédées en fin d'année respectivement à Amundi et au groupe Dexia. En 2010, les comptes consolidés du Groupe intègrent le résultat sur trois mois de la Société Marseillaise de Crédit, acquise en septembre 2010.

Par ailleurs, dans le respect des normes comptables IFRS, le Groupe constate dans ses résultats les mouvements de provisions sur les encours de PEL et de CEL ainsi que la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers.

A périmètre constant et retraité de ces éléments ainsi que du dividende perçu au titre de sa participation dans Amundi, le PNB du Groupe ressort en croissance de +3,5 % en 2010. L'évolution maîtrisée de ses frais généraux, à +1,7 %, permet au Crédit du Nord de présenter une progression du RBE après retraitements et à iso périmètre de consolidation de +7,0 % en 2010. Le coefficient d'exploitation retraité s'améliore de 1,2 point à 65,1 %.

Hors contribution de SMC, la marge sur dépôts est bien orientée en 2010 avec une évolution positive de +5,8 %. Elle bénéficie de la très bonne dynamique des dépôts à vue sur chacun des marchés et de celle des encours d'épargne réglementée, dont la croissance est tirée par les encours sur livrets. Par ailleurs, le retard avec lequel la baisse des taux courts avait été répercutée sur le taux de rémunération des comptes d'épargne réglementée avait eu pour conséquence une contraction du taux de marge en 2009, qui constitue ainsi une référence basse.

La marge sur crédits est en croissance de +2,2 % (hors SMC), soutenue par le marché des particuliers qui bénéficie du fort rebond des productions de crédits immobiliers. La reconstitution des marges sur les prêts personnels et le revolving a permis de limiter l'effet d'érosion des volumes associés. La reprise des besoins de financement de leurs investissements productifs par les entreprises a permis de compenser l'effet de forte contraction des tirages sur leurs lignes à court terme. Toutefois, l'environnement de marché, très compétitif sur le marché des entreprises, pèse sur les niveaux de marge.

Les commissions de services sont en baisse de -1,1 % à périmètre constant, en raison de la modification des modalités d'étalement des frais de dossier et de l'amende reçue de l'Autorité de la Concurrence. Retraitées de ces effets, elles progressent de 4,4 %, profitant du développement des fonds de commerce et des efforts d'amélioration d'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance.

Hors les revenus d'Etoile Gestion en 2009 et la contribution de SMC en 2010, les commissions financières du Groupe sont à nouveau orientées à la hausse avec une évolution positive de 1,0 %. Les commissions d'assurance vie sont dynamiques et soutenues par la croissance vigoureuse de l'encours. A contrario, les commissions sur OPCVM affichent un net repli, les rendements des SICAV monétaires étant fortement impactés par la faiblesse des taux courts et la contraction des encours.

Le Crédit du Nord continue de tirer parti de son plan d'ouverture d'agences 2004-2009

Le Crédit du Nord a lancé fin 2004 un ambitieux programme d'ouvertures d'agences.

En cinq ans, plus de 150 nouvelles agences ont été ouvertes dans des zones à fort potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces agences ont permis à un certain nombre de clients particuliers de grandes métropoles, et plus particulièrement d'Ile-de-France, de transférer leurs comptes dans une agence proche de leur lieu de résidence et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

En réalisant près de 16 % de la conquête de nouveaux clients particuliers et professionnels du Groupe en 2010, les nouvelles agences participent désormais de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Crédit du Nord.

Leurs fonds de commerce disposent encore d'un potentiel significatif d'équipement en produits et services bancaires et leur développement constitue un réel relai de croissance pour les années à venir.

L'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit représente un relais de croissance majeur pour les années à venir

La Société Marseillaise de Crédit apporte au Groupe Crédit du Nord un relai de croissance important dans le sud de la France avec 144 agences, 165 000 clients particuliers, 19 000 professionnels et 8 300 entreprises.

La SMC dispose encore d'un potentiel de croissance significatif sur l'ensemble de ses marchés, en particulier en matière de crédits. Le taux d'équipement des particuliers bénéficie, par ailleurs, d'une marge de progression en matière d'épargne financière, de package et de cartes bancaires. L'effort de conquête important réalisé en 2010 sur le marché des professionnels et des entreprises et la distribution de produits Crédit du Nord dédiés à cette clientèle devrait rapidement se traduire par une augmentation des revenus générés sur ces deux marchés. Enfin, la professionnalisation des équipes par la mise en place du binôme Conseiller commercial entreprise / Assistant commercial entreprise et la création de Centres d'Affaires devrait permettre à la SMC de gagner des parts de marché sur le segment des entreprises.

Le Crédit du Nord poursuit la mise en œuvre de projets améliorant l'efficacité commerciale et la satisfaction client

Le Crédit du Nord achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence bénéficie de nouvelles fonctionnalités avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe est parvenu à maturité avec l'intégration sur le poste de travail de la totalité des situations de travail du front et du middle office. Une démarche vient d'être engagée avec la Société Générale dans la réalisation d'un système unique de gestion étendu à l'ensemble des banques de détail du Groupe SG en France comme à l'Etranger. A terme, le réseau de détail du groupe SG s'appuiera sur cette couche de distribution développée par le Crédit du Nord.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle offices lancé par le Crédit du Nord il y a trois ans a achevé son déploiement en 2010. Ce projet prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process désormais automatisés de gestion du crédit.

Les travaux de modernisation et d'unification des briques fonctionnelles du dispositif Multicanal se sont poursuivis en 2010, conduisant plus spécifiquement à la livraison d'une fonctionnalité permettant au client de gérer ses contrats d'assurance vie sur Internet, de consulter ses comptes sur son téléphone et à une plus grande

sécurisation des paiements en ligne. Enfin, une démarche de modernisation et d'extension de l'offre Internet en faveur des clientèles de professionnels et d'entreprises a été déployée au 2nd semestre 2010.

Dans le domaine commercial, le nouvel outil de pilotage s'appuyant sur un modèle de données unique a été enrichi de nouvelles données.

L'outil rénové de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements, ainsi que l'outil de marketing pour la réalisation de campagnes nationales et régionales ont été déployés dans l'ensemble du réseau en 2010. La généralisation en 2010 des postes de travail en « client léger » au sein des agences et du Siège permettra de faciliter leur installation et la mobilité des acteurs du réseau notamment grâce à un allègement de la configuration matérielle des postes.

Le Crédit du Nord a également lancé plusieurs nouveaux projets cette année parmi lesquels : (i) une liste des actions prioritaires commerciales sur le poste de travail, (ii) la refonte du dispositif patrimonial et la mise en place de la mobilité bancaire en facilitant le changement de domiciliation bancaire des clients, (iii) la possibilité d'effectuer des virements sur Internet avec la gestion en ligne des bénéficiaires. La refonte du site internet des professionnels a été par ailleurs lancée afin de proposer une meilleure ergonomie au client. Ces projets devraient permettre au réseau d'accroître la satisfaction client, d'améliorer l'équipement de la clientèle en produits et services et de gagner encore en efficacité commerciale.

La mise en œuvre méthodique et urbanisée de la rénovation de son système d'information permet au Crédit du Nord de disposer d'un système de grande qualité.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires hors la SMC qui a été intégrée le 30 septembre 2010.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

Accélération du développement du fonds de commerce

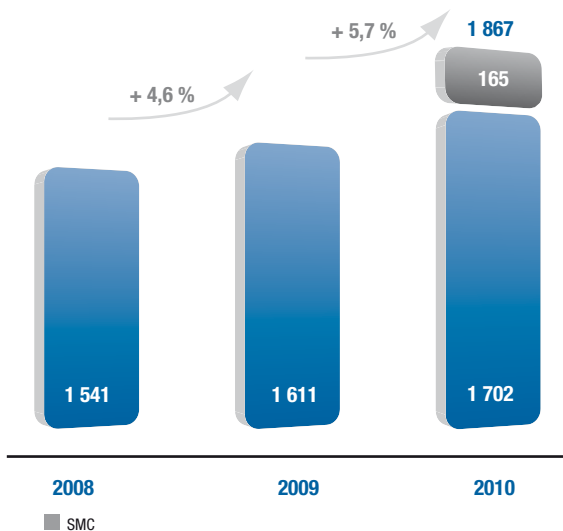
La croissance du fonds de commerce de **particuliers** s'est accélérée en 2010, à +5,7 % hors SMC, représentant plus de 90 000 nouveaux clients sur un an. Au 31 décembre 2010, le fonds de commerce compte près de 1,9 million de clients particuliers dont 165 000 au titre de la SMC.

La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation et le crédit à l'habitat, et de la prévention des départs ainsi que de l'apport des nouvelles agences.

FOND DE COMMERCE PARTICULIERS

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers) — Evolution hors SMC



Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

Cette croissance s'accompagne d'une intensification du rythme de vente de produits auprès de la clientèle. L'équipement des clients en 6 produits et plus se maintient à un niveau élevé de 48,4 %.

Sur l'année 2010, plus de 65 000 livrets A ont été ouverts par nos clients ou leurs enfants, ce qui porte à plus de 240 000 le nombre de livrets A commercialisés par le Crédit du Nord depuis son lancement le 1^{er} janvier 2009. Au 31 décembre 2010, le montant d'épargne confiée sous cette forme totalise près de 930 M€.

Dans le domaine de l'assurance vie, le très bon accueil reçu par le nouveau contrat Antarius Duo lors de sa commercialisation fin 2009 se confirme dans la durée avec déjà 24 000 contrats vendus en 2010.

Enfin le succès de la Garantie des Accidents de la Vie ne se dément pas avec 9 000 nouveaux contrats vendus en 2010, et un total de 22 000 contrats après deux ans de commercialisation.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé, avec une croissance du nombre de contrats Internet de 10,4 % en 2010.

Le développement de la clientèle de **professionnels** reste une priorité avec une conquête qui repart à la hausse. Le fonds de commerce compte 192 000 clients dont près de 20 000 au titre de la SMC. Le nombre de comptes à vue progresse de 2,2 % sur un an (hors SMC) lié notamment à l'apport de nouvelles agences et au dynamisme du réseau. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée.

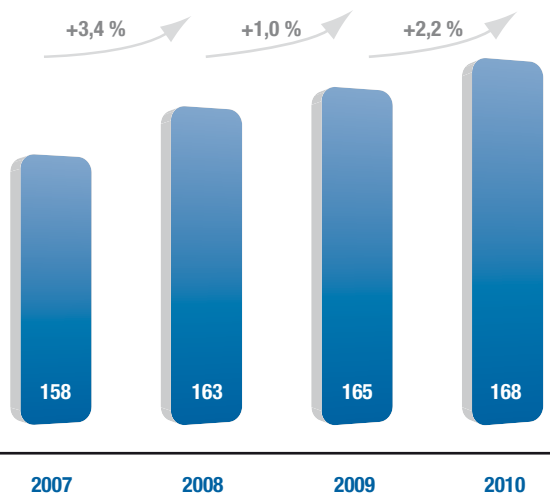
Reflète de la confiance de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants est en progression de 2,3 % et la hausse du nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance atteint 5,1 % sur un an, avec plus de 60 % des clients équipés. Par ailleurs, près d'un client professionnel sur deux est en relation à la fois commerciale et privée. Le contrat Protection Juridique se développe toujours avec succès avec plus de 5 600 contrats commercialisés en 2010. La hausse atteint 4,1 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression toujours forte de 18,1 % sur un an. L'accès à la Banque via le site Internet dédié aux professionnels connaît une hausse significative d'activité de 15,3 % par rapport à 2009, et plus de 12 millions de connexions.

COMPTE A VUE PROFESSIONNELS

(au 31 décembre)

Nombre de CAV (en milliers)



Le fonds de commerce d'**entreprises** compte 45 300 clients dont 8 300 au titre de la SMC. Le nombre de comptes à vue augmente de 1,9 % sur un an (hors SMC).

Plus de trois entreprises sur quatre sont désormais détentrices d'un contrat Internet actif. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux entreprises représente plus de 4 millions de connexions en 2010, en hausse de 8,0 % par rapport à 2009.

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2010. Etendu à la clientèle d'institutionnels en début d'année, le compte sur livret offre une solution d'épargne disponible à tout moment et constitue une alternative intéressante aux

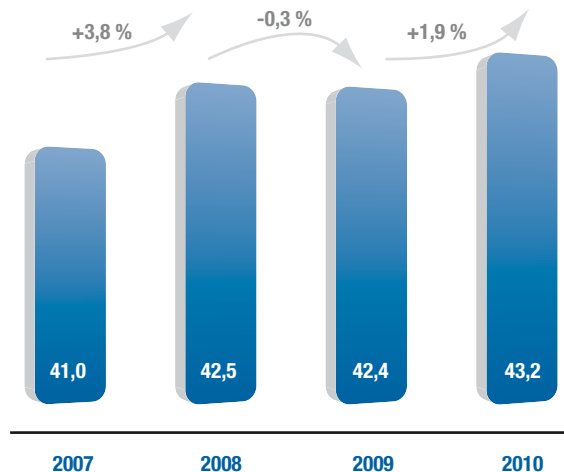
OPCVM. En parallèle, l'offre de comptes à terme à taux progressif Thésauris, à l'origine réservée aux particuliers a été élargie aux clientèles d'entreprises. Fin 2010, l'encours collecté sur ces deux formules totalisait près de 1 200 M€. Dans le domaine des OPCVM, le Crédit du Nord a lancé un fond diversifié « Etoile Cliquet 90 », garanti en capital, éligible aux supports en Unités de Comptes.

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2010 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné le Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur le marché des particuliers et cela sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Par ailleurs, le Crédit du Nord se place parmi les meilleurs établissements de la Place sur le marché des professionnels et sur celui des entreprises. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

COMPTE A VUE ENTREPRISES

(au 31 décembre)

Nombre de CAV (en milliers)



(1) Source : institut de sondage CSA, 1 mars 2010 - 9 avril 2010, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

Les encours d'épargne en forte progression

Les encours d'épargne ont sensiblement progressé en 2010, avec un arbitrage de la clientèle en faveur de l'épargne bilantielle, en témoigne la restauration du ratio « loan to deposit », qui mesure le rapport entre encours de crédits et de dépôts. Il s'améliore de 6 points sur un an, à 118 % au 31 décembre 2010 grâce à la croissance plus rapide des dépôts par rapport à celle des crédits et à l'intégration de la SMC.

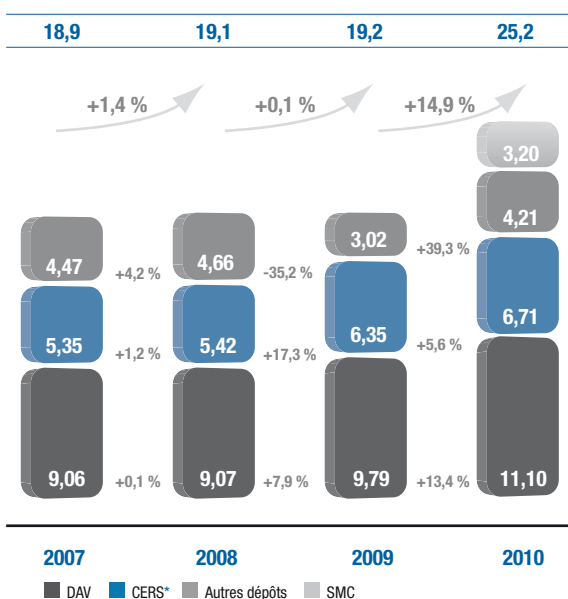
Sur un an, la baisse de l'indice CAC 40 est proche de -3,3 %. Malgré cet effet de valorisation négatif et grâce à un niveau de collecte nouvelle très satisfaisant, les encours d'épargne confiés (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2010 sont en progression de 4,0 % sur un an hors SMC.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative de 12,2 % sur le marché des particuliers ainsi que sur les marchés des professionnels et d'entreprises (+14,3 % sur un an), et bénéficient de la décollecte des OPCVM monétaires devenus moins attractifs depuis la baisse des taux courts. Par ailleurs, le niveau de rémunération des produits d'épargne réglementée, particulièrement bas depuis un an, a conduit les ménages à accroître les niveaux de liquidité sur leurs comptes à vue. Y compris SMC les dépôts bilantiels s'élèvent à 25,2 Md€ à fin 2010.

ENCOURS DE DEPOTS BILANTIELS

(au 31 décembre)

(en Md€) - Evolution hors SMC



* CERS : Comptes d'Epargne à Régime Spécial (comptes sur livret, livrets de développement durable...) ou assimilés (épargne logement).

A contrario, les volumes de comptes à terme des particuliers sont en repli de 31,4 % sur un an. Ces capitaux sont venus alimenter les contrats d'assurance vie en euros ou ont été réinvestis en épargne bancaire à court terme.

A cet égard, la collecte de livret A, commercialisé depuis début 2009, est significative. L'encours atteint près de 930 M€ à fin décembre 2010. De même, l'ouverture du compte sur livret aux institutionnels en mars 2010 et la commercialisation du compte à terme à taux progressif auprès des entreprises ont permis de collecter un volume d'épargne bilantielle de près de 1 200 M€, provenant principalement des OPCVM monétaires. La SMC a aussi été particulièrement dynamique en matière de collecte sur livrets, portant l'encours du Groupe Crédit du Nord à près de 6,9 Md€ à fin 2010.

L'encours d'épargne logement est de nouveau en croissance après plus de 4 ans de décollecte, résultat des actions de relance mises en place courant 2009 et de l'attractivité du taux de rémunération de ce produit par rapport à celui de certaines autres formules d'épargne.

Au global, les encours d'épargne bancaire progressent fortement de 4 % hors SMC (bilan et hors bilan) sur un an pour atteindre 46,7 Md€. Y compris SMC, ces encours s'élèvent à 53,0 Md€.

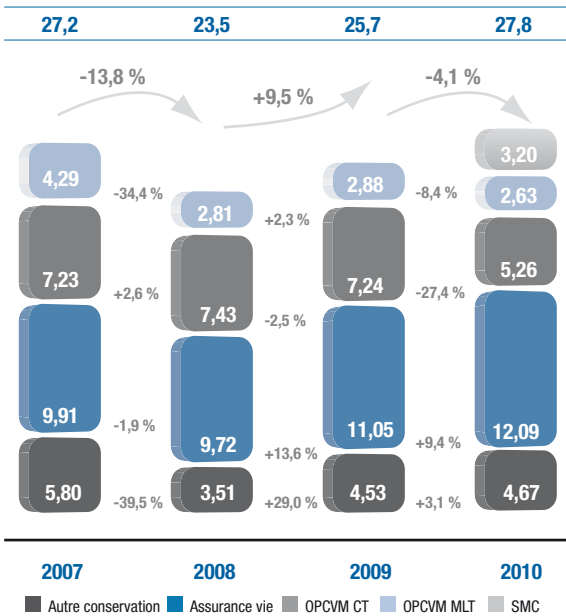
Dans le domaine de l'assurance vie, la collecte brute progresse de 6,1 % en 2010 en dépit de la référence particulièrement élevée du début d'année 2009, où la production avait été soutenue par les offres à taux majorés. La part des contrats en unités de comptes par rapport à celle des contrats en euros reste limitée mais s'améliore avec le succès d'« Etoile Cliquet 90 ». La collecte nette d'assurance vie ressort à 583 M€ en 2010, et l'encours d'assurance vie progresse de 9,4 % sur un an. Y compris SMC, les encours d'assurance-vie s'élèvent à 14,1 Md€.

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme sont en baisse de 8,4 % en 2010. En dépit d'une production tirée par la commercialisation du fonds garanti « Etoile Garanti Avril 2018 » et du fonds diversifié « Etoile Cliquet 90 », la collecte nette d'OPCVM à moyen et long terme est négative en 2010. Y compris SMC, les encours d'OPCVM à moyen et long terme s'élèvent à 2,9 Md€.

ENCOURS D'EPARGNE HORS BILAN

(au 31 décembre)

(en Md€) - Evolution hors SMC



Fin 2010, l'encours d'OPCVM à court terme est en repli de 27,4 % sur un an, les rendements des SICAV monétaires étant fortement impactés par la faiblesse des taux courts. Y compris SMC, les encours d'OPCVM à court terme s'élèvent à 5 605 Md€.

Les OPCVM monétaires dédiés aux clientèles de particuliers et de professionnels reculent de 30,6 % compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt à court terme conduisant à des arbitrages de la clientèle en faveur des formules d'épargne bancaire.

Les souscriptions par les clientèles d'entreprises ont également fortement diminué. L'encours d'OPCVM court terme des entreprises et des institutionnels affichent un repli de 26,1 % sur un an, venant alimenter en contrepartie l'épargne bilantielle.

La détention de titres en direct augmente de 3,1 % en valeur au 31 décembre 2010.

Les productions de crédits aux particuliers sont soutenues par la vigueur du marché immobilier et le niveau bas des taux

Les productions de crédits à l'habitat ont été particulièrement élevées en raison du meilleur positionnement de nos grilles tarifaires, de la baisse des taux d'intérêt et d'un très fort retour de la demande. Le montant total des décaissements s'élève au niveau historiquement élevé de 4,3 Md€ en 2010, soit près du double du niveau de 2009. L'encours de crédits à l'habitat progresse ainsi de 14,9 % en 2010 et s'établit à 13,3 Md€. Y compris SMC, les encours de crédits à l'habitat s'élèvent à 14,5 Md€.

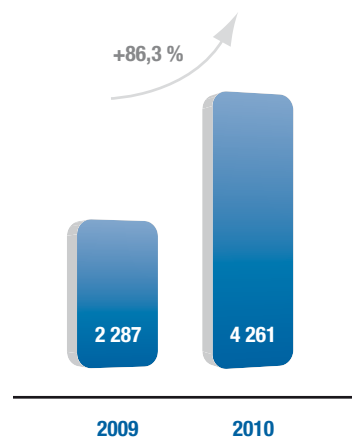
Les entrées en relation par le crédit à l'habitat représente un tiers des entrées en relation totales, ce qui témoigne de la qualité de notre conquête de nouveaux clients.

Dans ce contexte de marché très actif, le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque, même si les critères d'octroi, volontairement durcis en début de crise, ont été légèrement assouplis en fixant des seuils d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de moins de 25 ans.

PRODUCTION DE CREDITS A L'HABITAT

(au 31 décembre)

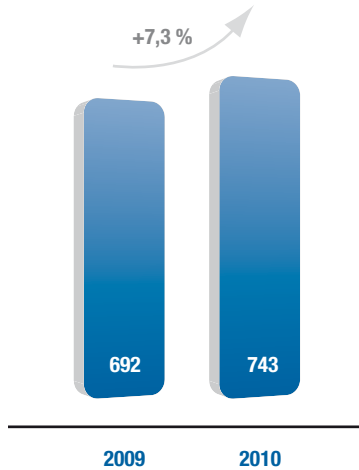
(en millions d'euros) - Evolution hors SMC



PRODUCTION DE PRETS PERSONNELS

(au 31 décembre)

(en millions d'euros) - Evolution hors SMC

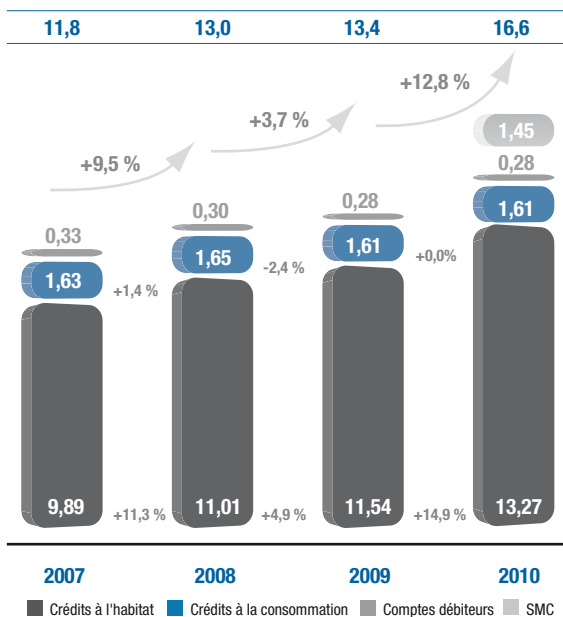


La relance observée des productions de prêts personnels porte ses fruits, avec une progression de 7,3 % et une tendance à l'accélération en fin de période. Malgré la légère baisse de l'utilisation des crédits revolving, l'encours des crédits à la consommation se stabilise à fin 2010 à 1,6 Md€. Y compris SMC, les encours de prêts personnels s'élèvent à 1,8 Md€.

ENCOURS DE CREDITS AUX PARTICULIERS

(au 31 décembre)

(en milliards d'euros) - Evolution hors SMC



■ Crédits à l'habitat ■ Crédits à la consommation ■ Comptes débiteurs ■ SMC

A contrario, l'utilisation des crédits revolving reste défavorablement orientée en 2010. L'encours affiche un repli de 1,5 % sur un an. Cette tendance résulte à la fois d'une activation moins soutenue des contrats existants et d'un ralentissement de la commercialisation de nouveaux contrats de crédits revolving.

Des productions de crédits aux entreprises (1) encore impactées par la crise

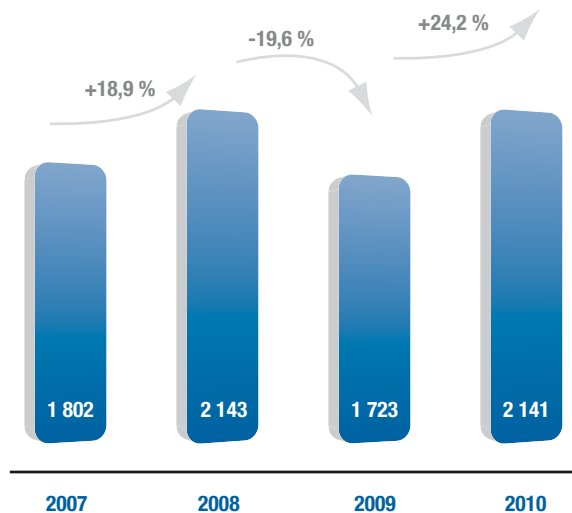
L'investissement productif des entreprises redémarre en 2010, marquant même une accélération en fin d'année, drainée par le retour de la croissance de la production industrielle.

La reprise de la demande et l'évolution favorable des taux d'intérêt conduisent à une progression de 24,2 % des décaissements de crédits d'équipement sur l'année, qui retrouvent les niveaux de 2008.

PRODUCTION DE CREDITS D'EQUIPEMENT

(au 31 décembre - y compris PBE (2))

(en milliards d'euros) - Evolution hors SMC



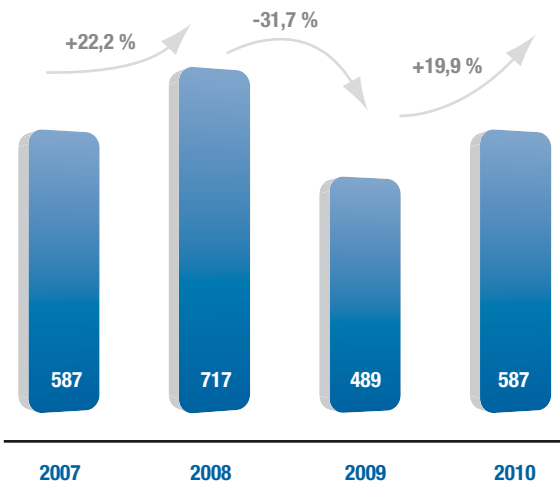
(1) et assimilées : entreprises, professionnels et institutionnels.

(2) y compris financements spécialisés.

PRODUCTION DE CREDIT-BAIL MOBILIER

(au 31 décembre)

(en millions d'euros)



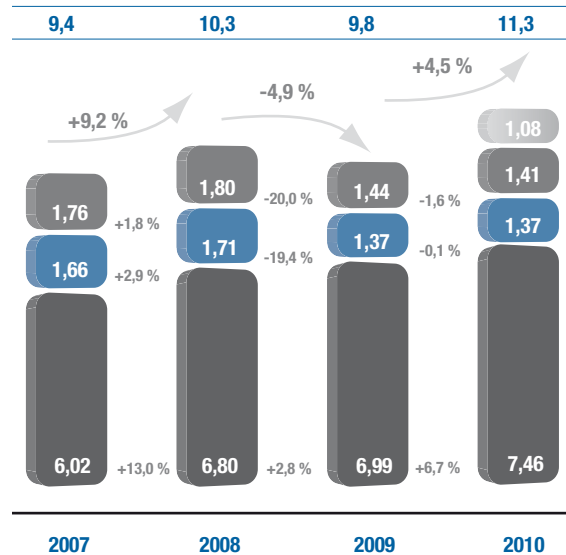
Les productions de crédit bail mobilier s'établissent également à nouveau en hausse, à +19,9 % en 2010. Cette activité traduit une volonté stratégique forte de développer les financements des entreprises sous cette forme rémunératrice. Les encours de crédit bail mobilier repartent en progression et affichent une hausse de +3,6 % sur un an.

Les utilisations de crédits à court terme demeurent impactées par l'assainissement de la situation financière des entreprises, par la fragilité de la croissance économique et par les effets de la Loi de Modernisation de l'Economie. Le montant des concours à court terme aux entreprises est en recul de 0,9 % sur un an

ENCOURS DE CREDITS AUX ENTREPRISES

(au 31 décembre- évolution Hors SMC)

(en milliards d'euros)



■ Crédits MLT ■ Créances Commerciales & Trésorerie ■ Comptes débiteurs et autres ■ SMC

Evolution du total des encours de crédits entreprises hors portage ponctuel de papiers CDN : +5,1 % (soit +0,8 % sur les encours de crédits court terme)

Evolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Rappelons que le périmètre de consolidation du Groupe a enregistré la sortie de deux filiales au cours de l'exercice 2009, Etoile Gestion et Dexia CLF Banque. Par ailleurs, consécutivement à l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit, le résultat de l'exercice 2010 est impacté de la contribution de l'entité à compter du 30 septembre, date de première consolidation. Le détail des évolutions du périmètre de consolidation est présenté dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés.

Afin de fournir une approche économique de la performance financière, les commentaires qui suivent portent sur les évolutions à périmètre constant. Ainsi les contributions d'Etoile Gestion et Dexia CLF en 2009 ainsi que la contribution de SMC et la perception du dividende Amundi au cours de l'exercice 2010 sont retraitées.

Sont également retraités les effets de l'application des normes IFRS relatifs aux engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement et à la valorisation en juste valeur des passifs financiers.

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Intérêts nets et revenus divers	916,9	816,9	+ 12,2
Commissions nettes	740,9	762,9	- 2,9
PNB	1 657,8	1 579,8	+ 4,9

Le PNB comptable du Groupe Crédit du Nord est en progression de 4,9 %. Après retraitement, la croissance du PNB est ramenée à +3,5 %.

Cette évolution favorable s'appuie sur une bonne performance de la marge commerciale et une tendance à l'amélioration du commissionnement malgré un contexte de marché encore difficile sur certains segments d'activités.

L'analyse de gestion de la marge commerciale couvre l'ensemble des banques du Groupe Crédit du Nord. Elle s'inscrit ainsi en progression de 4,3 % sur l'année, soit +30,4 M€. Cette appréciation résulte aussi bien du fort dynamisme de l'activité de dépôt que de la très bonne tenue de l'activité de crédit.

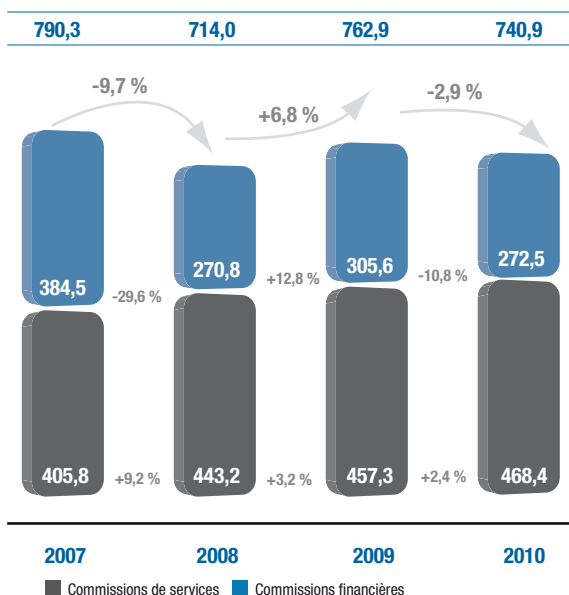
La marge sur dépôt croît de 5,8 %, soit +23 M€, portée par l'épargne à régime spécial (+11,5 %) qui profite d'une progression des encours, sur le livret A notamment, ainsi que d'une base de comparaison favorable, la baisse des taux courts ayant été répercutée avec retard sur les taux de rémunération de l'épargne réglementée en 2009. Enfin, l'année est marquée par une très forte dynamique des dépôts à vue sur l'ensemble des segments de clientèles avec une hausse de 11,1 % des encours sur 2010.

La marge sur crédits croît de 2,2 %, soit +6,7 M€, bénéficiant d'un effet volume favorable et cela malgré une érosion des encours de prêts personnels et de crédits revolving de respectivement -1,3 % et -2,2 %. Par ailleurs, la demande de crédits des particuliers demeure vigoureuse, notamment les crédits à l'habitat sur lesquels la marge commerciale progresse de 8,2 % par rapport à 2009 pour un encours moyen en hausse de 7,9 %. Sur le marché des entreprises, les crédits de fonctionnement continuent de souffrir d'un environnement toujours incertain. L'inflexion positive de la demande pour les financements à moyen et long terme se confirme, s'accéléralant même en fin d'année, avec des encours moyens en augmentation de +2,5 % et une marge commerciale associée qui progresse de 8,8 %.

Après retraitements des éléments présentés en introduction, les intérêts nets et revenus divers sont en progression de 6,8 %. Au-delà des marges commerciales, ils profitent d'un effet de base favorable quant aux conditions de refinancement du Groupe en raison d'un coût de la gestion du ratio de liquidité qui avait pénalisé l'année 2009.

COMMISSIONS NETTES**(au 31 décembre)**

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Les commissions nettes consolidées retraitées s'affichent en recul de -0,3 %. Toutefois, corrigées du montant de l'amende de l'Autorité de la Concurrence ainsi que de l'impact associé au changement de modalités d'étalement des frais de dossiers et des commissions de participation, elles s'inscrivent alors en progression de 3,1 %.

Les commissions financières s'inscrivent pour leur part en hausse de 1,0 %, soutenues par les commissions de placement et d'arbitrage sur produits d'assurance vie et malgré des commissions de gestion OPCVM défavorablement impactées par la baisse des taux courts.

Les commissions de service ressortent en croissance de 4,4 %, corrigées de l'amende et de l'impact lié à l'étalement des frais de dossiers et commissions de participation. Elles profitent tant du développement des fonds de commerce que de la bonne activité de vente de produits.

Les frais généraux

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Charges de personnel	- 663,0	- 634,9	+ 4,4
Impôts et taxes	- 23,2	- 30,9	- 24,9
Autres charges	- 323,3	- 304,8	+ 6,1
Amortissements	- 81,2	- 75,2	+ 8,0
TOTAL FRAIS GENERAUX	- 1 090,7	- 1 045,8	+ 4,3

Les frais généraux comptables sont en hausse de +4,3 %. Retraités des effets périmètres, ils s'établissent à 1 046 M€ sur l'exercice 2010, en progression de +1,7 % par rapport à la même période de 2009.

Les efforts menés par le Groupe en termes de rationalisation des processus qui touche l'organisation des middle-office, projet lancé en 2006, conduit à une nouvelle légère diminution de l'effectif de -0,5 %. En conséquence, les charges de personnel ne sont qu'en

très légère croissance à +1,1 % (donnée retraitée des effets périmètres).

Les impôts et taxes enregistrent une charge comptabilisée au titre de pénalités associées aux obligations du Groupe en tant qu'établissement payeur. Le Groupe a par ailleurs bénéficié en 2010 de dégrèvements exceptionnels de TVA. Retraités de ces impacts ainsi que des effets périmètres, les impôts et taxes progressent alors de +8,3 % sur l'année.

Les autres charges s'inscrivent en croissance de +5,2 %, supportant cette année les coûts engagés lors de l'acquisition de la SMC et l'externalisation de prestations informatiques dans le cadre des travaux de convergence et de rationalisation menés conjointement avec le Groupe Société Générale.

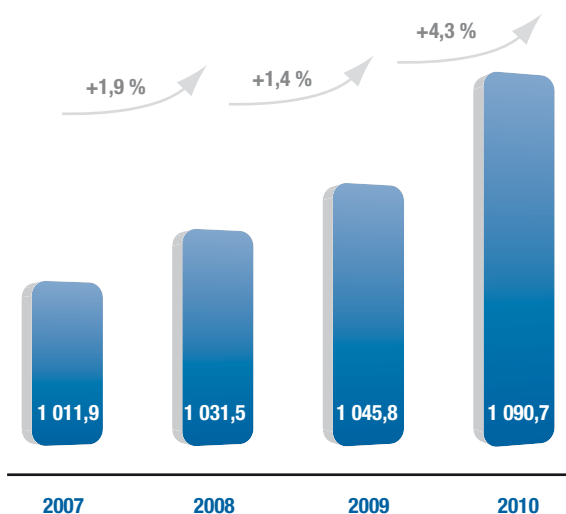
L'activation des projets informatiques s'établit à 19,8 M€ en baisse de -30,5 % par rapport à 2009, dans l'attente du démarrage des projets de mutualisation des systèmes d'informations avec le Groupe Société Générale. La charge d'amortissement correspondante s'établit à 28,0 M€ (25,4 M€ en 2009).

	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Effectif en activité proraté Groupe	8 831	7 669	+ 15,2
Effectif en activité proraté Groupe (hors SMC)	7 631	7 669	-0,5

CHARGES D'EXPLOITATION

(au 31 décembre)

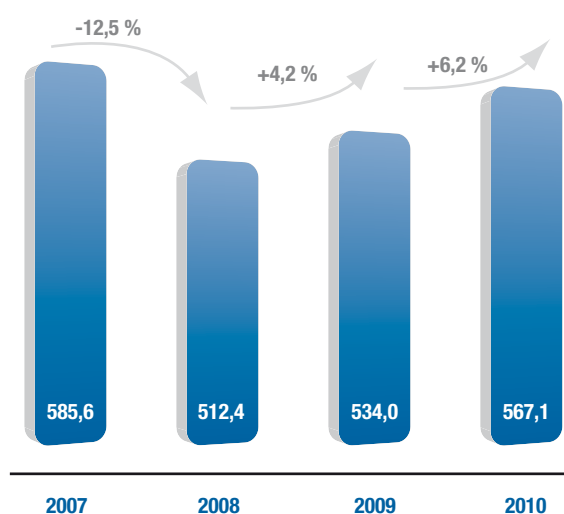
Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Le RBE comptable s'établit en croissance de +6,2 %. Retraité des éléments décrits en introduction, il ressort à 559,8 M€, en croissance de +7,0 % par rapport à 2009.

Le résultat brut d'exploitation

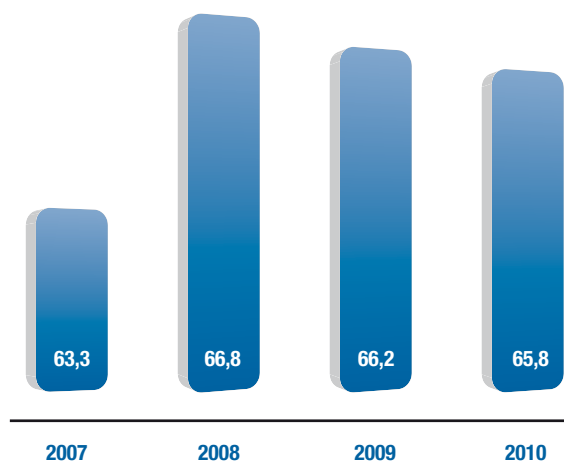
(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
PNB	1 657,8	1 579,8	+ 4,9
Frais généraux	-1 090,7	-1 045,8	+ 4,3
RBE	567,1	534,0	+ 6,2

Le coefficient d'exploitation comptable s'améliore de 0,4 point par rapport à 2009. A périmètre constant et après retraitement des éléments mentionnés en introduction, le rapport des frais généraux ramené au PNB s'améliore de 1,2 point à 65,1 % en 2010. Il illustre la bonne performance opérationnelle du Groupe au cours de l'exercice 2010.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

Le coût du risque⁽¹⁾ consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 176 M€ en 2010 (dont 2,7 M€ pour la SMC sur un trimestre) contre 207,8 M€ en 2009 et 132 M€ en 2008. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe hors SMC, ce niveau de dotation (0,60 %) est en baisse de 0,19 % par rapport à l'année 2009.

Cette évolution traduit une amélioration sensible sur nos clients, et plus spécialement les PME, du contexte économique, qui demeure cependant encore relativement atone.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Coût du risque	- 176,0	- 207,8	- 15,3
Encours de crédits	31 790,2	26 329,9	20,7
Coût du risque sur encours	0,55 %	0,79 %	- 0,24 pt

Coût du risque sur encours hors SMC : 0,60 %

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est orientée sur une clientèle française, dont l'environnement économique, après s'être fortement détérioré en 2009, s'est amélioré de manière contrastée en 2010. Le tissu des entreprises hexagonales, et notamment les plus petites d'entre-elles, reste toujours affecté, et 2010 a encore enregistré un niveau élevé de défaillances d'entreprises. Le coût du risque du Groupe traduit ces évolutions conjoncturelles : sinistralité toujours importante sur les TPE (fragilisées par la longueur de la crise), mais

assez nette baisse du nombre d'entrées en défaut sur les PME. Le coût du risque sur la clientèle de Particuliers reste pour sa part faible, et en décline par rapport à 2009.

Dans ce contexte, le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'établit à 6,1 % (en légère baisse par rapport à fin 2009).

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique habituelle de provisionnement, permettant une amélioration du taux de couverture de ses encours douteux.

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties. Par application des normes IFRS, le coût du risque intègre l'effet d'actualisation lié au délai de récupération des flux de trésorerie attachés aux créances douteuses (principal et intérêts).

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	1 942,1	1 653,4	17,5
Dépréciations sur créances individualisées	- 1 010,4	- 801,0	26,1
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	6,1 %	6,3 %	- 0,2 pt
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	3,0 %	3,3 %	- 0,3 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)	52,0 %	48,4 %	3,6 pts

Le résultat d'exploitation

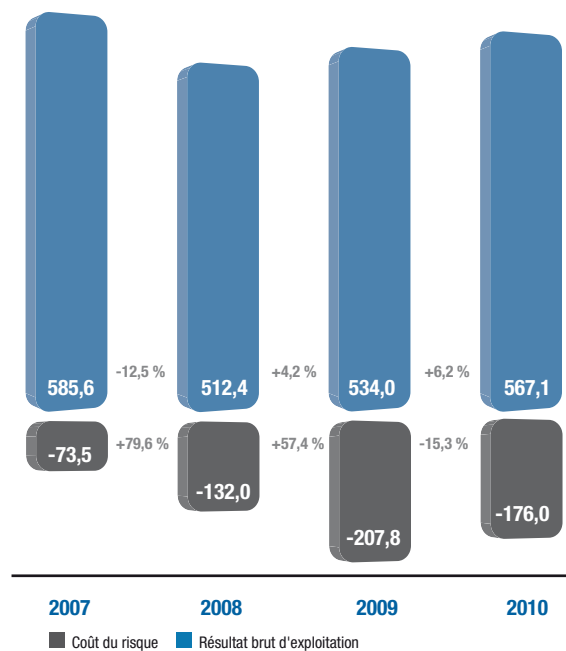
Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord, retraité des effets liés aux changements de périmètre de consolidation, atteint 386,6 M€ en 2010, en progression de 22,5 % par rapport à 2009. Hors retraitements précités, le résultat d'exploitation est en croissance de 19,9 %.

RESULTAT D'EXPLOITATION

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)

REX	512,1	380,4	326,2	391,1
-----	-------	-------	-------	-------



Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
RBE	567,1	534,0	+ 6,2
Coût du risque	- 176,0	- 207,8	- 15,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	391,1	326,2	+ 19,9
Résultat en équivalence	0,8	3,1	- 74,2
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,5	130,7	-
RESULTAT COURANT AVANT IS	393,4	460,0	- 14,5

La baisse du résultat en équivalence est liée à la sortie du périmètre de Dexia CLF Banque fin 2009. Par ailleurs, le poste gains sur actifs immobilisés tient compte en 2009 des plus-values de cession d'Etoile Gestion et Dexia CLF à hauteur de 129,7 M€.

Le résultat net

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation % 2010/2009
RESULTAT COURANT AVANT IS	393,4	460,0	- 14,5
Impôt sur les sociétés	- 122,6	- 102,1	+ 20,1
Intérêts minoritaires	7,4	10,0	- 26,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE	263,4	347,9	- 24,3

Le résultat net part du Groupe s'affiche facialement à 263,4 M€, en retrait de -24,3 % par rapport à 2009. Toutefois, retraité des effets périmètre et éléments indiqués en introduction, ainsi que des plus-values exceptionnelles dégagées en 2009, il s'inscrit en progression de 25,7 % à 258,2 M€.

Perspectives d'avenir

Dans un environnement en reprise, le Crédit du Nord renoue avec une croissance dynamique de ses résultats. Retraité des effets liés aux changements de périmètre de consolidation, des provisions PEL et CEL ainsi que de la valorisation en juste valeur des passifs financiers, son PNB affiche une progression de 3,5 % sur l'année 2010 et son RBE augmente de 7,0 % grâce à une bonne maîtrise de ses frais généraux. Le coût du risque recule pour sa part de plus de 15 %.

Le Groupe Crédit du Nord accélère son développement commercial avec, notamment, une forte croissance de son fonds de commerce de particuliers. En dépit d'une démarche commerciale et d'un mode de développement pourtant plus sélectif, les fonds de commerce de professionnels et d'entreprises se développent à nouveau.

Cette performance valide la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels, et d'entreprises.

En 2011, l'évolution des revenus devrait être obérée par la hausse du taux du Livret A et par les nouvelles contraintes réglementaires. La hausse des taux d'intérêts, amorcée fin 2010, devrait réduire le recours des ménages au crédit, en particulier au crédit immobilier. En revanche, le crédit aux entreprises devrait confirmer sa reprise dans un environnement économique plus favorable.

Dans ce contexte, le Crédit du Nord continuera de tirer parti de ses relais de croissance. Les 152 agences ouvertes entre 2004 et 2010 participent désormais de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Groupe. Elles disposent encore d'un potentiel significatif d'équipement en produits et services bancaires.

L'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans la poursuite de cette stratégie de développement, qui s'appuie sur un réseau unique de banques régionales de proximité, fédérées autour d'un système d'information multi-bancaire.

Bénéficiant d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue, la Société Marseillaise de Crédit permet au Crédit du Nord de constituer un acteur de référence, avec environ 4% de parts de marché dans le sud de la France, région particulièrement porteuse sur le plan économique et démographique. Le Crédit du Nord s'appuiera sur cette marque forte pour accélérer son développement dans le sud de la France.

Parallèlement, le Crédit du Nord s'est engagé dans le projet « Convergence » lancé avec la Société Générale en 2010, et visant à construire un système d'information commun aux banques de détail du Groupe et s'appuyant sur les meilleurs actifs de chacun des réseaux, et à poursuivre le programme de mise en synergie de certaines activités non commercialement différenciantes. Ce projet devrait contribuer à diminuer le coefficient d'exploitation du Groupe.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Etabli au titre de l'exercice 2010, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, ce rapport traite des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la banque ainsi que des procédures de Contrôle Interne.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par son Président, après concertation avec le Directeur Général.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc...

Les administrateurs dont la liste est présentée dans le document de référence sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- le Directeur Général Délégué ;
- le Directeur Général Adjoint et les membres du Comité Exécutif concernés par les sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par un membre de la Direction Générale, du Comité Exécutif ou du Comité de Direction. Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président ainsi qu'au Directeur Général et autres personnes ayant présenté un sujet pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

En l'absence de Comité d'Audit, les questions relatives au Contrôle Interne sont abordées deux fois par an devant le Conseil.

Il n'y a ni règlement intérieur du Conseil, ni code de gouvernement d'entreprise ; les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentés dans le document de référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Un Directeur Général Délégué épaulé le Directeur Général. L'étendue et la durée de ses pouvoirs ont été fixées par le Conseil sur proposition du Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Il existe un Comité Spécial des Rémunérations composé de deux administrateurs.

La rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (I).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. UN CADRE SECURISE

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et à la surveillance des risques établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire étant également une banque, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

II. PRINCIPAUX RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE BANCAIRE

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

- **La Direction Centrale des Risques (DCR)**, placée sous la responsabilité du Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, définit la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi. Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au processus de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement et au recouvrement des créances douteuses.
- **Les directions des risques des Régions et Filiales**, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau. Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque Région et Filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque Région et Filiale. Il est présidé par le Directeur Général du Crédit du Nord ;

- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire, pour consolidation et transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, un reporting de ses grands risques réglementaires.

2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif-passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord.

Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire y participe.

Risque de liquidité

La cellule ALM suit les encours et ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses Filiales. Le pilotage de la liquidité à court terme est délégué à chaque Filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la Filiale à rester suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'actionnaire.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures ad hoc.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Salle des Marchés) qui apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par les responsables de la Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des Risques.

4 - Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un

montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels participe, pour les projets les plus importants, le Directeur Général.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plan de Continuité d'Activité, de gestion de crise, ainsi que la gestion centrale des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes entités du Siège, des Régions et des Filiales.

Un **Comité des Risques Opérationnels**, composé des membres de la Direction Générale, du Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles, du Directeur Central des Risques, du Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires et du Responsable des Risques Opérationnels, se réunit trois fois par an.

Ce comité passe en revue les pertes opérationnelles, les principaux dysfonctionnements et le suivi des plans d'actions afférents et les cartographies de Risques Opérationnels ; il fait aussi le point sur les Plans de Continuité d'Activité et le dispositif de gestion de crise.

Le Responsable des Risques Opérationnels est membre du Comité de Conformité et du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCI) du Crédit du Nord.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels**, à laquelle participent notamment le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable des Risques Opérationnels, le Responsable de la Conformité et le RCSI, se tient avant chaque livraison d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes, afin de vérifier les risques : disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve et contrôle (« piste d'audit ») et conformité.

Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, se réunit trois fois par an.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la

conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, c'est-à-dire celles pour lesquelles il est important d'assurer une continuité du fonctionnement, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

5 - Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non-conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la Conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

S'appuyant sur un Comité de Conformité Groupe Crédit du Nord qui se réunit trois fois par an, le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité ;
- de mettre en place les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) nécessaires pour suivre les dysfonctionnements ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales Filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités, puis donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les Responsables de la Conformité s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées.

III. L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Un membre du Comité Exécutif supervise une Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC) dont le champ de compétence couvre le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Depuis le 1^{er} août 2010, le Responsable du Contrôle Périodique est rattaché directement au Directeur Général.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, deux fois par an sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Déontologue, RCSI et Responsable de la lutte contre le blanchiment.

Au cours de l'exercice 2010, les instructions relatives au dispositif d'alerte sur les incidents ont été réaménagées. Elles répondent aux exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur les incidents les plus importants.

1 - Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (Région, Filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du directeur de la Région ou Filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Par exception, les responsables de contrôle relevant de la conformité des services d'investissement DAF, DTC, DPGA, Société de Bourse Gilbert Dupont ont été rattachés hiérarchiquement au RCSI du Crédit du Nord courant 2010.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

1-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec le Responsable du Contrôle Permanent, et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du Contrôle Permanent de la Région ou Filiale dont dépendent les entités auditées.

1-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale rattachés au Responsable du Contrôle de la Région ou Filiale et par le Contrôle Central des Risques.

Le **Contrôleur des Risques de Région ou Filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

1-3 Le Contrôle Central des Risques, assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la Direction Centrale des Risques, a pour mission :

- l'examen de l'application par les Régions et Filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, telle que définie dans le Manuel de Politique de Crédit ;
- le contrôle du respect des règles de notation ;
- la surveillance des risques de contrepartie en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements et insuffisances de couverture SRD ;
- des audits sur site ;
- l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier des risques « sains sous surveillance » et « douteux ».

L'audit annuel sur site du Contrôle Central des Risques porte :

- sur des dossiers ciblés entrant dans la délégation des Directeurs de Région, Présidents de Filiale et/ou Directeurs des Risques de Région ou Filiale ;
- sur le dispositif de suivi des risques de l'entité mis en place au niveau de la Direction des Risques ;
- sur la pertinence de la classification des risques examinés et sur leur gestion.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des risques et plus particulièrement des risques dégradés permet d'établir un état de synthèse par Région et Filiale et par marché. Le suivi de leur évolution et du niveau de provisionnement est assuré par le Contrôle Central des Risques, notamment à l'occasion des revues semestrielles des risques dégradés.

1-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Les responsables du contrôle permanent de second niveau des directions du Siège et de certaines filiales spécialisées sont rattachés hiérarchiquement, soit au Responsable du Contrôle Permanent (Direction des Opérations Bancaires, contrôle central des autres Directions fonctionnelles), soit au RCSI (DPGA, DTC, DAF et la Société de Bourse Gilbert Dupont).

La taille de certaines filiales spécialisées conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (cas de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est sous-traité : Starlease à Franfinance et Antarius à Aviva.

1-5 Le Comité de Contrôle Permanent

Un Comité du Contrôle Permanent se réunit deux fois par an en présence du Directeur Général. Il comprend le Responsable du Contrôle Permanent, le Directeur Central des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique, le Directeur Financier, le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires (DSIP) et le Responsable de la DAJDC.

Ce Comité assure la cohérence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent. Il examine la synthèse des principaux constats présentés par les Responsables du Groupe en matière de Contrôle Permanent, analyse les dysfonctionnements constatés par les corps de contrôles internes ou externes ; il est informé de la régularisation des dysfonctionnements qu'il a sélectionnés.

2 - Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord.

L'effectif du Contrôle Périodique comprend principalement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par des inspecteurs expérimentés dans le domaine des risques et dans le domaine administratif et comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de mission spécialisé dans le

domaine informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur les systèmes d'information et les moyens de paiements. Cet effectif est en cours de renforcement pour améliorer la couverture du périmètre auditable et tenir compte de l'intégration de la Société Marseillaise de Crédit.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne de l'actionnaire. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire effectuent régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de l'exercice de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, en particulier dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique, du comité d'audit annuel tenu en présence de l'Inspecteur Général de la Société Générale et des Comités de Coordination du Contrôle Interne.

Placé sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Contrôle Périodique (DCPE) de la Société Générale, le Responsable du Contrôle Périodique du Crédit du Nord est désormais rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Le rythme de contrôle des entités du Réseau d'Exploitation est d'au moins un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par le Directeur Général et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire.

Ces missions s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de pré-sélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de pré-audit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Il mène également des missions dans les directions du Siège ou sur des thèmes spécifiques choisis par le Directeur Général.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur les audits spécialisés de l'actionnaire.

Les rapports rédigés à l'issue de chaque mission sont directement transmis par le Responsable du Contrôle Périodique au Directeur Général.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique.

3 - La Déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Responsable de la DAJDC, cette Direction veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Outre le respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF, cette entité a en charge, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Celle-ci repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations (black-list de pays et de personnes), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes ont été adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; tout le personnel concerné a été formé à cette nouvelle réglementation qui privilégie une approche risques (clients et/ou opérations).

Chaque entité juridique du Groupe a un correspondant Tracfin chargé des déclarations de soupçon de son entité et un Responsable de la Conformité des

Services d'Investissement, le plus souvent, par ailleurs, Responsable du Contrôle Permanent.

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier son reporting prudentiel (Bâle 2 notamment).

Au cours de l'exercice 2010, la Société Marseillaise de Crédit (SMC) a rejoint le Groupe Crédit du Nord. Les comptes de cette entité ont été consolidés au 31 décembre 2010.

Cette entité rejoindra le système d'information comptable des banques du Groupe Crédit du Nord au cours de l'exercice 2012.

1 - Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);

- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multibancaire : toutes les banques du Groupe (exceptée la Société Marseillaise de Crédit) sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) qui est alimentée quotidiennement par les écritures comptables en provenance des différents systèmes opératoires. La BSR se déverse ensuite dans la base des soldes fin de mois (stocks) : la « Base de Synthèse de Référence Enrichie » (BSRE) qui intègre des attributs extra-comptables issus des référentiels (ex : code agent économique, résidence...) ou des systèmes opératoires (ex : durée, taux...).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, Cofinrep...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 2 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;

- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque entité, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'homogénéité dans l'application des principes et méthodes comptables est assurée par des réunions organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe afin de commenter l'actualité comptable et les options d'arrêté retenues par le Groupe. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté sont bien intégrés et interprétés par chaque société du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting aux actionnaires.

Dans cette phase, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation sont saisies et les opérations réciproques éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés

avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2 - Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Au niveau des agences du réseau

Le suivi comptable quotidien est effectué par des agents des pôles services bancaires pour les agences, par des agents des unités d'assistance entreprises pour les Centres d'Affaires.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

2-2 Au niveau des Directions du Siège

Chaque Direction est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces Directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle a été réalisée en 2010 sur les directions auditées.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des directions du Siège ; l'application de ce dispositif à l'ensemble des directions du Siège sera achevée en 2011.

2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données :

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation :

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes :

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

A cet effet, la Société Générale a lancé un chantier « maîtrise des processus de contrôle comptable » s'appuyant sur les enseignements d'une démarche de type « SOX ».

Cette démarche vise à doter le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui doit lui permettre de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

Le Groupe Crédit du Nord participe à ce chantier. Une première certification basée sur un nombre restreint de contrôles-clés et limitée dans un premier temps au Crédit du Nord social interviendra au cours de l'exercice 2011.

2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reporting réglementaire, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés

conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3- Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses Filiales bancaires. La Société Marseillaise de Crédit (SMC), acquise courant 2010, a été intégrée dans les données de gestion du Crédit du Nord. Cette entité rejoindra les systèmes d'information du Crédit du Nord au cours de l'exercice 2012.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les

règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : Filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des Régions et des Filiales et au troisième trimestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges** auquel participe le Directeur Général réunit, deux fois par an, les responsables des directions du Siège. Une revue périodique de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un **Comité de suivi des projets informatiques** se réunit trimestriellement avec le Directeur Général pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-François SAMMARCELLI

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration du Crédit du Nord

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes du Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

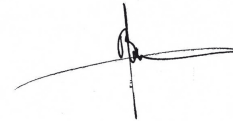
Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	4	931,9	958,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 462,9	1 305,0
Instruments dérivés de couverture	6	472,4	274,5
Actifs financiers disponibles à la vente	7	6 346,8	5 698,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	4 410,4	3 500,5
Prêts et créances sur la clientèle	9	28 636,3	23 476,5
Opérations de location-financement et assimilées	10	1 962,5	1 859,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		134,1	161,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	46,1	58,2
Actifs d'impôts	12	306,7	190,4
Autres actifs	13	521,1	527,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence		8,1	7,4
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	532,4	436,3
Ecarts d'acquisition	15	564,7	53,8
TOTAL		46 336,4	38 506,3

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		-	2,2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	978,8	695,1
Instruments dérivés de couverture	6	471,5	316,7
Dettes envers les établissements de crédit	17	3 418,0	3 552,0
Dettes envers la clientèle	18	24 282,1	18 314,6
Dettes représentées par un titre	19	8 241,5	7 345,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-11,9	35,2
Passifs d'impôts	12	609,6	469,1
Autres passifs	13	1 105,2	989,3
Provisions techniques des entreprises d'assurance	23	4 252,0	3 840,1
Provisions	16	189,1	148,0
Dettes subordonnées	22	474,3	634,6
TOTAL DETTES		44 010,2	36 342,0
Capital souscrit		890,3	740,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		127,0	124,6
Réserves consolidées		906,9	882,3
Résultat de l'exercice		263,4	347,9
Sous-total		2 187,6	2 095,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	24	76,4	12,2
Sous-total capitaux propres part du Groupe		2 264,0	2 107,3
Participations ne donnant pas le contrôle		62,2	57,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 326,2	2 164,3
TOTAL		46 336,4	38 506,3

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	29	1 609,0	1 607,6
Intérêts et charges assimilés	29	-713,7	-797,7
Dividendes sur titres à revenu variable		9,8	3,9
Commissions (produits)	30	865,6	879,5
Commissions (charges)	30	-124,7	-116,6
Résultat net des opérations financières		4,8	-3,2
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	31	-2,3	-13,2
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	32	7,1	10,0 ⁽¹⁾
Produits des autres activités	33	29,7	18,5
Charges des autres activités	33	-22,7	-12,2 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	28	1 657,8	1 579,8
Frais de personnel	34	-663,0	-634,9
Impôts et taxes		-23,2	-30,9
Autres charges	35	-323,3	-304,8
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-81,2	-75,2
Total frais généraux		-1 090,7	-1 045,8
Résultat brut d'exploitation		567,1	534,0
Coût du risque	37	-176,0	-207,8
Résultat d'exploitation		391,1	326,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	0,8	3,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	1,5	130,7 ⁽²⁾
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		393,4	460,0
Impôts sur les bénéfices	40	-122,6	-102,1
Résultat net de l'ensemble consolidé		270,8	357,9
Participations ne donnant pas le contrôle	41	7,4	10,0
RÉSULTAT NET PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		263,4	347,9
Résultat net part des propriétaires de la société mère par action (en euros)		2,37	3,76
Nombre d'actions composant le capital		111 282 906	92 532 906

(1) Montants reclassés par rapport aux publications du 31 décembre 2009. Cf note 32.

(2) Dont 122,6 millions d'euros relatifs à la cession d'Etoile Gestion dans le cadre de la création d'Amundi et 7,1 millions d'euros relatifs à la cession des participations dans Dexia-CLF.

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres *

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net	270,8	357,9
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	69,7	33,9
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Impôts	-4,1	-14,2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	65,6	19,7
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES *	336,4	377,6
Dont part des propriétaires de la société mère	327,6	367,8
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	8,8	9,8

* Cf note 24.

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres du Groupe	Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008	740,3	117,3	-	1 012,5	-27,3	-	19,6	1 862,4	50,4	1 912,8
Augmentation de capital								-		-
Elimination des titres autodétenus								-		-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		6,6						6,6		6,6
Distribution 2009				-129,5				-129,5	-3,2	-132,7
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires		6,6		-129,5	-	-	-	-122,9	-3,2	-126,1
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					34,1			34,1	-0,2	33,9
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							-14,2	-14,2		-14,2
Ecarts de conversion et autres variations		0,7		-0,7						
Résultat 2009				347,9				347,9	10,0	357,9
Sous-total		0,7		347,2	34,1	-	-14,2	367,8	9,8	377,6
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	740,3	124,6	-	1 230,2	6,8	-	5,4	2 107,3	57,0	2 164,3

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres du Groupe	Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	740,3	124,6	-	1 230,2	6,8	-	5,4	2 107,3	57,0	2 164,3
Augmentation de capital	150,0							150,0		150,0
Elimination des titres autodétenus								-		-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		3,0						3,0		3,0
Distribution 2010				-323,9				-323,9	-3,6	-327,5
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	150,0	3,0	-	-323,9	-	-	-	-170,9	-3,6	-174,5
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					68,3			68,3	1,4	69,7
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							-4,1	-4,1		-4,1
Ecart de conversion et autres variations		-0,6		0,6				-		-
Résultat 2010				263,4				263,4	7,4	270,8
Sous-total	-	-0,6	-	264,0	68,3	-	-4,1	327,6	8,8	336,4
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	890,3	127,0	-	1 170,3	75,1	-	1,3	2 264,0	62,2	2 326,2

Evolution des capitaux propres

Fonds propres prudentiels Bâle 2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES PART DU GROUPE	2 264,0	2 107,3
Estimation des dividendes prévisionnels	-	-323,9
Participations ne donnant pas le contrôle	62,2	57,0
Estimation des dividendes à verser au titre des participations ne donnant pas le contrôle	-3,9	-4,8
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	-792,8	-221,3
FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS	1 529,5	1 614,3
Déductions Bâle 2	-192,1	-192,0
FONDS PROPRES TIER ONE	1 337,4	1 422,3
Fonds propres complémentaires	369,1	401,4
Autres déductions	-334,5	-334,4
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 372,0	1 489,3

(1) Survaleurs, immobilisations incorporelles et filtres prudentiels IFRS.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	270,8	357,9
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	70,5	76,7
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	608,1	519,4
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-0,8	-3,1
Impôts différés	-26,6	58,6
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-4,2	-130,7
Variation des produits constatés d'avance	11,5	5,2
Variation des charges constatées d'avance	9,2	9,1
Variation des produits courus non encaissés	-29,2	82,3
Variation des charges courues non décaissées	104,9	-148,0
Autres mouvements	135,8	9,8
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	879,2	479,3
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	2,3	13,2
Opérations interbancaires	-474,5	1 959,1
Opérations avec la clientèle	-88,0	-1 018,2
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	520,8	-695,3
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-60,5	16,0
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	-102,2	261,6
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)+(IV)	1 050,1	1 112,0
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-452,0	-16,9
Immobilisations corporelles et incorporelles	-56,3	-83,4
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-508,3	-100,3
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-177,4	-132,7
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-151,5	-45,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	-328,9	-178,5
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	212,9	833,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	954,7	680,5
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	929,0	370,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	930,7	954,7
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 165,9	929,0
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	212,9	833,2

Annexe aux comptes consolidés

SOMMAIRE

Note 1	Principes et méthodes de consolidation, principes comptables	53	Note 23	Activités d'assurance	113
Note 2	Périmètre de consolidation	76	Note 24	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	116
Note 3	Gestion des risques	78	Note 25	Echéances par durée restant à courir	117
Note 4	Caisse et banques centrales	90	Note 26	Engagements	118
Note 5	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	91	Note 27	Opérations en devises	120
Note 5 Bis	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	92	Note 28	Produit net bancaire	120
Note 6	Instruments dérivés de couverture	93	Note 29	Intérêts et résultats assimilés	121
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	94	Note 30	Commissions	122
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	96	Note 31	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	123
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	97	Note 32	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	123
Note 10	Opérations de location-financement et assimilées	99	Note 33	Produits et charges des autres activités	124
Note 11	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100	Note 34	Frais de personnel	125
Note 12	Actifs et passifs d'impôts	101	Note 35	Autres charges	129
Note 13	Autres actifs et autres passifs	101	Note 36	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	130
Note 14	Immobilisations	102	Note 37	Coût du risque	130
Note 15	Ecarts d'acquisition	104	Note 38	Résultat sur sociétés mises en équivalence	131
Note 16	Synthèse des dépréciations et provisions	104	Note 39	Gains ou pertes nets sur autres actifs	131
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	105	Note 40	Impôts sur les bénéfices	132
Note 18	Dettes envers la clientèle	106	Note 41	Participations ne donnant pas le contrôle	132
Note 19	Dettes représentées par un titre	106	Note 42	Tableau de juste valeur	133
Note 20	Comptes et plans d'épargne-logement	107	Note 43	Transactions avec les parties liées	134
Note 21	Avantages au personnel	108	Note 44	Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé	136
Note 22	Dettes subordonnées	113	Note 45	Acquisition de la Société Marseillaise de Crédit	137

Note 1 Principes et méthodes de consolidation, principes comptables

PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En vertu du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après.

Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2009 et 2010.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent

avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. notes 5 à 7), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. notes 15,16) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite au bilan (cf. notes 21, 23) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. note 15) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité, c'est sur cette base que

les activités sont suivies par les principaux décideurs opérationnels du Groupe. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique est retenu.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amélioration aux IFRS – Mai 2008 - « Amendement à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres »	22 mai 2008	23 janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	25 mars 2009
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	3 juillet 2008	4 juin 2009
IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	22 juillet 2009
Amendement à IAS 39 « Eléments éligibles à une opération de couverture »	31 juillet 2008	15 septembre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »	27 novembre 2008	25 novembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	27 novembre 2008	26 novembre 2009
IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »	29 janvier 2009	27 novembre 2009
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »	18 juin 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »	23 juillet 2009	23 juin 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Amélioration aux IFRS – mai 2008 – IFRS 5

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils sont entrés en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application a été repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions.

IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté, quant à lui, inchangé. Cette restructuration permet d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actifs par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

Amélioration aux IFRS – avril 2009

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes.

Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions

et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de location) et adoptant pour la première fois les IFRS.

Normes IFRS appliquées par le Groupe par anticipation**IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2009 ces deux normes révisées telles qu'adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2011 ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

Normes comptables, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
Modification d'IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	23 juillet 2010	1 ^{er} juillet 2010

Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis »

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements à IFR7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

Modification d'IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

IFRIC 19 « Extinctions de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010

Normes et interprétations	Date de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers Phase 1 : classement et évaluation »	12 septembre 2009 et 28 octobre 2010	1 ^{er} janvier 2013
Amélioration aux IFRS - mai 2010	6 mai 2010	1 ^{er} juillet 2010 au plus tôt
Amendement à IFRS 7 « Information à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	1 ^{er} juillet 2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012

IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité**

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au bilan et dans le compte de résultat consolidé est remplacé par « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence significative sur le contenu de ces rubriques.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe a inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensations des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat net inférieur à 1 million d'euro ;
- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale (IAS 27)

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique « Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

Cas particulier des entités ad hoc (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Retraitements et éliminations

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des juste valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas

d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les « Participations ne donnant pas le contrôle » sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les « Participations ne donnant pas le contrôle » à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ». De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. A ce stade, le Groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ».

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une

ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2010 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Ces principes comptables sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument

financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

Juste valeur des titres

Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de bourse à la date de clôture.

Titres non cotés

- pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue, ou s'il s'avère possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs ;
- pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

Juste valeur des crédits

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice ;
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Juste valeur des contrats de location-financement

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbaill Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;
- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

Juste valeur des garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Crédit du Nord, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Juste valeur des dettes

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

Juste valeur des dettes représentées par un titre

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

Juste valeur des dettes subordonnées

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les trois à quatre ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

De façon générale, quelle que soit leur catégorie (titres détenus jusqu'à échéance, titres disponibles à la vente, titres en juste valeur par résultat), les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de négociation. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des catégories suivantes.

Prêts et créances (loans and receivables)

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non-dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (financial assets and liabilities at fair value through profit or loss)

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou

pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN et les emprunts structurés ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;
- pour évaluer à la juste valeur les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 %, puisque la performance de ces titres est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement dûment documentée. En effet, l'activité des sociétés de capital risque consiste à investir dans des actifs financiers afin de profiter de leur rendement total sous forme de dividendes et de changements de la juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held-to-maturity investments)

Ce sont les actifs financiers non-dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente (available-for-sale financial assets)

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ».

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie.

Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers

la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financial liabilities measured at amortised cost using the effective interest method)

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des « Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent

donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux

moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme

disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » au compte de résultat.

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « Transaction » sont composés de swaps de taux, caps,

floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

S'agissant de dérivés de taux, le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;

- l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

Macrocouverture de juste valeur (Macro hedging)

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39 dite « carve-out », telle qu'adoptée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Les principaux instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (Cash Flow Hedge)

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération,

les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant.

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Provision (IAS 37) – hors provision pour avantages du personnel

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par

référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations Techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second œuvre, abords	

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction de la nature de l'immobilisation.

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les logiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, l'existence de ces indices de perte de valeur étant appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle. Dans le cas où il convient de modifier ces données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- location simple dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations de placement », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Location immobilière ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions ».

Par la suite, ces engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions - hors provisions pour avantages du personnel ».

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas

d'indication objective de dépréciation, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus pas le Groupe.

Produits et charges d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la

base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits de commissions (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux (IAS 19)

Le Groupe reconnaît les catégories suivantes d'avantages définies par IAS 19 et IFRS 2 :

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors

Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n°21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an sur la base des données au 31 août.

Les indemnités relatives aux pré-retraites sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en

résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % du maximum entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs de ce régime (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Ces régimes ne disposent pas d'actif de régime. Les différents engagements, ainsi que les hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres

accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de taux d'intérêt applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par des paramètres des marchés financiers.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options du groupe Société Générale attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. Au regard d'IFRS 2, ces plans de stock-options sont assimilables à des transactions payables en actions.

Évaluée par un actuaire indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, par le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charges de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la première date possible d'exercice des options, par contrepartie en capitaux propres, en accord avec IFRIC 11.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique « Coût du Risque » se limite aux dotations nettes de reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Impôts sur les bénéfices (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 % pour les titres de sociétés à prépondérance immobilière et sont exonérées pour les autres titres de participation (sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice). A cela s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt

correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfiques » dans le compte de résultat.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée ait une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfiques futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfiques » du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les « Gains ou pertes latents ou différés », pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Activité d'assurance

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfiques différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfiques discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

Note 2 Périmètre de consolidation

	31/12/2010			31/12/2009		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour 59800 Lille	globale	société consolidante		globale	société consolidante	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	80,00	80,00	globale	80,00	80,00
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Nuger 5, place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	64,70	64,70	globale	64,70	64,70
Société Marseillaise de Crédit 75, rue du Paradis 13006 Marseille	globale	100,00	100,00	-	-	-
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norfinance Gilbert Dupont et Associés ⁽¹⁾ 42, rue Royale 59000 Lille	entité absorbée par Crédit du Nord			globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Turgot Gestion 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	80,00	100,00	globale	80,00	100,00
Etoile Gestion Holding 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	97,73	100,00	globale	97,73	100,00

(1) La société Norfinance a été absorbée par le Crédit du Nord (Transmission Universelle de Patrimoine) au 1^{er} janvier 2010.

	31/12/2010			31/12/2009		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Broc 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Carros 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nord Assurances Courtage 28, place Rihour 59800 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Partira 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
SC Fort De Noyelles 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Pouyenne 12, place d'armes 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
Antarius ⁽¹⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	proportionnelle	50,00	50,00	proportionnelle	50,00	50,00

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 33,21 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt huit,

Amerasia 3, Amerasia 4, Snc Obbola, Snc Wav II, Immovalor service, Cofipro, Scem Expansion, Snc Hedin, Snc Legazpi, Snc Nordenskiöld et Snc Verthema.

Note 3 Gestion des risques

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **les risques de crédit** : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **les risques structurels** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **les risques de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

LES RISQUES DE CRÉDIT

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Directeur Général du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.
- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale.
- Elle participe au suivi des risques et est responsable de leur provisionnement, ainsi que du recouvrement des créances douteuses non contentieuses.
- Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques de crédit du Groupe.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité des Risques mensuel**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque Région du Crédit du Nord Social et chaque Filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la Région ou Filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;

- apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation ;
- prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne qui est responsable de la consolidation des engagements et de la présentation d'un dossier de crédit consolidé.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le CREDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires.

Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées. Il est présent dans les processus définis par les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis

à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est largement confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou sauvegarde est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse

pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions collectives sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédits des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	141,4	131,0
Instruments dérivés de couverture	472,4	274,5
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	5 751,3	5 248,0
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	4 410,4	3 500,5
Prêts et créances émis sur la clientèle	28 636,3	23 476,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	134,1	161,0
Opérations de location-financement et assimilés	1 962,5	1 859,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46,1	58,2
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	41 554,5	34 708,9
Engagements de financement donnés	4 473,4	3 102,8
Engagements de garantie donnés	7 799,3	8 175,7
Provisions pour engagements par signature	-42,5	-35,5
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	12 230,2	11 243,0
TOTAL	53 784,7	45 951,9

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la banque de détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

- **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur). Au 30 septembre 2010 les engagements sur les 10 premières contreparties

représentaient 10,8 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels (hors crédit-bail et contentieux), sans changement sur un an. Sur ces contreparties, les trois premières étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

- **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2010, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le 2^{ème} secteur était le Commerce de gros (8 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés. Tous les autres secteurs représentent moins de 5 % des encours Entreprises et Professionnels.

Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009
		dont SMC	
Sains non impayés non dépréciés	29 674,6	2 594,2	24 536,8
Part du total des encours bruts	93,4%		93,2%
Impayés non dépréciés	173,5	28,2	139,7
Part du total des encours bruts	0,5%		0,5%
Dépréciés	1 942,1	183,9	1 653,4
Part du total des encours bruts	6,1%		6,3%
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	31 790,2	2 806,3	26 329,9

Dans un contexte d'amélioration mesurée de la conjoncture économique générale, le poids relatif des encours dépréciés bruts a légèrement diminué en 2010. Au 31 décembre 2010, ils représentaient 6,1 % des encours totaux, contre 6,3 % fin 2009.

Encours non dépréciés supportant des impayés

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours- 1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	19,2	11,1	3,2	0,5	0,7	0,1	34,8
TPE & SCI commerciales	16,1	5,4	2,7	2,2	-	-	26,4
Prêts à l'habitat aux particuliers	41,2	13,8	5,7	6,4	0,4	0,1	67,6
Autres particuliers	27,0	9,1	4,1	4,1	0,3	0,1	44,7
TOTAL	103,5	39,4	15,7	13,2	1,4	0,3	173,5

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances de type immobilier) d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus ou reclassés en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

Les encours non dépréciés présentant des impayés s'élèvent à 173,5 M€ à fin 2010. A périmètre comparable (hors SMC) ils ont progressé de 4,0 % en 2010. Cette progression, concentrée sur le premier semestre, concerne essentiellement les crédits sur notre clientèle de particuliers. Le montant global reste néanmoins faible (0,5 % de nos encours de crédit). Au deuxième semestre 2010, les encours présentant des impayés ont régressé, sauf sur notre clientèle de particuliers où certaines régularisations sont restées difficiles.

Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions automatisées pour les prêts de faible montant sur la clientèle de particuliers, et à partir de remontées déclaratives pour les autres encours. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2010 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain au cours de l'exercice.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1^{er} octobre 2009 a abouti à des encours non significatifs (1 million d'euro) à fin 2010, si l'on exclut le groupe CMA/CGM (68,2 millions d'euros d'encours) qui a fait l'objet d'une négociation protocolée fin 2010. La plupart des autres crédits restructurés au cours de

cette période étaient encore identifiés en défaut au 31 décembre 2010.

Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Le Crédit du Nord a développé en 2006 un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque. Depuis 2008, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord sont alimentés par cette nouvelle base de données à l'exception des informations liées aux encours compromis (contentieux) qui sont en cours d'intégration.

La Société Marseillaise de Crédit n'a pas encore migré sur cet outil.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

- **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées) :** les prêts à l'habitat (garantie hypothécaire ou contre garantie Crédit Logement) ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen ou long terme aux SCI les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base. Par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.
- **Pour les autres clientèles :** les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client, qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les prêts immobiliers et les encours de crédit-bail mobilier et immobilier ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles sauf celles des grands garants...).

Garanties sur encours dépréciés au 31/12/2010

<i>(en millions d'euros - Chiffres hors SMC)</i>	Douteux non contentieux	Taux de couverture	Contentieux	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	250,4	41,1 %	340,0	N.C.
TPE & SCI	214,7	61,9 %	385,2	N.C.
Prêts à l'habitat aux particuliers	149,4	100,0 %	90,6	N.C.
Autres particuliers	121,3	-	206,6	N.C.
TOTAL	735,8	52,4 %	1 022,4	N.C.

Dans un contexte légèrement plus favorable, notre taux de couverture est en très légère baisse (-0.6 %) à périmètre comparable.

Garanties sur encours non dépréciés au 31/12/2010

<i>(en millions d'euros - Chiffres hors SMC)</i>	Impayés sur prêts	Taux de couverture	Autres impayés	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	11,2	77,7 %	6,4	N.C.
TPE & SCI	23,5	85,1 %	3,0	N.C.
Prêts à l'habitat aux particuliers	67,6	100,0 %	-	N.C.
Autres particuliers	32,6	-	1,0	N.C.
TOTAL	134,9	71,4 %	10,4	N.C.

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements) :
 - les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macrocouverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ;
 - les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la Gestion du Bilan de l'actionnaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction de la Gestion Financière, elle-même placée sous l'autorité de la Direction Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- la position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 1 500 millions d'euros ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 3 millions d'euros.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire. La sensibilité

est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63,3 millions d'euros (ce qui représente environ 4,6 % des fonds propres prudentiels).

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations (crédits...) ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

Des stress-test, qui sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %, sont par ailleurs effectués.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen

et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées

par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire principal. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Jusqu'au 31 mai 2010, le Crédit du Nord a appliqué la norme CRBF 88-01 afin d'effectuer le suivi de la liquidité. Depuis l'arrêté du 30 juin, le Crédit du Nord a opté pour la méthode standard de gestion du risque de liquidité définie dans l'instruction CB n°2009-05. Le coefficient de liquidité court terme du Crédit du Nord s'est établi ainsi à 120 % en moyenne sur l'année 2010, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La suppression du ratio de fonds propres et de ressources longues (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources

longues. Pour autant, le Groupe Crédit du Nord a décidé de continuer à calculer cet indicateur dans l'attente prochaine de la mise en place d'un outil de pilotage interne de la liquidité. Le Crédit du Nord participe ainsi au projet liquidité engagé par son actionnaire et qui conduit à la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs spécifiques encadrés par des limites.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financements adéquates.

2010 a été une année d'adoption des modèles de dépôts à vue et de compte épargne à régime spécial de son actionnaire.

L'intégration de la Société Marseillaise de Crédit, au quatrième trimestre 2010, dans le bilan du Groupe Crédit du Nord a été un apport bénéfique de liquidité.

Le Groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long terme.

S'agissant des opérations de refinancement à long terme, le Groupe Crédit du Nord a mis en place courant 2010 les opérations de financement suivantes pour un montant total d'environ 550 millions d'euros :

- la Salle des Marchés a mis en place un programme de produits structurés à moyen et long terme à hauteur d'un peu plus de 500 millions d'euros ;
- le Crédit du Nord a obtenu un financement de 50 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissements sur une maturité de 12 ans.

Le Groupe Crédit du Nord a développé en 2010, une offre de comptes à terme à taux progressif qui lui a permis de collecter environ 500 millions d'euros de dépôts. Il a par ailleurs, lancé la commercialisation d'un compte sur livret destiné à la clientèle d'institutionnels, ce qui lui a permis de collecter aux alentours de 700 millions d'euros sur l'année 2010.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire.

LES RISQUES DE MARCHES LIES AUX ACTIVITES DE TRANSACTION

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de l'actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes et de durée autorisés des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading » ;
- **des mesures en stress-tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread

de crédit...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;

- détermination de 250 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la-non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur à Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2010, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

1 Jour – 99 % / Année 2010

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors-bilan de taux	Effet de compensation	Globale
04/01/10	-47	-37	-62	53	-93
Minimum	-194	-130	-115	NS ⁽¹⁾	-262
Maximum	-36	-31	-16	NS ⁽¹⁾	-73
Moyenne	-109	-76	-63	93	-155
31/12/10	-148	-36	-102	104	-182
LIMITES			-1 000		-1 000

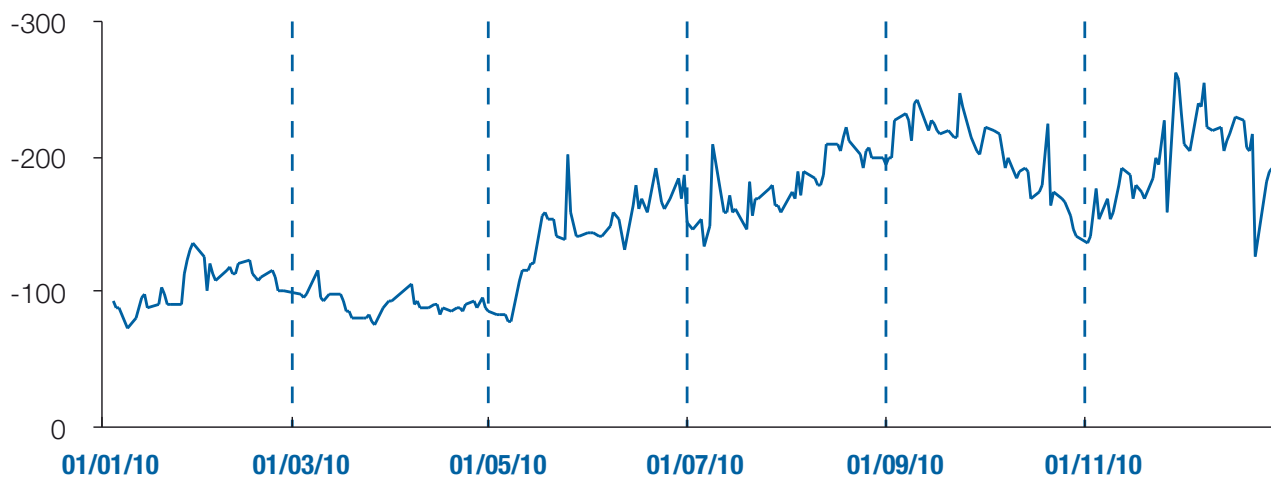
(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.

Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(en milliers d'euros)



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

Attribution des limites et organisation de leur suivi

Les limites de marchés sont attribuées de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis à la Direction des Risques de la Société Générale (équipe Risques de marché).

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Direction Générale du Crédit du Nord par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien. La dernière notification date de juin 2009.

Un reporting de suivi des limites est adressé quotidiennement à la Société Générale, signalant le cas échéant tout dépassement de ces limites.

Les limites de contreparties sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est une banque, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Société Générale et à l'approbation et validation de la Direction Centrale de Risques. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;
- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi.

La Direction financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

Note 4 Caisse et banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Caisse	183,6	175,4
Banques centrales	747,1	781,5
Créances rattachées	1,2	1,2
TOTAL	931,9	958,1
Juste valeur	931,9	958,1

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2010				31/12/2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	12,1	-	-	12,1	11,4	-	-	11,4
Actions et autres instruments de capitaux propres	56,8	-	-	56,8	13,9	-	-	13,9
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	68,9	-	-	68,9	25,3	-	-	25,3
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	129,3	-	129,3	4,7	114,9	-	119,6
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	3,1	1 159,2	-	1 162,3	2,2	1 070,5	-	1 072,7
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	3,1	1 288,5	-	1 291,6	6,9	1 185,4	-	1 192,3
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	36,8	-	36,8	-	41,9	-	41,9
Instruments fermes	-	28,8	-	28,8	-	32,4	-	32,4
<i>Swaps</i>	-	28,8	-	28,8	-	32,4	-	32,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	8,0	-	8,0	-	9,5	-	9,5
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	8,0	-	8,0	-	9,5	-	9,5
Instruments de change	-	65,6	-	65,6	-	45,5	-	45,5
Instruments fermes	-	62,2	-	62,2	-	42,0	-	42,0
Instruments conditionnels	-	3,4	-	3,4	-	3,5	-	3,5
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	102,4	-	102,4	-	87,4	-	87,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT ⁽¹⁾	72,0	1 390,9	-	1 462,9	32,2	1 272,8	-	1 305,0

(1) Y compris les OPCVM.

Note 5 Bis Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2010				31/12/2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1,9	-	-	1,9	0,5	-	-	0,5
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	1,9	-	-	1,9	0,5	-	-	0,5
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	59,2	-	59,2	-	67,0	-	67,0
Instruments fermes	-	53,0	-	53,0	-	59,3	-	59,3
<i>Swaps</i>	-	53,0	-	53,0	-	59,3	-	59,3
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	6,2	-	6,2	-	7,7	-	7,7
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	6,2	-	6,2	-	7,7	-	7,7
Instruments de change	-	61,8	-	61,8	-	41,7	-	41,7
Instruments fermes	-	58,3	-	58,3	-	38,2	-	38,2
Instruments conditionnels	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-	3,5
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	121,0	-	121,0	-	108,7	-	108,7
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	-	855,9	-	855,9	-	585,9	-	585,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	1,9	976,9	-	978,8	0,5	694,6	-	695,1

	31/12/2010			31/12/2009		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(en millions d'euros)</i>						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT ⁽¹⁾	855,9	887,3	-31,4	585,9	624,1	-38,2

(1) Le passif du bilan est impacté par la variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre à hauteur de -5,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce mouvement correspond à un produit de +5,3 millions d'euros enregistré en résultat.

Note 6 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	472,4	471,5	274,5	316,7
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes	441,6	471,5	259,4	316,7
<i>Swaps</i>	441,6	471,5	259,4	316,7
Instruments conditionnels	30,8	-	15,1	-
<i>Caps, floors, collars</i>	30,8	-	15,1	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	472,4	471,5	274,5	316,7

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2010				31/12/2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIVITE COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	1 430,8	-	- 1 430,8		1 698,0	-	-	1 698,0
<i>dont créances rattachées</i>			6,1					7,4
<i>dont dépréciations</i>			-					-
Obligations et autres instruments de dettes	1 649,9	2 670,6	- 4 320,5		1 504,4	2 045,6	-	3 550,0
<i>dont créances rattachées</i>			45,2					41,2
<i>dont dépréciations</i>			-20,4					-13,1
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	51,2	74,1	4,1	129,4	1,1	69,1	4,1	74,3
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont pertes de valeur</i>				-3,7				-4,5
SOUS-TOTAL ACTIVITE COURANTE	3 131,9	2 744,7	4,1	5 880,7	3 203,5	2 114,7	4,1	5 322,3
Titres actions détenus à long terme	1,1	-	465,0	466,1	5,1	-	370,7	375,8
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont pertes de valeur</i>				-4,3				-4,9
SOUS-TOTAL	1,1	-	465,0	466,1	5,1	-	370,7	375,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	3 133,0	2 744,7	469,1	6 346,8 ⁽²⁾	3 208,6	2 114,7	374,8	5 698,1
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont 973,4 millions d'euros de titres callables pour lequel la valorisation retenue tient compte d'un exercice effectif du call par l'émetteur, selon les pratiques de place.

Ce montant s'échelonne ainsi selon les dates de call suivantes :

- 683,4 millions d'euros en 2011,

- 290,0 millions d'euros en 2012.

Post-clôture, il a été constaté que certains calls exerçables en mars 2011 n'ont pas été exercés par leurs émetteurs.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
Solde d'ouverture en début de période	5 698,1	5 657,0
Acquisitions	3 401,4	3 725,4
Cessions / remboursements / fusions	-2 903,1	-3 800,6
Reclassements et variations de périmètre	79,2 ⁽³⁾	-28,8 ⁽⁴⁾
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	74,6 ⁽⁵⁾	159,8
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-7,3	-3,4
Variation des pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	1,4	-0,2
Variation des créances rattachées	2,7	-10,5
Différences de change	-0,2	-0,6
SOLDE DE CLOTURE EN FIN DE PERIODE	6 346,8	5 698,1

(3) Les montants en « variation de périmètre et reclassements » s'expliquent exclusivement par l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

(4) Le montant reporté sur cette ligne correspond à la sortie d'Etoile Gestion au 31 décembre 2009.

(5) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente » de la note des capitaux propres provient à hauteur de 5,8 millions d'euros du poste « assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée ».

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation n'est pas basée sur des paramètres de marché

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres et actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2010	-	-	4,1	370,7	374,8
Acquisitions				5,3	5,3
Cessions / remboursements				-1,6	-1,6
Transferts vers N2					-
Transferts depuis N2					-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			0,1	62,0	62,1
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat					-
<i>Dont : augmentation</i>					-
<i> reprise</i>					-
<i> autres</i>					-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat			-0,1	-0,1	-0,2
Variation des créances rattachées					-
Différences de change					-
Variations de périmètre et autres				28,7	28,7
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2010	-	-	4,1	465,0	469,1

Note 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à vue	1 505,8	1 282,6
Comptes et prêts au jour le jour et autres	2 203,4	1 602,6
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Créances rattachées	1,6	0,4
TOTAL DES CREANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR	3 710,8	2 885,6
Comptes et prêts à terme	611,8	521,3
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	-	0,5
Prêts subordonnés et titres participatifs	85,4	90,7
Créances rattachées	2,9	2,9
TOTAL DES CREANCES A TERME	700,1	615,4
TOTAL BRUT	4 410,9	3 501,0
DEPRECIATION	-0,5	-0,5
TOTAL NET ⁽¹⁾	4 410,4	3 500,5
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 410,4	3 500,5

(1) Le montant des prêts et créances sur établissements de crédit de la Société Marseillaise de Crédit acquise en 2010 s'élève à 211,9 millions d'euros.

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2010 des créances sur les établissements de crédit, 2 175,6 millions d'euros correspondent à des opérations avec le Groupe Société Générale (1 435,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les créances sur établissements étrangers de l'Espace Economique Européen représentent 4,3 % du montant global inscrit au bilan, contre 3,8 % pour celles hors Espace Economique Européen.

Note 9 Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances commerciales	715,7	703,5
Créances rattachées	0,8	0,8
TOTAL DES CREANCES COMMERCIALES	716,5	704,3
Autres concours		
Crédits de trésorerie	2 142,0	1 894,5
Crédits à l'exportation	52,6	42,3
Crédits à l'équipement	6 121,4	4 911,5
Crédits à l'habitat	14 901,2	11 674,6
Autres crédits	3 806,6	3 254,7
Créances rattachées	60,0	56,8
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	27 083,8	21 834,4
Comptes ordinaires débiteurs	1 840,4	1 669,4
Créances rattachées	23,4	23,6
TOTAL COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 863,8	1 693,0
TOTAL BRUT	29 664,1	24 231,7
Dépréciation sur créances individualisées	-980,9	-783,4
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-46,9	-32,2
DEPRECIATION	-1 027,8	-815,6
TOTAL NET	28 636,3	23 416,1
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	-	60,4
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	28 636,3	23 476,5
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	29 263,9	23 743,3

Le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle est de 54,8 % contre 51,9 % au 31 décembre 2010 (hors dépréciation sur groupe d'actifs homogènes).

Le montant net des créances à la clientèle de la Société Marseillaise de Crédit en 2010 s'élève à 2,7 milliards d'euros.

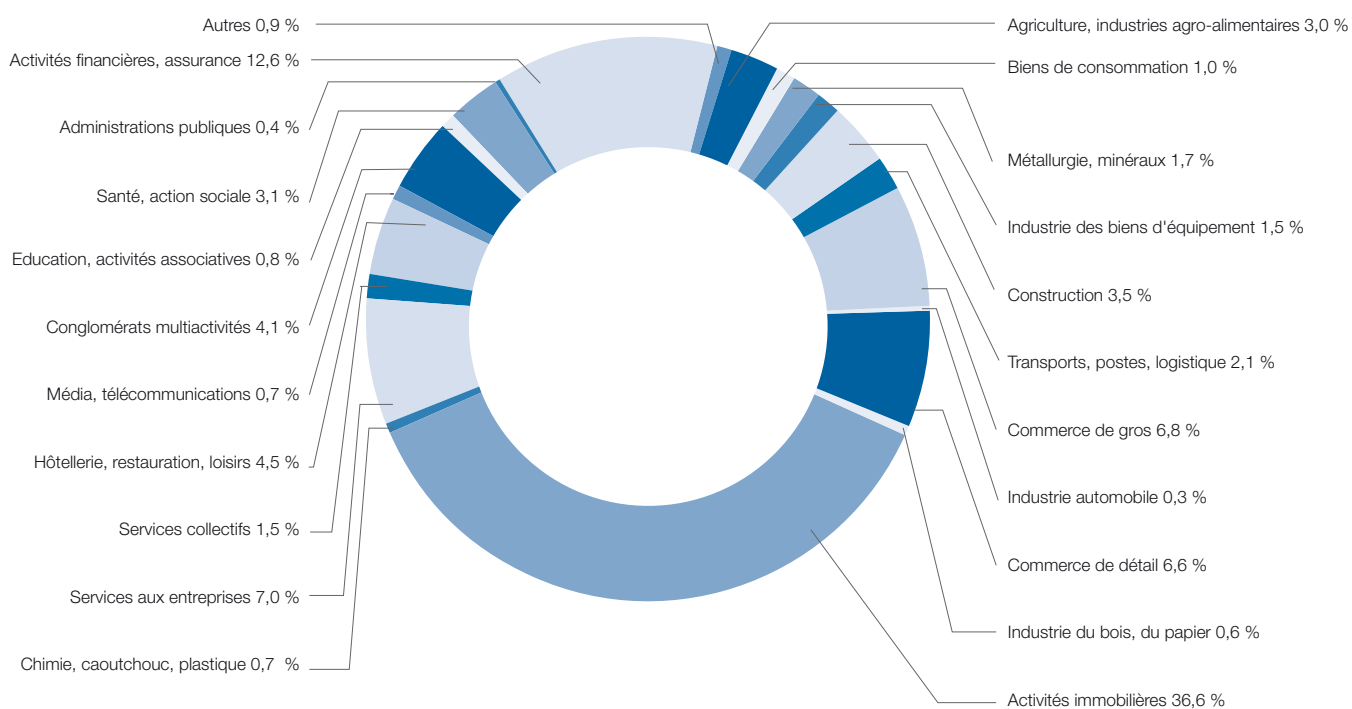
Répartition des autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Clientèle non financière	27 021,2	21 775,8
Entreprises	11 779,7	9 467,1
Particuliers	14 056,3	11 306,9
Collectivités locales	11,7	7,5
Professions libérales	984,0	784,8
Gouvernements et Administrations Centrales	50,4	95,5
Autres	139,1	114,0
Clientèle financière	2,6	1,8
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE VENTILES	27 023,8	21 777,6
Créances rattachées	60,0	56,8
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	27 083,8	21 834,4

Analyse des prêts et créances sains sur la clientèle (y compris créances rattachées) :

Les « créances commerciales » et « autres concours à la clientèle » sains détenus sur les « Particuliers » s'élèvent à 13 929,3 millions euros (50 % des encours sains).

Les encours sains hors clientèle « Particuliers » (50 % du total) se décomposent comme suit :



Note 10 Opérations de location-financement et assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Location-financement mobilier	1 464,0	1 387,8
Location-financement immobilier	528,2	489,1
Créances rattachées	0,3	0,4
SOUS-TOTAL	1 992,5	1 877,3
Dépréciations sur créances individualisées	-29,5	-17,6
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,5	-0,5
SOUS-TOTAL	-30,0	-18,1
TOTAL NET	1 962,5	1 859,2
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées	1 990,7	1 872,8

L'activité de Star Lease, filiale de crédit bail mobilier, se répartit à 57 % sur du matériel industriel, 37 % sur du matériel de transport, 4 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Montant des investissements bruts	2 104,9	2 004,5
A moins d'un an	646,2	607,8
De un à cinq ans	1 184,1	1 142,0
A plus de cinq ans	274,6	254,7
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 916,6	1 808,6
A moins d'un an	623,3	586,5
De un à cinq ans	1 048,3	998,5
A plus de cinq ans	245,0	223,6
Produits financiers non acquis	113,0	127,6
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	75,3	68,3

Note 11 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	46,1	58,2
Cotés	42,2	41,8
Non cotés	5,8	16,3
Créances rattachées	0,1	0,1
Dépréciations	-2,0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	46,1	58,2
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	45,3	58,4

Mouvements du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	58,2	59,4
Acquisitions	-	-
Remboursements (à maturité)	-11,2	-2,3
Variations des dépréciations	-2,0	-
Reclassements (entrée) depuis les titres disponibles à la vente	-	-
Autres	1,1	1,1
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE	46,1	58,2

Note 12 Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances d'impôts exigibles	161,7	102,3
Actifs d'impôts différés	145,0	88,1
- sur éléments du bilan	145,0	88,1
- sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-	-
TOTAL CREANCES D'IMPOTS	306,7	190,4
Dettes d'impôts exigibles	206,4	111,9
Passifs d'impôts différés	403,2	357,2
- sur éléments du bilan	404,5	362,6
- sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-1,3	-5,4
TOTAL DETTES D'IMPOTS	609,6	469,1

Les impôts différés sur éléments de capitaux propres se rapportent aux gains/pertes latents sur titres disponibles à la vente et sur la participation aux bénéfices différés pour l'activité assurance.

Note 13 Autres actifs et autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES ACTIFS		
Opérations sur titres	1,8	6,5
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	28,5	28,2
Autres débiteurs divers	128,6	150,0
Charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir	105,5	95,1
Dépréciations	-0,4	-0,2
Autres actifs d'assurance	257,1	247,7
TOTAL AUTRES ACTIFS	521,1	527,3
AUTRES PASSIFS		
Comptes exigibles après encaissement	220,3	212,9
Opérations sur titres	108,6	139,0
Dépôts de garantie reçus ⁽²⁾	53,9	60,7
Charges à payer sur engagements sociaux	143,6	88,2
Autres créditeurs divers	334,8	315,2
Charges à payer et produits constatés d'avance	238,4	167,9
Autres passifs d'assurance	5,6	5,4
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 105,2	989,3

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 14 Immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2009	Entrées	Sorties	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles				
Logiciels créés	205,2	19,8	-0,1	-
Logiciels acquis	84,3	2,0	-	0,9
Autres immobilisations incorporelles	23,2	3,0	-	2,2
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	312,7	24,8	-0,1	3,1
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions	185,7	6,1	-0,5	94,6
Equipements informatiques	132,1	5,7	-0,7	1,2
Autres immobilisations corporelles	442,1	33,4	-1,0	-3,2
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	759,9	45,2	-2,2	92,6
Immeubles hors exploitation	20,6	0,2	-1,3	1,1
Activité de location simple	13,4	-	-	-
Location immobilière	13,4	-	-	-
Location mobilière	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT	34,0	0,2	-1,3	1,1
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 106,6	70,2	-3,6	96,8

(1) Les montants en « variation de périmètre et reclassements » s'expliquent principalement par l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

Valeur brute au 31/12/2010	Cumul des amortissements et des dépréciations au 31/12/2009	Amortissements et dépréciations de l'année			Valeur nette au 31/12/2010	Valeur nette au 31/12/2009
		Dotations	Reprises	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾		
224,9	-112,0	-28,1	-	0,1	84,9	93,2
87,2	-73,0	-5,6	-	0,7	9,3	11,3
28,4	-0,1	-	-	-	28,3	23,1
340,5	-185,1	-33,7	-	0,8	122,5	127,6
285,9	-60,0	-7,7	0,3	1,5	220,0	125,7
138,3	-108,5	-10,9	0,7	1,8	21,4	23,6
471,3	-300,9	-29,0	1,0	8,0	150,4	141,2
895,5	-469,4	-47,6	2,0	11,3	391,8	290,5
20,6	-9,4	-0,8	1,4	-0,5	11,3	11,2
13,4	-6,4	-0,2	-	-	6,8	7,0
13,4	-6,4	-0,2	-	-	6,8	7,0
-	-	-	-	-	-	-
34,0	-15,8	-1,0	1,4	-0,5	18,1	18,2
1 270,0	-670,3	-82,3	3,4	11,6	532,4	436,3

Note 15 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)

Valeur brute au 31/12/2009	53,8
Acquisitions et autres augmentations	510,9
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	564,7
Dépréciations au 31/12/2009	-
Pertes de valeur	-
DEPRECIATIONS AU 31/12/2010	-

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation réalisé une fois par an.

Valeur nette au 31/12/2009	53,8
VALEUR NETTE AU 31/12/2010	564,7

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Société Marseillaise de Crédit	510,9
Agences Fortis	5,2
VALEUR NETTE AU 31/12/2010	564,7

Note 16 Synthèse des dépréciations et provisions

Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2009	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2010
Etablissements de crédit	8	0,5	-	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	9	783,4	293,4	-165,8	-42,7	112,6	980,9
Groupes d'actifs homogènes	9	32,2	29,5	-20,6	-	5,8	46,9
Location-financement et assimilés		17,6	25,4	-10,9	-2,7	-	29,4
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	7	22,5	7,6	-	-	-1,7	28,4
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		-	2,0	-	-	-	2,0
Immobilisations		1,6	-	-0,1	-0,3	0,1	1,3
Autres		0,2	0,2	-	-	-	0,4
TOTAL DES DEPRECIATIONS		858,0	358,1	-197,4	-45,7	116,8	1 089,8

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 7,3 millions d'euros.

Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2009	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2010
Provisions pour avantages post-emploi	51,0	8,2	-0,2	-17,7	-	9,7	51,0
Provisions pour avantages long terme	32,3	10,7	-3,6	-5,2	-	2,2	36,4
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	3,5	2,7	-1,1	-1,6	-	2,3	5,8
Provisions pour risques immobiliers ⁽²⁾	0,4	-	-	-	-	-	0,4
Provisions pour litiges ⁽³⁾	12,4	3,0	-2,3	-0,5	0,1	1,6	14,3
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	35,5	22,8	-16,7	-	-	0,9	42,5
Autres provisions ⁽³⁾	12,9	24,0 ⁽⁴⁾	-0,1	-0,1	-	2,0 ⁽⁵⁾	38,7 ⁽⁶⁾
TOTAL DES PROVISIONS	148,0	71,4	-24,0	-25,1	0,1	18,7	189,1

⁽²⁾ Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

⁽³⁾ Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 0,6 million d'euros.

⁽⁴⁾ Dont dotations nettes au titre de la provision épargne-logement : 9,0 millions d'euros.

⁽⁵⁾ Dont 1,2 million lié à la provision épargne-logement de la Société Marseillaise de Crédit lors de son acquisition.

⁽⁶⁾ Le stock de provision épargne-logement s'élève à 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 17 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à vue	219,8	177,1
Comptes et emprunts au jour le jour	863,3	373,3
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	0,2	0,1
TOTAL DES DETTES A VUE	1 083,3	550,5
Comptes et emprunts à terme	2 268,6	2 942,5
Valeurs données en pension à terme	-	-
Titres donnés en pension à terme	-	-
Dettes rattachées	11,2	15,3
TOTAL DES DETTES A TERME	2 279,8	2 957,8
Réévaluation des éléments couverts	54,9	43,7
TOTAL ⁽¹⁾	3 418,0	3 552,0
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	3 418,7	3 552,0

⁽¹⁾ Le montant des dettes envers les établissements de crédit de la Société Marseillaise de Crédit acquise en 2010 s'élève à 11,8 millions d'euros.

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2010 des dettes envers les établissements de crédit, 2 182,9 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale.

Note 18 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	6 946,7	5 008,2
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 949,8	1 629,1
Comptes à vue et au jour le jour	13 883,7	10 611,0
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	8 219,9	6 292,7
<i>Particuliers</i>	5 090,7	3 796,5
<i>Clientèle financière</i>	13,7	15,8
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	559,4	506,0
Comptes à terme	1 079,1	382,3
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	919,1	264,5
<i>Particuliers</i>	90,8	94,1
<i>Clientèle financière</i>	4,3	-
<i>Autres ⁽²⁾</i>	65,0	23,7
Valeurs données en pension livrée à terme	-	-
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	188,0	71,8
Titres donnés en pension livrée à terme	156,2	535,2
Dettes rattachées	75,8	76,3
Dépôts de garantie	2,8	0,7
TOTAL ⁽³⁾	24 282,1	18 314,6
Juste valeur des dettes envers la clientèle	24 282,0	18 314,4

(1) Dont 43,9 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Dont 18,0 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(3) Le montant des dettes envers la clientèle de la Société Marseillaise de Crédit acquise en 2010 s'élève à 3 232,7 millions d'euros.

Note 19 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	16,5	11,7
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 044,6	6 997,0
Emprunts obligataires	150,0	304,9
Dettes rattachées	30,3	31,2
SOUS-TOTAL	8 241,4	7 344,8
Réévaluation des éléments couverts	0,1	0,3
TOTAL	8 241,5	7 345,1
Juste valeur des dettes représentées par un titre	8 280,6	7 378,3

Note 20 Comptes et plans d'épargne-logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	329,5	181,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	697,9	657,9
Ancienneté de plus de 10 ans	571,2	536,6
SOUS-TOTAL	1 598,6	1 376,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	301,2	282,8
TOTAL	1 899,8	1 658,8

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ancienneté de moins de 4 ans	38,8	42,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	10,9	13,8
Ancienneté de plus de 10 ans	3,3	3,8
TOTAL	53,0	60,3

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	6,4	2,1
Ancienneté de plus de 10 ans	11,7	5,4
SOUS-TOTAL	18,1	7,5
Comptes d'épargne-logement	-	0,1
Prêts tirés	1,4	1,7
TOTAL	19,5	9,3

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 21 Avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse

obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 58,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 55,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme**B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan**

(en millions d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	33,9	17,1	36,4	87,4	34,5	16,5	32,2	83,2
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision nette	33,9	17,1	36,4	87,4	34,5	16,5	32,2	83,2
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	124,4	-	-	124,4	107,2	-	-	107,2
Juste valeur des actifs de financement	-84,3	-	-	-84,3	-68,2	-	-	-68,2
Solde des régimes financés (A)	40,1	-	-	40,1	39,0	-	-	39,0
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	19,4	17,2	36,4	73,0	17,4	16,4	32,2	66,0
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	1,3	-	-	1,3	1,0	-	-	1,0
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	24,3	0,1	-	24,4	20,9	-0,1	-	20,8
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non encore reconnus (C)	25,6	0,1	-	25,7	21,9	-0,1	-	21,8
PROVISION NETTE (A + B - C)	33,9	17,1	36,4	87,4	34,5	16,5	32,2	83,2

Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite ou de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès concernant trois établissements situés en France. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail ou les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Informations sur les actifs de financement :
 - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe ;
 - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 17,5 % d'obligations, 63,0 % d'actions et 19,5 % de fonds monétaires.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- Dans le cadre de la réforme des retraites adoptée fin 2010, l'impact du recul de l'âge légal de la retraite sur les engagements a été traité en écarts actuariels.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2011 sont estimées à 15,6 millions d'euros.
- La valorisation de l'engagement relatif au régime complémentaire de santé de la Société Marseillaise de Crédit n'est actuellement pas incluse dans les comptes au 31 décembre 2010.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs des régimes	15,0	13,0
Actifs distincts	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs des régimes	10,2	7,7
Actifs distincts	-	-

B2. Charges actuarielles des régimes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				31/12/2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus de l'année y compris charges sociales	4,8	0,3	4,3	9,4	4,6	0,2	3,8	8,6
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	5,4	0,9	1,4	7,7	7,1	0,9	1,6	9,6
Rendement attendu des actifs des régimes	-4,4	-	-	-4,4	-3,8	-	-	-3,8
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	0,1	-	-	0,1	1,1	-	-	1,1
Amortissement des écarts actuariels	0,9	-	3,5	4,4	0,5	-0,1	3,6	4,0
Modifications du périmètre de consolidation et autres ajustements de la période	-0,2	-	-2,1	-2,3	-	-	-	-
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT	6,6	1,2	7,1	14,9	9,5	1,0	9,0	19,5

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan**B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	124,6	16,4	141,0	134,0	14,0	148,0
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	4,8	0,3	5,1	4,6	0,2	4,8
Coût financier	5,4	0,9	6,3	7,1	0,9	8,0
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	10,0	0,3	10,3	2,3	1,9	4,2
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	-17,9	-0,7	-18,6	-23,4	-0,6	-24,0
Coût des services passés générés dans l'exercice	0,4	-	0,4	-	-	-
Modifications du périmètre de consolidation	16,6	-	16,6	-	-	-
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-0,1	-	-0,1	-	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	143,8	17,2	161,0	124,6	16,4	141,0

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	68,2	-	68,2	59,0	-	59,0
Rendement attendu des actifs de régime	4,4	-	4,4	3,8	-	3,8
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	5,8	-	5,8	3,9	-	3,9
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	5,2	-	5,2	3,1	-	3,1
Prestations servies	-6,1	-	-6,1	-1,1	-	-1,1
Modifications du périmètre de consolidation	7,0	-	7,0	-	-	-
Transferts, réductions et autres de la période	-0,2	-	-0,2	-0,5	-	-0,5
VALEUR AU 31 DECEMBRE	84,3	-	84,3	68,2	-	68,2

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2010	2009
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,50 % à 3 ans / 3,11 % à 5 ans / 3,93 % à 10 ans / 4,13 % à 15 ans et 4,33 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,80 % à 3 ans / 1,27 % à 5 ans / 1,63 % à 10 ans / 1,84 % à 15 ans et 2,05 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-7,2 %	-14,2 %	-5,9 %	-13,5 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-12,3 %	-25,3 %	-10,6 %	-23,3 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-28,4 %	-	-14,5 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	8,1 %	18,7 %	7,1 %	17,5 %
Impact sur le total net des charges des régimes	16,3 %	37,4 %	13,8 %	33,7 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actualisée de l'obligation	143,8	124,6
Juste valeur des actifs de régime	84,3	68,2
Déficit / (négatif : excédent)	59,5	56,4
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-1,3	-4,0
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	5,8	3,9

Note 22 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres participatifs	-	-
Titres subordonnés remboursables	441,0	592,5
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-
Intérêts à payer	5,8	9,4
Réévaluation des éléments couverts	27,5	32,7
TOTAL	474,3	634,6

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2010 s'élève à 443,0 millions d'euros (607,2 millions d'euros au 31 décembre 2009), entièrement calculée par référence à un prix coté sur un marché actif.

Echéancement des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord

	2011	2012	2013	2014	2015	Autres	Encours 31/12/2010	Encours 31/12/2009
Dettes subordonnées	160,0	-	-	-	100,0	181,0	441,0	592,5

Note 23 Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	1 061,4	978,9
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	3 116,0	2 792,8
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	2,5	2,1
TOTAL	4 179,9	3 773,8
Provision pour participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	72,0	66,3
Part des réassureurs	-238,2	-232,0
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	4 013,7	3 608,1

(1) Dont provision pour participation aux bénéfices différée passive sur actifs en juste valeur par capitaux propres 72,1 millions d'euros (contre un montant passif de 66,3 millions d'euros au 31 décembre 2009) et provision pour participation aux bénéfices différée active sur actifs en juste valeur par résultat 0,1 million d'euros.

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
PROVISIONS D'OUVERTURE AU 01/01/2010	978,9	2 792,8	2,0
Charge des provisions d'assurance	52,5	303,2	0,5
Revalorisation des contrats en unités de compte	45,7	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	9,4	-	-
Transferts et arbitrages	-25,1	25,7	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	-5,7	-
Autres	-	-	-
PROVISIONS DE CLOTURE AU 31/12/2010 (HORS PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE)	1 061,4	3 116,0	2,5

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2010. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques cohérents avec une approche de type Market Consistent Embedded Value.

Placements nets des entreprises d'assurance ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	126,3	116,3
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 162,3	1 072,7
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	285,5	254,7
Obligations et autres instruments de dettes	2 776,9	2 432,5 ⁽²⁾
Actions et autres instruments de capitaux propres	50,0	42,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Placements immobiliers	-	-
TOTAL	4 401,0	3 918,9

(1) Ce tableau présente les placements nets des entreprises d'assurance avant élimination des opérations intra-groupe.

(2) Montant augmenté des opérations intra-groupe par rapport aux publications du 31 décembre 2009.

Résultat technique des entreprises d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Primes	630,1	591,3
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-641,7	-708,9
Produits nets des placements	67,2	165,5
Autres produits (charges) nets techniques	-28,8	-27,4
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	26,8	20,5
Elimination des opérations intra-groupe	-1,5	-1,5
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION APRES ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	25,3	19,0

Produits nets de commissions ⁽³⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	13,7	12,4
Chargements de gestion	37,6	32,7
Autres	0,2	0,1
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	-11,4	-10,7
Chargements de gestion	-11,8	-10,8
Autres	-2,0	-1,3
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	26,3	22,4

⁽³⁾ Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

Note 24 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2010	Période	31/12/2009
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	76,5	69,7	6,8
Ecart de réévaluation de la période		73,9	
Recyclage en résultat		-4,2	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-
Impôts	1,3	-4,1	5,4
TOTAL	77,8	65,6	12,2
Participations ne donnant pas le contrôle	1,4	1,4	-
PART DU GROUPE	76,4	64,2	12,2

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	76,5	1,3	77,8	6,8	5,4	12,2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76,5	1,3	77,8	6,8	5,4	12,2
Participations ne donnant pas le contrôle	1,4	-	1,4	-	-	-
PART DU GROUPE	75,1	1,3	76,4	6,8	5,4	12,2

(1) Détail des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	88,8	-	88,8
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	0,9	-15,2	-14,3
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	103,6	-101,6	2,0
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	4,8	-	4,8
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	98,8	-29,5	69,3
<i>dont participation aux bénéficiaires différés</i>	-	-72,1	-72,1
TOTAL	193,3	-116,8	76,5

Note 25 Echéances par durée restant à courir**Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾**

Au 31/12/2010 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	107,8	158,1	500,9	123,0	-	889,8
Dettes envers les établissements de crédit	1 647,3	144,1	1 263,4	308,3	-	3 363,1
Dettes envers la clientèle	23 128,0	275,0	853,9	25,2	-	24 282,1
Dettes représentées par un titre	3 743,0	2 666,8	1 285,7	557,2	-	8 252,7
Dettes subordonnées	-	165,7	100,0	181,0	-	446,7
TOTAL RESSOURCES	28 626,1	3 409,7	4 003,9	1 194,7	-	37 234,4
Engagements de financement donnés	2 002,0	753,3	1 268,5	449,6	-	4 473,4
Engagements de garanties donnés	360,9	418,0	1 115,6	1 488,9	-	3 383,4
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	2 362,9	1 171,3	2 384,1	1 938,5	-	7 856,8

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

Au 31/12/2010 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	72,1	-	-	4 179,9	-	4 252,0

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

Au 31/12/2010 (en millions d'euros)	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	11 149,1	11 149,1	7 922,0	7 921,8	7 023,4	7 023,4	26 094,5	26 094,3
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	1 192,5	236,2	1 801,1	458,9	532,9	31,1	3 526,5	726,2
Instruments de change								
Options de change	89,8	89,8	6,7	6,7	-	-	96,5	96,5
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	-	-	-	-	-	-	-	-

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

Note 26 Engagements**A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus**

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	170,0	230,0
En faveur de la clientèle	4 303,4	2 872,8
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	170,0	150,8
Donnés à la clientèle	3 213,4	3 395,2
Donnés de l'activité d'assurance	263,5	304,1
Autres	4 152,4	4 325,6
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	1 921,8	1 340,2
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	11 085,9	7 690,3
Reçus de l'activité d'assurance	205,2	237,6
Autres ⁽¹⁾	90,1	102,1

(1) Dont 90,1 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations publiques et des collectivités locales au 31 décembre 2010 contre 102,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, les engagements de financement ou de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 1 522,5 millions d'euros contre 1 595,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale s'élèvent à 340,1 millions d'euros contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2009.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Opérations sur titres		
Titres à recevoir	5,6	2,8
Titres à livrer	80,5	12,7
Opérations de change		
Monnaies à recevoir	6 129,6	4 460,4
Monnaies à livrer	6 125,6	4 457,3

Au 31 décembre 2010, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 1 085,9 millions d'euros contre 567,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	9 497,1	9 496,9	6 008,5	6 008,5
<i>FRA</i>	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	1 181,5	726,2	981,5	865,1
Instruments de change				
Options de change	96,5	96,5	113,0	113,0
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	10 775,1	10 319,6	7 103,0	6 986,6
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	16 597,4	16 597,4	12 651,8	12 651,8
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	2 345,0	-	1 521,1	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	18 942,4	16 597,4	14 172,9	12 651,8
TOTAL	29 717,5	26 917,0	21 275,9	19 638,4

(1) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2010, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 25 235,4 millions d'euros contre 17 196,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en « couverture de juste valeur par résultat ».

Note 27 Opérations en devises

(en millions d'euros)	Euro	Franc suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	31/12/2010 Total
ACTIF							
Trésorerie	4 492,8	78,4	140,9	484,2	13,2	132,8	5 342,3
Crédits clientèle	30 432,6	170,0	5,4	100,2	3,4	21,3	30 732,9
Autres actifs	10 246,9	0,3	0,3	13,6	-	0,1	10 261,2
TOTAL	45 172,3	248,7	146,6	598,0	16,6	154,2	46 336,4
PASSIF							
Trésorerie	2 311,4	284,3	182,2	633,9	5,2	1,0	3 418,0
Dépôts clientèle	23 964,6	9,5	52,8	208,3	1,3	33,7	24 270,2
Dettes représentées par un titre	8 056,9	-	58,1	126,5	-	-	8 241,5
Autres passifs	10 406,3	0,1	0,2	-	-	0,1	10 406,7
TOTAL	44 739,2	293,9	293,3	968,7	6,5	34,8	46 336,4
ENGAGEMENTS DE CHANGE							
Devises à recevoir	2 123,5	205,9	329,6	2 477,9	316,6	676,1	6 129,6
Devises à livrer	2 552,4	170,5	177,9	2 103,7	326,2	794,9	6 125,6
POSITION NETTE							
Actif	45 172,3	248,7	146,6	598,0	16,6	154,2	46 336,4
Passif	44 739,2	293,9	293,3	968,7	6,5	34,8	46 336,4
Engagements de change nets	-428,9	35,4	151,7	374,2	-9,6	-118,8	4,0
SOLDE	4,2	-9,8	5,0	3,5	0,5	0,6	4,0

Les positions par devise sont maintenues dans des limites très conservatrices, au regard des fonds propres prudentiels, qui s'élèvent à 1 372,0 millions d'euros. Ainsi, les positions nettes les plus importantes, en franc suisse et en livre sterling, représentent respectivement chacune 0,7 % et 0,4 % de ces fonds propres.

Il convient de noter que l'euro représente une part prépondérante dans l'ensemble des opérations du Groupe. L'exposition sur les devises les plus significatives hors euro, à savoir le dollar et la livre sterling, représente respectivement 0,8 % et 0,3 % du total du bilan.

Note 28 Produit net bancaire

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Intérêts et résultats assimilés	29	895,3	809,9
Commissions	30	740,9	762,9
Dividendes sur titres à revenu variable		9,8	3,9
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	-2,3	-13,2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	7,1	10,0 ⁽¹⁾
Produits et charges des autres activités	33	7,0	6,3 ⁽¹⁾
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		1 657,8	1 579,8
Part des commissions dans le PNB		44,7%	48,3%

(1) Montants reclassés par rapport à la publication du 31 décembre 2009 (cf note 32).

Note 29 Intérêts et résultats assimilés

(en millions d'euros)	2010	2009
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	57,3	67,5
Opérations avec la clientèle	1 069,8	1 081,2
Opérations sur instruments financiers	331,6	305,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	141,4	163,2
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	0,8	1,7
<i>Prêts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	189,4	140,3
Opérations de location-financement	150,3	153,7
<i>Location-financement immobilier</i>	74,3	72,9
<i>Location-financement mobilier</i>	76,0	80,8
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
SOUS-TOTAL	1 609,0	1 607,6
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	-72,5	-91,7
Opérations avec la clientèle	-262,8	-255,6
Opérations sur instruments financiers	-319,0	-393,3
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-80,6	-152,6
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-23,5	-29,6
<i>Emprunts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-214,9	-211,1
Opérations de location-financement	-59,3	-56,9
<i>Location-financement immobilier</i>	-54,7	-51,9
<i>Location-financement mobilier</i>	-4,6	-5,0
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,2
SOUS-TOTAL	-713,7	-797,7
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	895,3	809,9

(en millions d'euros)	2010	2009
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	-15,2	-24,2
Opérations avec la clientèle	807,0	825,6
<i>Crédits de trésorerie</i>	130,6	134,1
<i>Crédits à l'exportation</i>	1,3	1,4
<i>Crédits à l'équipement</i>	156,3	162,3
<i>Crédits à l'habitat</i>	553,4	531,3
<i>Autres</i>	-34,6	-3,5
Opérations sur instruments financiers	12,6	-88,1
Opérations de location-financement	91,0	96,8
Autres	-0,1	-0,2
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	895,3	809,9

Note 30 Commissions

(en millions d'euros)	2010	2009
PRODUITS DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	249,4	247,9
Opérations sur titres	4,6	6,4
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	2,0	1,8
Engagements de financement et de garantie	24,0	21,7
Prestations de services	585,6	601,7
Autres	-	-
SOUS-TOTAL	865,6	879,5
CHARGES DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,8	-0,7
Opérations sur titres	-4,3	-4,7
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,1	-0,1
Engagements de financement et de garantie	-1,0	-0,3
Autres	-118,5	-110,8
SOUS-TOTAL	-124,7	-116,6
TOTAL COMMISSIONS NETTES	740,9	762,9
Ces produits et charges de commissions incluent :		
- les produits de commissions hors TIE * liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	273,4	269,5
- les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	143,0	173,6
- les charges de commissions hors TIE * liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-1,0	-0,3
- les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-16,5	-16,1

* Taux d'Intérêt Effectif

Note 31 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	3,0	4,8
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	1,3	-0,1
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	-13,9	-19,8
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	2,6	-2,6
Résultat net sur instruments de couverture / Couverture de juste valeur	-52,7	35,7
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	45,4	-38,5
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur opérations de change	12,0	7,3
TOTAL	-2,3	-13,2

(1) Y compris un produit de 5,3 millions d'euros lié à l'écartement des spreads de crédit dans la réévaluation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 (contre une charge de -16,3 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables.

Le résultat de cette marge n'est donc pas impacté par la variation de juste valeur d'instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basés sur des données de marché.

Note 32 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
ACTIVITE COURANTE		
Plus-value de cession	2,5 ⁽¹⁾	10,2 ⁽³⁾
Moins-value de cession	-2,8 ⁽²⁾	-1,3 ⁽³⁾
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,3	-0,1
Participation aux bénéfices différés ou non sur actifs disponibles à la vente des filiales d'assurance	1,5	-7,0 ⁽³⁾
SOUS-TOTAL	0,9	1,8
TITRES A REVENU VARIABLE DETENUS A LONG TERME		
Plus-value de cession	6,2	8,6
Moins-value de cession	-	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	-0,4
SOUS-TOTAL	6,2	8,2
TOTAL	7,1	10,0

(1) Dont 1,4 million d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

(2) Dont -2,8 millions d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

(3) Montants modifiés par rapport à la publication du 31 décembre 2009.

La participation aux bénéfices associée aux résultats de cession des filiales d'assurances est maintenant reprise dans les « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » au lieu de la rubrique « charges des autres activités ».

La création de la ligne « Participation aux bénéfices différés ou non sur actifs disponibles à la vente des filiales d'assurance » permet ainsi la présentation du montant de gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente net des sommes à verser aux assurés.

Note 33 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2010	2009
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-	0,1
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	4,9	5,8
Activité de location mobilière	1,3	1,4
Autres activités	23,5 ⁽²⁾	11,2
SOUS-TOTAL	29,7	18,5
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-0,2	-0,2
Activité de location immobilière	-1,6	-1,7
Activité de location mobilière	-0,1	-0,3
Autres activités	-20,8	-17,0 ⁽³⁾
SOUS-TOTAL	-22,7	-19,2
TOTAL NET	7,0	-0,7

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

(2) Dont résultat net sur activité d'assurance : 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, se décomposant en un produit de 776,9 millions d'euros et une charge de 766,6 millions d'euros.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : -4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, se décomposant en un produit de 790,9 millions d'euros et une charge de 795,1 millions d'euros.

Note 34 Frais de personnel

A. Frais de personnel

(en millions d'euros)	2010	2009
Rémunérations du personnel	-397,5	-379,8
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-105,1	-93,3
Charges de retraite	-61,8	-65,6
Régimes à cotisations définies	-58,1	-55,4
Régimes à prestations définies	-3,7	-10,2
Autres charges sociales et fiscales	-49,6	-51,9
Participation, intéressement et abondements	-54,6	-50,9
Transfert de charges	5,6	6,6
TOTAL	-663,0	-634,9

Les rémunérations variables versées en 2010 au titre de 2009 s'élèvent à 20,4 millions d'euros, hors Société Marseillaise de Crédit.

B. Effectif ⁽¹⁾

	2010	2009
Effectif inscrit ⁽²⁾	9 948	8 680
Effectif moyen net présent	9 651	8 737
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	9 092	7 939
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	559	798

(1) Hors effectif Banque Pouyanne.

(2) Dont l'entrée en 2010 de 1 353 collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit.

C. Plans d'avantages en action

Montant de la charge enregistrée en résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	-2,9
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-2,8	-2,5
TOTAL	-2,8	-5,4

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur les plans réglés en espèces.

Description des plans

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 sont brièvement décrits ci-dessous.

Options d'achat et de souscription

Emetteur : Société Générale	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Type de plan	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	27/05/2008	30/05/2006	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	44 422	58 068	63 535	47 444	82 485	324 361	332 860	236 978
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	09/03/2010 - 31/03/2014	09/03/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 19/01/2010	18/01/2006 - 18/01/2009	13/01/2005 - 13/01/2008	14/01/2004 - 14/01/2007	22/04/2003 - 22/04/2006
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	oui	oui	non sauf mandataires sociaux	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) ^{(1) (3)}	43,64	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Décote	sans objet	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (en euros) ⁽¹⁾	41,20	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	19 414	146 566
Options perdues au 31 décembre 2010	790	-	-	716	6 168	8 356	23 141	37 578
Options échues au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	52 834
Options restantes au 31 décembre 2010	43 632	58 068	63 535	46 728	76 317	316 005	290 305	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2010	-	-	-	(4)	(4)	(4)	290 305	-
Cours des actions réservées (en euros)	-	-	-	(4)	(4)	(4)	45,67	-
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	-	-	-	(4)	(4)	(4)	13,3	-
Première date de cession	31/03/2014	31/03/2013	21/03/2012	19/01/2011	18/01/2010	13/01/2009	14/01/2008	22/04/2007
Période d'interdiction de cession	-	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 % ⁽⁵⁾	27 %	24 %	18 %	16 %	17 %	21 %	25 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^{ème} trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^{ème} trimestre 2009, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

(3) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(4) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(5) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7 %.

Attribution gratuite d'actions

Emetteur : Société Générale	2010	2009	2008	2007
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	27/05/2008	30/05/2006	30/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	09/03/2010	20/01/2009	21/03/2008	19/01/2007
Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	87 709	123 732	75 144	30 768
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	sous-plan n°1 09/03/2010 - 31/03/2013	20/01/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2010 21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 31/03/2009 19/01/2007 - 31/03/2010
Conditions de performance ⁽²⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires	oui	oui	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) ⁽¹⁾	43,64	23,36	58,15	116,61
Actions livrées au 31 décembre 2010	-	-	36 355	27 184
Actions perdues au 31 décembre 2010	511	3 297	3 000	3 584
Actions restantes au 31 décembre 2010	87 198	120 435	35 789	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2010	87 198	120 435	35 789	-
Cours des actions réservées (en euros)	47,71	60,98	100,88	-
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	4,2	7,3	3,6	-
Première date de cession	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2012 - 31/03/2013	31/03/2011 - 31/03/2012
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)				
- durée d'acquisition 2 ans			87 %	86 %
- durée d'acquisition 3 ans	82 % ⁽³⁾	78 %	81 %	81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^{ème} trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^{ème} trimestre 2009, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes.

(3) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16 %.

Par ailleurs, la Banque Tarneaud a attribué, en 2009, 12 000 actions pour l'ensemble de ses salariés. Ces actions ont été valorisées à 59,89 euros et ont une période d'acquisition de 3 ans.

Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (en euros)	Prix moyen pondéré de l'actions aux dates d'exercice (en euros)	Fourchette des prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options							
					Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Options existantes au 1 ^{er} janv. 2010	-	-	-	-	-	58 068	63 535	47 444	77 574	311 361	288 917	88 369
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	44 422	-	-	-	-	-	-	-
Options perdues durant la période ⁽¹⁾	-	-	-	-	790	-	-	716	1 257	-4 644	-1 388	-
Options exercées durant la période	-	-	46,35	44,81	-	-	-	-	-	-	-	35 535
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 834
Options existantes au 31 déc. 2010	20 mois	12,58	-	-	43 632	58 068	63 535	46 728	76 317	316 005	290 305	-
Options exerçables au 31 déc. 2010	-	-	-	-	-	-	-	46 728	76 317	316 005	290 305	-

(1) Les pertes négatives sont dues à une régularisation du dossier d'un attributaire qui a été radié à tort.

Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2003-2004
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %	3,0 %	4,2 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action	29,0 %	55,0 %	38,0 %	21,0 %	22,0 %	21,0 %	27,0 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	1,3 %	3,5 %	5,0 %	4,8 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

Description du plan d'attribution gratuite bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe Société Générale. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions s'étend du 02 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 02 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit

24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Ressources humaines - Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié » du document de référence du Groupe Société Générale.

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2010.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,10 euros. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan.

Attributions d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 20 avril 2010 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 36,98 euros décoté de 20 % par rapport à la

moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

163 347 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) étant inférieure au coût d'acquisition des titres par le salarié, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage.

Note 35 Autres charges

(en millions d'euros)	2010	2009
Loyers et charges locatives	-45,3	-45,2
Redevances location-financement	-	-0,4
Services extérieurs et divers	-275,2	-254,9
Intérimaires et contractants extérieurs	-4,3	-3,4
Dépenses de télécommunication	-7,3	-10,4
Transports et déplacements	-18,5	-18,3
Charges refacturées à des tiers	12,6	6,0
Transfert de charges	14,7	21,8
TOTAL AUTRES CHARGES ⁽¹⁾	-323,3	-304,8

(1) Dont -19,8 millions d'euros au titre de la Société Marseillaise de Crédit acquise en 2010. Hors ce montant, les autres charges sont en légère régression par rapport au 31 décembre 2009.

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau précédent, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation ; lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Groupe Crédit du Nord a immobilisé en 2010 des charges, provenant de la rubrique « Services extérieurs et divers », pour

14,7 millions d'euros (contre 21,8 millions d'euros à fin 2009). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Groupe. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2010, le montant des honoraires d'audit du Groupe par les Commissaires aux Comptes et les membres de leurs réseaux s'est élevé, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, à 1,3 million d'euros hors taxes (hors frais et débours).

Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	515,0	512,0	385,0 ⁽²⁾	319,0	191,0 ⁽²⁾	141,0
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3,0	-	170,0 ⁽³⁾	-	-	-
TOTAL	518,0	512,0	555,0	319,0	191,0	141,0

(2) Elargissement du périmètre d'intervention suite à l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

(3) Dont travaux de due diligence liés à l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

Note 36 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations incorporelles	-33,7	-31,3
Immobilisations corporelles	-47,5	-43,9
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-81,2	-75,2
Dont équipements informatiques et logiciels	-44,6	-42,0

Il faut noter que, sur une dotation globale de 81,2 millions d'euros, la charge d'amortissement des équipements informatiques et des logiciels représente 44,6 millions d'euros (soit 55 % de l'ensemble) ; ceci reflète bien l'effort

d'investissement effectué depuis maintenant plusieurs années tant au niveau de l'équipement informatique du réseau commercial du Groupe, que de certains systèmes opératoires centraux.

Note 37 Coût du risque

(en millions d'euros)	2010	2009
RISQUES DE CONTREPARTIE		
Dotations nettes pour dépréciation	-166,5	-204,6
Pertes non couvertes par des provisions	-15,5	-8,2
Récupérations sur créances amorties	7,6	5,9
SOUS-TOTAL	-174,4	-206,9
AUTRES RISQUES		
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	-0,6	-0,1
Pertes non couvertes par des provisions	-1,0	-0,8
SOUS-TOTAL	-1,6	-0,9
TOTAL	-176,0	-207,8

Note 38 Résultat sur sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Financières	0,8	3,1
Non financières	-	-
TOTAL	0,8	3,1

Aucune société non financière n'est consolidée par mise en équivalence.

Concernant les sociétés financières, le résultat de 0,8 million d'euros en 2010 s'explique par la quote-part du Groupe dans les bénéfices de la Banque Pouyanne (0,8 million d'euros en 2010 contre 0,6 million d'euros en 2009).

En 2009 le résultat sur sociétés mises en équivalence incluait le résultat de la société Dexia-CLF (2,5 millions d'euros), cédée au cours du mois de décembre 2009.

Note 39 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Cession des participations dans Etoile Gestion	-	122,6
Cession des participations dans Dexia-CLF	-	7,1
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation	1,5	1,0
TOTAL	1,5	130,7

Note 40 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2010	2009
Impôt courant	-149,2	-43,5
Impôt différé	26,6	-58,6
TOTAL	-122,6	-102,1

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	392,6	456,9
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	0,49 %	-10,09 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,05 %	-1,18 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-0,73 %	-0,52 %
Gain d'intégration fiscale	-0,23 %	-0,21 %
Redressements et avoirs fiscaux	-0,29 %	0,05 %
Changement de taux d'impôt	-	-
Autres éléments	-2,39 %	-0,13 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	31,23 %	22,35 %

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; s'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 5 %. En outre, au titre du régime des sociétés mères et

filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 41 Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	2010	2009
PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS LE RESULTAT NET CONSOLIDÉ	7,4	10,0

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net consolidé provient essentiellement des banques Tarneaud et Nuger.

Note 42 Tableau de juste valeur

Au 31/12/2010 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable				Total Valeur nette comptable	Juste valeur
	Taux variable	Taux fixe		Non ventilé		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an			
JUSTE VALEUR DES ACTIFS						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 006,3	244,7	159,4		4 410,4	4 410,4
Prêts et créances sur la clientèle	8 878,6	341,1	19 416,6		28 636,3	29 263,9
Opérations de location-financement et assimilées	218,8	95,0	1 648,7		1 962,5	1 990,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	0,1	46,0		46,1	45,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence				8,1	8,1	8,1
Immobilisations (hors incorporelles)				409,8	409,8	718,6
JUSTE VALEUR DES PASSIFS						
Dettes envers les établissements de crédit	2 871,0	294,8	252,2		3 418,0	3 418,7
Dettes envers la clientèle	14 620,5	7 265,7	2 395,9		24 282,1	24 282,0
Dettes représentées par un titre	6 673,3	972,3	595,9		8 241,5	8 280,6
Dettes subordonnées	65,1	-	409,2		474,3	443,0

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Note 43 Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

A. Principaux dirigeants

A.1. Rémunérations des dirigeants ⁽¹⁾

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Avantages à court terme	0,9	1,8
Avantages postérieurs à l'emploi	-	0,3
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	0,2	0,4
TOTAL	1,1	2,5

(1) Au 31 décembre 2010, les mandataires sociaux sont au nombre de deux : le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

A.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2010 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

B. Entités associées

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22,6	24,2
Autres actifs	2 464,1	1 654,0
TOTAL ENCOURS ACTIFS	2 486,7	1 678,2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34,9	29,6
Dettes envers la clientèle	0,1	-
Autres passifs	3 685,1	3 555,2
TOTAL ENCOURS PASSIFS	3 720,1	3 584,8

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
PNB AVEC LES PARTIES LIEES		
Intérêts et assimilés	-79,9	-109,3
Commissions	-4,2	-5,8
Résultat net sur opérations financières	-62,8	6,3
Produit net des autres activités	-	-
PNB	-146,9	-108,8

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES		
Engagements sur opérations de change et opérations sur titres	1 085,9	567,7
Engagements de garantie reçus	340,1	0,1
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	1 522,5	1 595,2
Engagements sur instruments financiers à terme	25 235,4	17 196,4

Note 44 Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé

Compte tenu des retraitements inhérents au processus de consolidation, les différentes sociétés du Groupe contribuent au résultat consolidé pour des montants qui peuvent être très différents des résultats individuels. Le tableau ci-dessous indique donc la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés au résultat consolidé, en part du Groupe, ces sociétés étant regroupées par type d'activité.

Contribution au résultat consolidé (part du Groupe)

(en millions d'euros)	2010	2009
Crédit du Nord ⁽¹⁾	125,8	162,0
Banque Rhône-Alpes	21,5	30,9
Banque Tarneaud	19,0	22,9
Banque Courtois	35,3	40,5
Banque Laydernier	13,0	13,7
Banque Nuger	4,8	6,6
Banque Kolb	10,1	11,7
Société Marseillaise de Crédit ⁽²⁾	4,2	-
Norbail Immobilier	0,8	2,6
Société de Bourse Gilbert Dupont	0,9	0,7
Star Lease	0,9	4,5
Dexia-CLF Banque ⁽³⁾	-	2,5
Nord Assurances Courtage	1,3	1,2
Autres sociétés	3,5	10,8
SOUS-TOTAL ACTIVITE BANCAIRE	241,1	310,6
Etoile Gestion ⁽⁴⁾	-	23,8
Etoile Gestion Holding ⁽⁴⁾	3,1	-
SOUS-TOTAL ACTIVITE GESTION D'ACTIFS	3,1	23,8
Antarius ⁽⁵⁾	19,2	13,5
SOUS-TOTAL ACTIVITE ASSURANCE	19,2	13,5
TOTAL TOUTES ACTIVITES	263,4	347,9

(1) La société Norfinance a été absorbée par le Crédit du Nord (Transmission Universelle de Patrimoine) au 1^{er} janvier 2010. Son résultat est présenté sur la ligne « Autres sociétés » au 31 décembre 2009. Il est intégré à celui du Crédit du Nord au 31 décembre 2010.

(2) Entité acquise au 21 septembre 2010, le résultat présenté dans la colonne 2010 est uniquement celui du quatrième trimestre 2010.

(3) La société Dexia-CLF Banque ayant été cédée au cours du mois de décembre 2009, la quote-part 2009 du Groupe CDN sur cette entité a été enregistrée conformément aux années précédentes pour une année entière sur la ligne résultat sur sociétés mises en équivalence.

(4) Les parts d'Etoile Gestion détenues par les entités du Groupe CDN ont été apportées à Etoile Gestion Holding au 31 décembre 2009. Le résultat 2009 sur la ligne Etoile Gestion présenté ci-dessus (23,8 millions d'euros) correspond à la part du Groupe CDN au titre du résultat de cette entité pour l'ensemble de l'année 2009.

(5) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Part des activités dans le résultat d'ensemble

	2010	2009
Activité bancaire	91,5 %	89,3 %
Gestion d'actifs	1,2 %	6,8 %
Assurance	7,3 %	3,9 %

Note 45 Acquisition de la Société Marseillaise de Crédit

Le Crédit du Nord a acquis la totalité du capital de la Société Marseillaise de Crédit le 21 septembre 2010 auprès du groupe BPCE pour un montant de 872,1 millions d'euros.

L'opération a obtenu préalablement l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de l'Autorité de la Concurrence et recueilli l'avis des Instances Représentatives du Personnel compétentes.

Cette prise de contrôle conduit le Groupe Crédit du Nord à consolider en intégration globale cette acquisition.

Fondée en 1865, la Société Marseillaise de Crédit est un acteur bancaire important du Sud-Est de la France où elle bénéficie d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue. Disposant de 144 agences, la Société Marseillaise de Crédit compte près de 200 000 clients et emploie près de 1 400 collaborateurs (effectif inscrit).

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la Société Marseillais de Crédit ont été comptabilisés en juste valeur de manière provisoire comme présenté ci-dessous.

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	21/09/2010
Créances sur établissements de crédit	581,3
Créances sur la clientèle	2 612,5
Autres actifs courants	445,3
Immobilisations	108,3
Autres	83,0
TOTAL ACTIF	3 830,4

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	21/09/2010
Dettes envers les établissements de crédit	12,3
Comptes débiteurs - clientèle	3 279,6
Autres	177,4
Fonds propres	361,1
TOTAL PASSIF	3 830,4

La différence de première consolidation est en cours d'affectation. L'écart d'acquisition provisoire ainsi constaté en date de prise de contrôle s'élève à 510,9 millions d'euros.

SMC a contribué au produit net bancaire de l'ensemble consolidé pour un montant de 50,5 millions d'euros et au résultat net à hauteur de 4,2 millions d'euros au titre de l'année 2010.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
 - De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué dans la note 5 bis de l'annexe, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

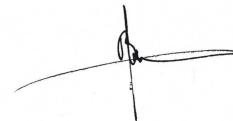
Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Portefeuille de titres disponible à la vente (complément à la note 7 p.94) :

Post-clôture, il a été constaté que certains calls exerçables du 10 mars 2011 au 26 avril 2011 n'ont pas été exercés par leurs émetteurs.

Ils représentent un nominal de 155 millions d'euros.

Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3

L'accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres en étendant le périmètre des risques (avec l'introduction d'une charge en fonds propres au titre du risque opérationnel) et avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) a été transposé en droit européen à travers une directive (CRD I) puis en droit français en 2006. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le ratio de solvabilité est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Le calcul des encours pondérés risque de crédit a ainsi été affiné afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. En norme Bâle 2, deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de notation des contreparties (méthode IRB Fondation), ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations (méthode IRB Avancée). La Commission Bancaire a autorisé en décembre 2007 le Groupe Crédit du Nord à utiliser les méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA). Conformément à la réglementation en vigueur, ces modèles font l'objet d'un suivi et de back-testings réguliers.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels.

Concernant les fonds propres prudentiels, la réglementation Bâle 2 a introduit des déductions, s'appliquant à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle 2 s'établit à 8,5 % au 31 décembre 2010 (avec un ratio Tier 1 Bâle 2 de 8,3 %), sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de floor). En tenant compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité Bâle 2 serait ramené à 6,9 % et le ratio Tier 1 Bâle 2 à 6,7 %. A cet égard, un emprunt subordonné de 350 millions d'euros a été émis au premier trimestre 2011 afin d'amener le ratio de solvabilité au-delà des 8,0% floorés réglementaires.

En effet, la mise en œuvre de la norme Bâle 2 s'accompagne d'une période transitoire (prolongée jusqu'à fin 2011) où les exigences de fonds propres Bâle 2 (calculées comme 8 % des encours pondérés et conformément aux règlements en vigueur à l'arrêté français du 20 février 2007 modifié le 25 août 2010) ne peuvent être inférieures à 80 % des exigences en fonds propres dans la norme précédente (norme Bâle 1 ou Cooke).

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base.

Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Crédit du Nord n'utilise pas cette possibilité.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent ainsi fin décembre 2010 à 2 264,0 millions d'euros (à comparer à 2 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2009). Après prise en compte des participations ne donnant pas le

Ratio de solvabilité Bâle 2 - Informations au titre du Pilier 3

contrôle, des déductions prudentielles (y compris les nouvelles déductions introduites par la réglementation Bâle 2), les fonds propres prudentiels Tier 1 Bâle 2 s'élèvent à 1 337,4 millions d'euros et les encours pondérés Bâle 2 à 16 172,4 millions d'euros.

Par type d'activité, les encours pondérés s'analysent comme suit :

- les risques de crédit (15 228,0 millions d'euros) représentent 94,2 % des encours pondérés au 31 décembre 2010;

- les risques de marché (4,3 millions d'euros) sont non significatifs au 31 décembre 2010;
- les risques opérationnels (940,1 millions d'euros) représentent 5,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2010.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	2 264,0	2 107,3
Participations ne donnant pas le contrôle, après estimation des dividendes prévisionnels	58,3	52,2
Immobilisations incorporelles	-96,0	-105,5
Ecart d'acquisition	-564,7	-53,8
Dividendes proposés à l'AG	-	-323,9
Autres ajustements réglementaires	-132,1	-62,0
SOUS-TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE	1 529,5	1 614,3
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-192,1	-192,0
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	1 337,4	1 422,3
Fonds propres complémentaires	369,1	401,4
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-192,1	-192,0
Participations dans les sociétés d'assurance	-142,4	-142,4
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 2	34,6	67,0
TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (TIER 1 + TIER 2)	1 372,0	1 489,3
Encours pondérés au titre du risque de crédit	15 228,0	12 998,8
Encours pondérés au titre du risque de marché	4,3	9,4
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	940,1	692,4
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	16 172,4	13 700,6
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Tier 1 ^{(2) (3)}	8,3 %	10,4 %
Ratio de solvabilité global ^{(2) (3)}	8,5 %	10,9 %

(1) Les déductions Bâle 2 sont déduites à hauteur de 50 % des fonds propres de base et à hauteur de 50 % des fonds propres complémentaires.

(2) Sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

(3) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, au 31/12/2010 le Tier 1 s'élève à 6,7 % et le ratio de solvabilité Bâle 2 à 6,9 %, contre respectivement 8,5 % et 8,9 % au 31/12/2009. Un emprunt subordonné de 350 millions d'euros a été émis sur le premier trimestre 2011 pour renforcer les fonds propres complémentaires et amener le ratio de solvabilité au-delà des 8,0% avec floor.

3

Les comptes individuels

Rapport de gestion de l'exercice 2010.....	145
Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	147
Bilan individuel au 31 décembre.....	148
Compte de résultat	150
Annexes aux comptes individuels.....	151
Informations sur les mandataires sociaux	191
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	204
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	206
Projet de Résolutions Assemblée Générale du 6 mai 2011	208

Rapport de gestion de l'exercice 2010

En France, l'année 2010 aura été marquée par une lente reprise de l'activité économique toujours handicapée par les niveaux élevés du chômage et de l'endettement de l'état.

Dans cet environnement économique plus porteur mais encore incertain, le Crédit du Nord a atteint ses objectifs de croissance en réalisant un résultat d'exploitation de 298,3 millions d'euros en progression de + 11,3 % par rapport à 2009.

Activité de l'exercice

Les productions de crédits aux particuliers ont été soutenues par la vigueur du marché immobilier et le niveau attractif des taux. Ainsi, les encours de crédits à l'habitat progressent de 16,7 %. Les productions de crédits aux entreprises ont plus souffert de la morosité du contexte économique même si l'investissement productif des entreprises a redémarré en 2010 : les encours de crédits d'équipement et de crédits de trésorerie augmentent respectivement de 10,4 % et 2,8 %.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative aussi bien sur le marché des particuliers que des entreprises (+21,9 % pour l'épargne réglementée et +12,9 % pour les comptes à vue) et bénéficient de la décollecte des OPCVM monétaires devenus moins attractifs depuis la baisse des taux courts. Cette évolution des taux courts explique aussi la baisse des comptes à terme aux particuliers (-38,1 %) alors que la commercialisation du compte à terme à taux progressif auprès des entreprises a permis une progression significative de ces encours.

Sous l'effet de la commercialisation du fonds garanti « Etoile Garanti Avril 2018 » et du fonds diversifié « Etoile Cliquet 90 », les encours de la conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle sont restés stables à 20,0 milliards d'euros en 2010 contre 20,2 milliards d'euros en 2009. Néanmoins, la part des OPCVM baisse sur l'exercice de 48,9 % à 42,5 %.

Résultat de l'exercice 2010

Le fort dynamisme de l'activité de dépôt et la très bonne tenue de l'activité de crédit ont contribué à l'amélioration des marges sur dépôts et sur crédits entraînant ainsi une progression des intérêts nets de +3,6 % à 636,7 millions d'euros.

Les commissions nettes baissent de -1,4 %. Toutefois, corrigées de l'amende de l'Autorité de la Concurrence ainsi que de l'impact associé au changement de modalités de comptabilisation des frais de dossiers et des commissions de participation, elles s'inscrivent en progression de +2,9 %. Cette évolution montre qu'elles ont profité tant du développement du fonds de commerce que de la bonne activité de vente des produits.

Le produit net bancaire s'élève à 1070,4 millions d'euros, en hausse de +1,5 % (+3,4 % si l'on tient compte des éléments précédemment cités).

Les frais généraux s'élèvent à 687,4 millions d'euros en augmentation de +2,2 %. Ils comprennent différents éléments non récurrents qui se compensent quasiment : les coûts engagés lors de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit, les charges payées au titre de pénalités associées aux obligations du Crédit du Nord en tant qu'établissement payeur et des dégrèvements exceptionnels de TVA. Comme les années précédentes, leur évolution par rapport à l'exercice précédent a été bien maîtrisée.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 383,0 millions d'euros, en progression de +0,2 %.

L'amélioration sensible sur nos clients, et plus particulièrement sur les entreprises, d'une conjoncture qui demeure cependant encore relativement fragile s'est traduite par une baisse du coût du risque de -25,8 % à 84,7 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt ressort à 302,9 millions d'euros en retrait de 17,8 % par rapport à 2009. Retraité des éléments cités précédemment et des plus-values exceptionnelles dégagées en 2009 suite à la cession des titres C.L.F. Banque et à l'apport de la totalité des titres

Etoile Gestion, le résultat courant avant impôt s'inscrit en progression de +20,0 %.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 256,8 millions d'euros.

Perspectives d'avenir

Les résultats 2010 du Crédit du Nord valide la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités

entre les marchés de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

En 2011, l'évolution des revenus et de l'activité de crédit devraient être obérée par la hausse des taux d'intérêts. Toutefois, le Crédit du Nord pourra continuer à tirer parti de ses relais de croissance consécutifs aux différents investissements engagés ces dernières années tant au niveau des ouvertures d'agences que des projets techniques et organisationnels.

Echéancier des dettes fournisseurs

(en millions d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2010	2,8	-	-	-	0,3	3,1
Montant au 31/12/2009	2,1	0,1	-	-	0,2	2,4

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction de l'Administration des Achats assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles. Les agences du réseau quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2010	2009	2008	2007	2006
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	890 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	111 282 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires H.T. ⁽¹⁾	1 579 145	1 698 558	2 126 540	2 009 819	1 675 274
Produit Net Bancaire	1 070 379	1 054 647	931 564	1 062 358	973 749
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation	463 278	520 679	404 049	468 649	400 172
Impôt sur les bénéfices	-46 124	-37 134	-14 635	-30 672	-83 078
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation	256 758	331 356	168 230	336 109	238 017
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	-	323 865	129 546	189 692	175 813
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	3,50	4,98	4,05	4,48	3,17
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation ⁽³⁾	2,31	3,58	1,82	3,63	2,57
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	-	3,50	1,40	2,05	1,90
PERSONNEL					
Nombre de salariés	5 821	5 913	5 965	5 918	5 850
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	265 934	263 915	260 091	257 216	246 059
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...) (en milliers d'euros)	118 476	113 801	113 314	111 933	117 396

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

Bilan individuel au 31 décembre

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux		659,1	783,2
Effets publics et valeurs assimilées	4	1 144,3	1 441,5
Créances sur les établissements de crédit	2	6 099,5	5 034,4
Créances à vue		3 139,5	2 502,7
Créances à terme		2 960,0	2 531,7
Opérations avec la clientèle	3	16 063,7	14 482,5
Créances commerciales		270,0	352,6
Autres concours à la clientèle		15 017,5	13 336,1
Comptes ordinaires débiteurs		776,2	793,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	4 834,2	4 416,3
Actions et autres titres à revenu variable	4	0,7	1,2
Participations et autres titres détenus à long terme	5	93,7	93,2
Parts dans les entreprises liées	5	1 675,5	806,6
Crédit-bail et location avec option d'achat		4,2	5,6
Immobilisations incorporelles	6	112,7	123,2
Immobilisations corporelles	6	194,5	196,5
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	7	249,9	247,9
Comptes de régularisation	7	453,0	389,9
TOTAL		31 585,0	28 022,0

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement donnés		3 920,3	2 328,2
Engagements en faveur d'établissements de crédit		905,2	228,0
Engagements en faveur de la clientèle		3 015,1	2 100,2
Engagements de garantie donnés		3 157,0	3 476,0
Engagements en faveur d'établissements de crédit		252,2	239,1
Engagements en faveur de la clientèle		2 904,8	3 236,9
Engagements sur titres donnés		22,8	1,3
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements donnés		22,8	1,3
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	17	7 100,1	5 805,5

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales et comptes courants postaux		-	2,2
Dettes envers les établissements de crédit	9	4 012,3	4 122,4
Dettes à vue		1 383,0	743,5
Dettes à terme		2 629,3	3 378,9
Opérations avec la clientèle	10	13 811,7	12 158,5
Comptes d'épargne à régime spécial		5 103,5	4 318,2
Comptes à vue		3 969,5	3 268,0
Comptes à terme		1 134,0	1 050,2
Autres dettes		8 708,2	7 840,3
Dettes à vue		8 105,0	7 083,4
Dettes à terme		603,2	756,9
Dettes représentées par un titre	12	10 122,7	8 061,8
Bons de caisse		11,1	12,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		9 961,2	7 744,5
Emprunts obligataires		150,4	305,3
Autres passifs	13	348,9	383,0
Comptes de régularisation	13	873,2	813,1
Provisions	14	139,1	131,1
Dettes subordonnées	15	482,0	637,2
Capitaux propres	16	1 795,1	1 712,7
Capital souscrit		890,3	740,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		636,4	628,9
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées		0,8	0,8
Report à nouveau		0,4	0,9
Résultat de l'exercice		256,8	331,4
TOTAL		31 585,0	28 022,0

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement reçus		1 921,8	1 340,2
Engagements reçus d'établissements de crédit		1 921,8	1 340,2
Engagements de garantie reçus		7 359,6	5 243,1
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 359,6	5 243,1
Engagements sur titres reçus		2,8	1,3
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		2,8	1,3
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	17	9 284,2	6 584,6

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		795,2	925,5
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		-231,7	-381,1
Net des intérêts et résultats assimilés	20	563,5	544,4
Revenus des titres à revenu variable	20	115,6	108,8
<i>Commissions (produits)</i>		487,3	489,2
<i>Commissions (charges)</i>		-53,6	-49,3
Net des commissions	21	433,7	439,9
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	-50,0	-73,2
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	7,9	33,7
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		13,1	10,5
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-13,4	-9,4
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-0,3	1,1
PRODUIT NET BANCAIRE	19	1 070,4	1 054,7
Frais de personnel	23	-427,7	-422,5
Autres frais administratifs	24	-197,4	-190,8
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	-62,3	-59,2
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	22	-687,4	-672,5
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		383,0	382,2
Coût du risque	25	-84,7	-114,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		298,3	268,0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	4,6	100,5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		302,9	368,5
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	27	-46,1	-37,1
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		256,8	331,4

Annexes aux comptes individuels

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changements de méthodes comptables relatifs à l'exercice 2010

Le Groupe Crédit du Nord a appliqué au 1^{er} janvier 2010 :

- le règlement n° 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. L'application prospective de ce règlement a entraîné une charge sur l'exercice 2010 de 13,1 millions d'euros ;
- le règlement n° 2010-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit ;
- le règlement n° 2010-08 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en

contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides,

effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. A la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition exclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. A la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. A la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Pensions livrées sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les

rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par le Crédit du Nord qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être

reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements

liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de

marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;

- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;
- d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

Le Crédit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. Suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, le Crédit du Nord a signé un accord interne en 2006 retenant les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003- 775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel du Crédit du Nord peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Le Crédit du Nord constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Note 2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	3 139,2	2 502,5	636,7	25,4
Créances rattachées	0,3	0,2	0,1	50,0
Total des créances à vue	3 139,5	2 502,7	636,8	25,4
Comptes à terme	2 862,7	2 423,9	438,8	18,1
Prêts subordonnés	83,4	90,9	-7,5	-8,3
Créances douteuses	0,5	0,5	-	-
Créances rattachées	13,9	16,9	-3,0	-17,8
Total des créances à terme	2 960,5	2 532,2	428,3	16,9
TOTAL BRUT	6 100,0	5 034,9	1 065,1	21,2
Dépréciation	-0,5	-0,5	-	-
TOTAL NET	6 099,5	5 034,4	1 065,1	21,2

L'échéancier des créances à terme sur les établissements de crédit (hors créances rattachées) au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	865,7	480,5	1 124,8	391,7	2 862,7
Prêts subordonnés	-	39,3	1,8	42,3	83,4
TOTAL	865,7	519,8	1 126,6	434,0	2 946,1

Sur l'ensemble des créances sur les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	2 536,4	2 181,6	354,8	16,3
Opérations avec le Groupe Société Générale	1 970,3	1 194,5	775,8	64,9
TOTAL	4 506,7	3 376,1	1 130,6	33,5

Note 3 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Créances commerciales	258,5	337,5	-79,0	-23,4
Créances commerciales douteuses	48,0	50,5	-2,5	-5,0
Créances rattachées	0,3	0,3	-	-
Total des créances commerciales	306,8	388,3	-81,5	-21,0
Crédits de trésorerie	1 279,1	1 244,2	34,9	2,8
Crédits d'équipement	3 299,9	2 988,6	311,3	10,4
Crédits à l'habitat	8 691,3	7 444,8	1 246,5	16,7
Autres crédits	1 276,6	1 193,4	83,2	7,0
Autres concours douteux	625,5	587,6	37,9	6,4
Prêts subordonnés et titres participatifs	8,8	9,6	-0,8	-8,3
Valeurs non imputées	89,9	31,9	58,0	181,8
Créances rattachées	33,3	33,9	-0,6	-1,8
Total des autres concours à la clientèle	15 304,4	13 534,0	1 770,4	13,1
Comptes ordinaires débiteurs	702,3	708,8	-6,5	-0,9
Comptes ordinaires débiteurs douteux	221,0	219,5	1,5	0,7
Créances rattachées	11,1	12,9	-1,8	-14,0
Total des comptes ordinaires débiteurs	934,4	941,2	-6,8	-0,7
TOTAL BRUT	16 545,6	14 863,5	1 682,1	11,3
Dépréciation	-481,9	-441,4	-40,5	9,2
TOTAL NET	16 063,7	14 422,1	1 641,6	11,4
Titres reçus en pension livrée	-	60,4	-60,4	-100,0
TOTAL	16 063,7	14 482,5	1 581,2	10,9
Taux de dépréciation des créances douteuses	53,9 %	51,5 %		

L'encours de créances éligibles au refinancement de la Banque de France est de 199,5 millions d'euros

Les créances à terme sur la clientèle (hors créances rattachées et valeurs non imputées) au 31 décembre 2010 se ventilent par échéance comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Créances commerciales	257,5	1,0	-	-	258,5
Autres concours à la clientèle	953,0	1 429,3	5 618,5	6 546,1	14 546,9
Prêts subordonnés et titres participatifs	0,1	0,4	1,0	7,3	8,8
TOTAL	1 210,6	1 430,7	5 619,5	6 553,4	14 814,2

Note 4 Portefeuille titres

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Titres de transaction	0,1	1,7	-1,6	-94,1
Titres de placement	5 916,4	5 780,2	136,2	2,4
Titres d'investissement	62,7	77,1	-14,4	-18,7
TOTAL	5 979,2	5 859,0	120,2	2,1

Ventilation par portefeuille

	31/12/2010			31/12/2009		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de transaction						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	0,1	0,1	-	1,7	1,7
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (1)	-	0,1	0,1	-	1,7	1,7
Titres de placement						
Effets publics et assimilés	1 143,5	-	1 143,5	1 438,1	-	1 438,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	88,2	4 710,1	4 798,3	87,6	4 281,8	4 369,4
Actions et autres titres à revenu variable	0,1	3,7	3,8	0,1	4,8	4,9
Dépréciations	-27,6	-14,0	-41,6	-24,3	-18,1	-42,4
SOUS-TOTAL (2)	1 204,2	4 699,8	5 904,0	1 501,5	4 268,5	5 770,0
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	42,2	26,2	68,4	41,8	35,8	77,6
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-2,0	-2,0	-	-0,6	-0,6
SOUS-TOTAL (3)	42,2	24,2	66,4	41,8	35,2	77,0
TOTAL (1)+(2)+(3)	1 246,4	4 724,1	5 970,5	1 543,3	4 305,4	5 848,7
Créances rattachées (4)			8,7			10,3
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)			5 979,2			5 859,0
Dont :						
Effets publics et assimilés			1 144,3			1 441,5
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 834,2			4 416,3
Actions et autres titres à revenu variable			0,7			1,2

Informations complémentaires sur les titres

Portefeuille de placement

	31/12/2010	31/12/2009
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes	8,3	9,1
• Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	3,5	3,1
• Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	4,8	6,0
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres subordonnés	81,8	81,8
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement	-0,3	3,9

Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d'Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) : une opération est arrivée à échéance en 2010 pour 11,2 millions d'euros et une nouvelle opération a été comptabilisée en portefeuille d'investissement pour 1,4 million d'euros (hors créances rattachées).

L'échéancier (hors créances rattachées) des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Effets publics et assimilés	340,7	802,8	-	-	1 143,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 059,5	543,1	440,4	1 755,3	4 798,3
TOTAL	2 400,2	1 345,9	440,4	1 755,3	5 941,8

Note 5 Titres de participation et filiales

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Participations et autres titres détenus à long terme	93,7	93,2	0,5	0,5
Parts dans les entreprises liées	1 675,5	806,6	868,9	107,7
TOTAL	1 769,2	899,8	869,4	96,6

Le portefeuille de titres de participation et filiales a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres détenus à long terme	Sociétés civiles immobilières	Total
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2009	834,9	65,4	0,3	900,6
Investissements	872,1	3,8	-	875,9
Désinvestissements	-2,4	-1,0	-	-3,4
Autres mouvements	-3,0	-	-0,1	-3,1
Montant au 31 décembre 2010	1 701,6	68,2	0,2	1 770,0
Dépréciations				
Montant au 31 décembre 2009	0,8	-	-	0,8
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2010	0,8	-	-	0,8
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2010	1 700,8	68,2	0,2	1 769,2

L'acquisition, en 2010, par le Crédit du Nord de la totalité des titres de la Société Marseillaise de Crédit pour 872,1 millions d'euros explique principalement les mouvements sur le portefeuille de titres de participation.

Note 6 Immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Immobilisations d'exploitation				
Terrains et constructions	101,7	94,2	7,5	7,9
Autres immobilisations corporelles	91,2	100,4	-9,2	-9,1
Immobilisations incorporelles créées	84,9	93,2	-8,3	-8,9
Autres immobilisations incorporelles	27,8	30,0	-2,2	-7,4
Valeur nette des immobilisations d'exploitation	305,6	317,8	-12,2	-3,8
Immobilisations hors exploitation				
Terrains et constructions	0,7	0,7	-	-
Autres immobilisations corporelles	0,9	1,2	-0,3	-22,8
Valeur nette des immobilisations hors exploitation	1,6	1,9	-0,3	-15,8
IMMOBILISATIONS	307,2	319,7	-12,5	-3,9

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ⁽¹⁾	Immobilisations incorporelles		Total
	Terr. & Const.	Autres		Créées	Acquises	
Valeur comptable brute						
Montant au 31 décembre 2009	133,4	395,3	6,9	205,2	99,0	839,8
Entrées	3,2	25,5	-	19,8	2,4	50,9
Sorties	-0,1	-0,7	-0,1	-	-	-0,9
Autres mouvements	8,1	-16,0	-	-0,1	-0,6	-8,6
Montant au 31 décembre 2010	144,6	404,1	6,8	224,9	100,8	881,2
Amortissements et dépréciations						
Montant au 31 décembre 2009	39,2	294,9	5,0	112,0	69,0	520,1
Dotations de l'exercice (voir note n°24)	4,7	24,8	0,2	28,1	4,7	62,5
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-0,1	-0,7	-	-	-	-0,8
Autres mouvements	-0,9	-6,1	-	-0,1	-0,7	-7,8
Montant au 31 décembre 2010	42,9	312,9	5,2	140,0	73,0	574,0
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2010	101,7	91,2	1,6	84,9	27,8	307,2

(1) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit Net Bancaire ».

Les investissements informatiques s'élèvent à 22,2 millions d'euros en 2010. Ils sont en baisse de 34,1 % par rapport à 2009 et correspondent à 43,6 % du total des investissements 2010. Dans cet ensemble, l'immobilisation des frais de développement de certains

grands projets informatiques (logiciels) s'élève à 19,8 millions d'euros contre 28,4 millions d'euros en 2009, dont 14,7 millions d'euros proviennent des « Autres charges » (voir note n° 24) et 5,1 millions d'euros des « Frais de personnel » (voir note n° 23).

Note 7 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Autres actifs	249,9	247,9	2,0	0,8
Débiteurs divers	182,5	195,9	-13,4	-6,8
Primes sur instruments dérivés achetés	42,4	20,4	22,0	107,8
Dépôts de garantie versés	22,4	27,3	-4,9	-17,9
Autres	2,6	4,3	-1,7	-39,5
Comptes de régularisation	453,0	389,9	63,1	16,2
Valeurs reçues à l'encaissement	12,6	19,4	-6,8	-35,1
Actifs d'impôts différés	53,4	39,9	13,5	33,8
Produits à recevoir	217,6	212,3	5,3	2,5
Charges constatées d'avance	24,2	32,1	-7,9	-24,6
Autres	145,2	86,2	59,0	68,4
TOTAL	702,9	637,8	65,1	10,2

Note 8 Dépréciations

L'ensemble des dépréciations classées en minoration d'actif peut se récapituler ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	0,5	-	-
Dépréciations sur créances clientèle	481,9	441,4	40,5	9,2
Dépréciations sur titres de placement	41,6	42,4	-0,8	-1,9
Dépréciations sur titres d'investissement	2,0	0,6	1,4	-
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,8	0,8	-	-
TOTAL	526,8	485,7	41,1	8,5

Evolution des stocks de dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock 31/12/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock 31/12/2010
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	-	-	-	0,5
Dépréciations sur créances clientèle	441,4	154,3	-113,8	-	481,9
Dépréciations sur titres de placement	42,4	8,2	-9,1	0,1	41,6
Dépréciations sur titres d'investissement	0,6	2,0	-0,6	-	2,0
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,8	-	-	-	0,8
TOTAL	485,7	164,5	-123,5	0,1	526,8
Mouvements de dépréciations impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19) :			-9,1		
Mouvements de dépréciations impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		163,6	-113,8		
Mouvements de dépréciations impactant le résultat sur titres de participation (notes n°5 et 26) :		-	-0,6		

Note 9 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	1 382,8	743,4	639,4	86,0
Dettes rattachées	0,2	0,1	0,1	100,0
Total des dettes à vue	1 383,0	743,5	639,5	86,0
Comptes à terme	2 617,1	3 362,6	-745,5	-22,2
Dettes rattachées	12,2	16,3	-4,1	-25,2
Total des dettes à terme	2 629,3	3 378,9	-749,6	-22,2
TOTAL	4 012,3	4 122,4	-110,1	-2,7

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (hors dettes rattachées) se décompose comme suit au 31 décembre 2010 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	713,5	154,0	1 448,6	301,0	2 617,1
TOTAL	713,5	154,0	1 448,6	301,0	2 617,1

Sur l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	757,3	594,8	162,5	27,3
Opérations avec le Groupe Société Générale	2 127,4	1 785,8	341,6	19,1
TOTAL	2 884,7	2 380,6	504,1	21,2

Note 10 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	3 930,2	3 223,0	707,2	21,9
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 133,9	1 049,7	84,2	8,0
Comptes à vue et au jour le jour				
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 581,5	4 013,8	567,7	14,1
Particuliers	2 983,5	2 635,3	348,2	13,2
Clientèle financière	6,6	29,2	-22,6	-77,4
Autres	344,1	332,2	11,9	3,6
SOUS-TOTAL	7 915,7	7 010,5	905,2	12,9
Comptes à terme				
Sociétés et entrepreneurs individuels	371,7	135,7	236,0	173,9
Particuliers	39,7	64,1	-24,4	-38,1
Autres	33,5	19,5	14,0	71,8
SOUS-TOTAL	444,9	219,3	225,6	102,9
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	188,0	71,8	116,2	161,8
Titres donnés en pension livrée à terme	156,2	535,2	-379,0	-70,8
Dépôts de garantie	0,5	0,5	-	-
Dettes rattachées	42,3	48,5	-6,2	-12,8
TOTAL	13 811,7	12 158,5	1 653,2	13,6

L'échéancier des CERS à terme, des comptes à terme et des titres donnés en pension livrée à terme se présente comme suit :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	973,0	15,4	145,4	0,1	1 133,9
Comptes à terme	121,2	108,7	206,3	8,7	444,9
Titres donnés en pension livrée à terme	156,2	-	-	-	156,2
TOTAL	1 250,4	124,1	351,7	8,8	1 735,0

Les actifs en conservation pour le compte de la clientèle s'élèvent à 20 milliards d'euros. Dans cet ensemble, les OPCVM représentent 42,5 %.

Note 11 Comptes et plans d'épargne-logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	173,2	114,2	59,0	51,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	405,0	416,2	-11,2	-2,7
Ancienneté de plus de 10 ans	354,7	360,0	-5,3	-1,5
SOUS-TOTAL	932,9	890,4	42,5	4,8
Comptes d'épargne-logement	160,3	167,2	-6,9	-4,1
TOTAL	1 093,2	1 057,6	35,6	3,4

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	21,1	24,1	-3,0	-12,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5,2	7,8	-2,6	-33,3
Ancienneté de plus de 10 ans	1,9	2,5	-0,6	-24,0
TOTAL	28,2	34,4	-6,2	-18,0

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-	-	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4,1	1,4	2,7	192,9
Ancienneté de plus de 10 ans	7,4	3,8	3,6	94,7
SOUS-TOTAL	11,5	5,2	6,3	121,2
Comptes d'épargne-logement	-	0,1	-0,1	-100,0
Prêts tirés	0,7	0,9	-0,2	-22,2
TOTAL	12,2	6,2	6,0	96,8

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°14).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 12 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	9,2	10,0	-0,8	-8,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 931,4	7 714,4	2 217,0	28,7
Emprunts obligataires	150,0	305,0	-155,0	-50,8
Dettes rattachées	32,1	32,4	-0,3	-0,9
TOTAL	10 122,7	8 061,8	2 060,9	25,6

L'échéancier des dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées) est le suivant au 31 décembre 2010 :

Echéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Bons de caisse et bons d'épargne	6,6	0,3	2,3	-	9,2
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	4 165,8	2 709,9	2 175,7	880,0	9 931,4
Emprunts obligataires	-	150,0	-	-	150,0
TOTAL	4 172,4	2 860,2	2 178,0	880,0	10 090,6

Note 13 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Autres passifs	348,9	383,0	-34,1	-8,9
Créditeurs divers	187,9	174,4	13,5	7,7
Versements à effectuer sur titres non libérés ⁽¹⁾	84,8	136,6	-51,8	-37,9
Primes sur instruments dérivés vendus	20,5	12,1	8,4	69,4
Dépôts de garantie reçus	52,7	59,8	-7,1	-11,9
Autres	3,0	0,1	2,9	-
Comptes de régularisation	873,2	813,1	60,1	7,4
Comptes indisponibles sur comptes de recouvrement	234,8	232,7	2,1	0,9
Passifs d'impôts différés	197,9	205,6	-7,7	-3,7
Charges à payer	326,7	282,3	44,4	15,7
Produits constatés d'avance	53,1	51,3	1,8	3,5
Autres	60,7	41,2	19,5	47,3
TOTAL	1 222,1	1 196,1	26,0	2,2

(1) Principales augmentations de capital non libérées au 31 décembre 2010 : Hedin (24,1 M€) - Verthema (20,9 M€) - Nordenskiöld (27,9 M€) - Legazpi (10,7 M€).

Note 14 Provisions

Les variations de provisions durant l'exercice 2010 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock au 31/12/2010
Provisions pour avantages post-emploi	44,1	6,6	-14,4	0,1	36,4
Provisions pour avantages à long terme	21,0	6,5	-5,1	-	22,4
Provisions pour autres engagements sociaux	1,6	0,4	-0,6	-	1,4
Provisions pour risques immobiliers	0,4	-	-	-	0,4
Provisions pour litiges avec la clientèle	7,9	0,5	-0,5	-	7,9
Dépréciations sectorielles pour risques de crédit	19,9	26,5	-19,9	-	26,5
Provisions pour engagements hors-bilan	24,0	15,2	-13,3	-	25,9
Provisions pour engagements PEL/CEL	6,2	12,2	-6,2	-	12,2
Autres provisions	6,0	0,4	-0,4	-	6,0
TOTAL	131,1	68,3	-60,4	0,1	139,1
Mouvements de provisions impactant le « Produit Net bancaire » (note n°19) :		12,5	-6,2		
Mouvements de provisions impactant les « Frais Généraux » (note n°23) :		13,6	-20,1		
Mouvements de provisions impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		42,2	-34,1		

Les provisions pour risques immobiliers couvrent les pertes à terminaison des programmes immobiliers dans lesquels le Crédit du Nord est engagé.

Les dépréciations sectorielles pour risques de crédit, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs

natures de risques latents, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique).

Note 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Titres et emprunts subordonnés	476,0	627,5	-151,5	-24,1
Intérêts à payer	6,0	9,7	-3,7	-38,1
TOTAL	482,0	637,2	-155,2	-24,4

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres subordonnés remboursables en 2010.

Détail des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord

Emission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	30 juin 2011

Emission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	30 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	30 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,45 % du nominal
Remboursable au pair le :	22 octobre 2011

Emission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,04 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	23 mai 2011

Emission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	50 000
Prix d'émission :	100,08 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,30 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 novembre 2011

Emission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Emission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x ((1+CNO-TEC 10 - 0,48 %)^(1/4) - 1)
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

Emission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par des rachats en bourse

ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde débiteur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 21,2 milliers d'euros.

Note 16 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Capital souscrit	890,3	740,3	150,0	20,3
Primes et Réserves	646,8	639,3	7,5	1,2
Prime d'émission	10,4	10,4	-	-
Réserve légale	74,0	74,0	-	-
Réserve ordinaire	562,0	554,0	8,0	1,4
Réserve réglementée	0,4	0,9	-0,5	-55,6
Report à nouveau	0,4	0,9	-0,5	-55,6
Résultat de l'exercice	256,8	331,4	-74,6	-22,5
Provisions réglementées	0,8	0,8	-	-
TOTAL	1 795,1	1 712,7	82,4	4,8

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital souscrit	Autres capitaux propres	Total
Capitaux Propres au 31 décembre 2009	740,3	972,4	1 712,7
Augmentation de capital ⁽¹⁾	150,0		150,0
3 ^{ème} Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 ⁽²⁾		-323,9	-323,9
Bénéfice de l'exercice		256,8	256,8
Reprise de provisions et réserves réglementées conformément aux dispositions légales en vigueur		-0,5	-0,5
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	890,3	904,8	1 795,1

(1) Augmentation de capital de 150,0 millions d'euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010.

(2) Attribution aux actions, à titre de dividende, de 323,9 millions d'euros.

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2010 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 256 758 364,15 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 256 758 364,15 euros.

Il est prélevé un montant de 12 837 918,21 euros afin de porter la réserve légale de 74 026 324,80 euros à 86 864 243,01 euros.

Le montant du bénéfice réduit du montant affecté à la réserve légale et majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 363 613,87 euros, forme un total distribuable de 244 284 059,81 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- dotation d'une somme de 244 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 284 059,81 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 562 000 000,00 euros à 806 000 000,00 euros.

Note 17 Engagements hors-bilan

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	905,2	228,0	677,2	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 015,1	2 100,2	914,9	43,6
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	252,2	239,1	13,1	5,5
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	2 904,8	3 236,9	-332,1	-10,3
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 921,8	1 340,2	581,6	43,4
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	7 359,6	5 243,1	2 116,5	40,4
Engagements de garantie reçus de la clientèle	86,2	98,6	-12,4	-12,6

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	2,8	1,3	1,5	115,4
Titres à livrer	22,8	1,3	21,5	-
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	-
Opérations de change à terme				
Monnaies à recevoir	5 707,8	4 115,9	1 591,9	38,7
Monnaies à livrer	5 704,0	4 113,2	1 590,8	38,7

C. Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	2 007,1	26 797,2	1 913,7	30 718,0	23 263,4
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	193,0	193,0	226,1
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	1 124,0	3 339,1	-	4 463,1	3 530,3
Floors	-	209,5	-	583,1	792,6	520,2
TOTAL	-	3 340,6	30 136,3	2 689,8	36 166,7	27 540,0

A noter que les montants forward des swaps à notionnel variable, non inclus dans les chiffres de macrocouverture ci-dessus, s'élèvent à 1 560 millions d'euros à l'achat et 636,6 millions d'euros à la vente. A fin 2010, sur la totalité des engagements hors-bilan repris ci-dessus, les engagements avec le Groupe s'élèvent à 35 370,7 millions d'euros (dont 26 576,6 millions d'euros avec la Société Générale et 8 794,1 millions d'euros avec le Groupe Crédit du Nord).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie A (« spéculatif »), alors que leur éventuelle couverture est généralement classée en catégorie C (« macrocouverture »). Rappelons également que le Crédit du Nord n'a pas vocation à gérer un portefeuille de transaction.

Enfin, conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15</i>	<i>D</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>B</i>		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	-3,0	-117,2	139,7	19,5	12,9
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-0,1	-0,1	-0,1
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	-1,0	19,5	-	18,5	9,1
Floors	-	2,4	-	0,3	2,7	3,5
TOTAL	-	-1,6	-97,7	139,9	40,6	25,4

Note 18 Engagements sociaux – avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes

de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 35,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme**B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan**

(en millions d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	21,2	15,2	22,4	58,8	29,4	14,7	21,0	65,1
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision nette	21,2	15,2	22,4	58,8	29,4	14,7	21,0	65,1
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	83,0	-	-	83,0	82,5	-	-	82,5
Juste valeur des actifs de financement	-57,5	-	-	-57,5	-50,0	-	-	-50,0
Solde des régimes financés (A)	25,5	-	-	25,5	32,5	-	-	32,5
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	19,1	15,2	22,4	56,7	17,4	14,6	21,0	53,0
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	1,0	-	-	1,0	1,1	-	-	1,1
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	22,4	-	-	22,4	19,4	-0,1	-	19,3
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non encore reconnus (C)	23,4	-	-	23,4	20,5	-0,1	-	20,4
PROVISION NETTE (A+B-C)	21,2	15,2	22,4	58,8	29,4	14,7	21,0	65,1

Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement :
 - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe Crédit du Nord ;
 - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 16,4 % d'obligations, 64,5 % d'actions et 19,1 % de fonds monétaires.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- Dans le cadre de la réforme des retraites adoptée fin 2010, l'impact du recul de l'âge légal de la retraite sur les engagements a été traité en écarts actuariels.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2011 sont estimées à 11,3 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs des régimes	15,6	13,3
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs des régimes	7,8	5,7
Actifs distincts	-	-

B2. Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus de l'année y compris charges sociales	3,5	0,3	2,4	6,2	3,3	0,2	2,2	5,7
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	4,2	0,8	0,9	5,9	5,8	0,8	1,0	7,6
Rendement attendu des actifs des régimes	-3,3	-	-	-3,3	-2,8	-	-	-2,8
Amortissement du coût des services passés	0,1	-	-	0,1	1,1	-	-	1,1
Amortissement des écarts actuariels	0,8	-	2,7	3,5	0,4	-0,1	2,6	2,9
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-	-1,2	-1,2	-	-	-	-
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT	5,3	1,1	4,8	11,2	7,8	0,9	5,8	14,5

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	99,9	14,6	114,5	107,2	12,5	119,7
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	3,5	0,3	3,8	3,3	0,2	3,5
Coût financier	4,3	0,8	5,1	5,8	0,8	6,6
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	8,2	0,1	8,3	2,7	1,7	4,4
Prestations servies	-13,8	-0,6	-14,4	-19,1	-0,6	-19,7
Coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	-	-	-
Liquidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	102,1	15,2	117,3	99,9	14,6	114,5

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	50,0	-	50,0	43,6	-	43,6
Rendement attendu des actifs du régime	3,3	-	3,3	2,9	-	2,9
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	4,5	-	4,5	2,9	-	2,9
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	4,0	-	4,0	1,1	-	1,1
Prestations servies	-4,0	-	-4,0	-	-	-
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-0,3	-	-0,3	-0,5	-	-0,5
VALEUR AU 31 DECEMBRE	57,5	-	57,5	50,0	-	50,0

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2010	2009
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,50 % à 3 ans / 3,11 % à 5 ans / 3,93 % à 10 ans / 4,13 % à 15 ans et 4,33 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,80 % à 3 ans / 1,27 % à 5 ans / 1,63 % à 10 ans / 1,84 % à 15 ans et 2,05 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-7,3 %	-13,8 %	-5,7 %	-13,2 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-12,1 %	-25,3 %	-10,5 %	-23,3 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-14,7 %	-	-9,1 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	8,3 %	18,1 %	6,7 %	17,1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	16,2 %	37,4 %	13,8 %	33,8 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actualisée de l'obligation	102,1	99,9
Juste valeur des actifs de régime	57,5	50,0
Déficit / (négatif : excédent)	44,6	49,9
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-0,8	-3,4
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	4,5	2,9

Note 19 Produit net bancaire

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Intérêts nets et résultats assimilés	563,5	544,4	19,1	3,5
Commissions nettes	433,7	439,9	-6,2	-1,4
Revenus sur titres à revenu variable	115,6	108,8	6,8	6,3
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de négociation	-50,0	-73,2	23,2	-31,7
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de placement	7,9	33,7	-25,8	-76,6
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-0,3	1,1	-1,4	-127,3
PRODUIT NET BANCAIRE	1 070,4	1 054,7	15,7	1,5
<i>Part des commissions nettes dans le « Produit Net Bancaire »</i>	<i>40,5 %</i>	<i>41,7 %</i>		

Note 20 Intérêts nets et résultats assimilés, autres résultats sur titres

Intérêts nets et résultats assimilés

L'évolution des intérêts nets et résultats assimilés peut se détailler de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Intérêts et produits assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	114,5	134,1	-19,6	-14,6
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	113,4	123,8	-10,4	-8,4
Titres et valeurs reçus en pension	1,1	10,3	-9,2	-89,3
Opérations avec la clientèle	632,2	655,3	-23,1	-3,5
Créances commerciales	9,1	12,6	-3,5	-27,8
Autres concours à la clientèle				
Crédits de trésorerie	83,6	87,3	-3,7	-4,2
Crédits d'équipement	86,0	96,4	-10,4	-10,8
Crédits à l'habitat	344,0	335,6	8,4	2,5
Autres crédits à la clientèle	45,4	49,9	-4,5	-9,0
Comptes ordinaires débiteurs	45,6	59,1	-13,5	-22,8
Titres et valeurs reçus en pension	0,1	0,9	-0,8	-88,9
Autres intérêts et produits assimilés	18,4	13,5	4,9	36,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	48,5	136,1	-87,6	-64,4
SOUS-TOTAL	795,2	925,5	-130,3	-14,1
Intérêts et charges assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	-71,2	-95,1	23,9	-25,1
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	-71,0	-95,1	24,1	-25,3
Titres et valeurs reçus en pension	-0,2	-	-0,2	-
Opérations avec la clientèle	-87,0	-100,1	13,1	-13,1
Comptes d'épargne à régime spécial	-77,3	-78,3	1,0	-1,3
Autres dettes envers la clientèle	-7,6	-14,3	6,7	-46,9
Titres et valeurs reçus en pension	-1,9	-7,3	5,4	-74,0
Autres intérêts et charges assimilés	-0,2	-0,2	-	-
Dettes représentées par un titre	-73,5	-185,9	112,4	-60,5
SOUS-TOTAL	-231,7	-381,1	149,4	-39,2
Produits (charges) nets (nettes) sur				
Opérations avec les établissements de crédit	43,3	39,0	4,3	11,0
Opérations avec la clientèle	545,2	555,2	-10,0	-1,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	48,5	136,1	-87,6	-64,4
Dettes représentées par un titre	-73,5	-185,9	112,4	-60,5
TOTAL	563,5	544,4	19,1	3,5

Revenus sur titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Revenus sur titres à revenu variable	115,6	108,8	6,8	6,3
TOTAL	115,6	108,8	6,8	6,3

Les revenus sur titres à revenu variable comprennent principalement 107,3 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 4,0 millions d'euros de résultats positifs de SNC dont le Crédit du Nord est actionnaire contre en 2009, 78,4 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 27,1 millions d'euros de résultats positifs de SNC.

Résultats sur le portefeuille de négociation

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Résultats sur instruments de taux	-59,1	-79,2	20,1	-25,4
Résultats sur instruments de change	8,8	5,4	3,4	63,0
Résultats sur titres de transaction	0,3	0,6	-0,3	-50,0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	-50,0	-73,2	23,2	-31,7

Résultats sur le portefeuille de placement

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Dotations aux dépréciations	-0,9	-5,8	4,9	-84,5
Reprises de dépréciations	9,0	39,2	-30,2	-77,0
Résultats de cession	-0,2	0,3	-0,5	-166,7
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	7,9	33,7	-25,8	-76,6

En 2010, les reprises de dépréciations portent principalement sur des obligations pour 5,2 millions d'euros et des TCN pour 3,2 millions d'euros qui avaient été dépréciés lors des exercices précédents.

Note 21 Commissions nettes

Selon leur nature, les commissions nettes peuvent s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Produits de commissions sur				
Opérations avec la clientèle	144,8	152,4	-7,6	-5,0
Opérations sur titres	78,7	80,3	-1,6	-2,0
Opérations de change	1,3	1,2	0,1	5,6
Engagements de financement et de garantie	18,9	16,8	2,1	12,3
Prestations de services	243,7	238,5	5,2	2,2
SOUS-TOTAL	487,3	489,2	-1,9	-0,4
Charges de commissions sur				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,8	-0,7	-0,1	17,3
Opérations de change	-0,1	-0,1	-	-
Engagements de financement et de garantie	-0,8	-0,4	-0,4	111,5
Prestations de services	-51,8	-48,1	-3,7	7,7
SOUS-TOTAL	-53,6	-49,3	-4,3	8,7
TOTAL	433,7	439,9	-6,2	-1,4

Note 22 Frais généraux

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-427,7	-422,5	-5,2	1,2
Impôts et taxes	-11,6	-17,4	5,8	-33,3
Autres charges	-185,8	-173,4	-12,4	7,2
Amortissements	-62,3	-59,2	-3,1	5,2
TOTAL	-687,4	-672,5	-14,9	2,2

Note 23 Frais de personnel

Les charges de personnel qui s'établissent à 427,7 millions d'euros se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-249,5	-249,2	-0,3	0,1
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-73,5	-70,8	-2,7	3,8
Charges de retraite	-43,5	-44,3	0,8	-1,8
Régimes à cotisations définies	-36,9	-35,9	-1,0	2,8
Régimes à prestations définies	-6,6	-8,4	1,8	-21,4
Autres charges sociales et fiscales	-32,5	-35,5	3,0	-8,5
Intéressement et participation (y compris abondements)	-33,8	-29,3	-4,5	15,4
Dont intéressement	-19,1	-17,7	-1,4	7,9
Dont participation	-9,0	-4,8	-4,2	87,5
Transfert de charges	5,1	6,6	-1,5	-22,7
TOTAL	-427,7	-422,5	-5,2	1,2

Les « Rémunérations du personnel » regroupent les salaires, les mouvements des provisions sur passifs sociaux hors compléments de retraite.

Les « Charges sociales et fiscales sur rémunérations » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires hors retraite.

Les « Charges de retraite - Régimes à cotisations définies » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires de retraite et complémentaires d'assurance vieillesse ainsi que les prestations versées au titre des retraites.

Les « Charges de retraite - Régimes à prestations définies » comprennent les mouvements de provisions concernant les régimes complémentaires de retraite ainsi que les primes et versements d'assurance des indemnités de retraite.

Les « Autres charges sociales et fiscales » regroupent l'ensemble des autres charges sur salaires, versées à des organismes spécialisés.

La rubrique « Intéressement et participation (y compris abondements) » comprend les sommes provisionnées au titre de la participation des salariés, de l'intéressement, et les abondements de la banque sur les versements effectués par les salariés sur les plans d'épargne entreprise.

La ligne « Transfert de charges » correspond aux charges de personnel immobilisées dans le cadre de la création de progiciels informatiques.

	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Effectif net présent	5 300	5 381	-81	-1,5
Effectif inscrit au 31 décembre	5 821	5 913	-92	-1,6

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2010.

Note 24 Autres frais administratifs et amortissements

Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
IMPOTS ET TAXES	-11,6	-17,4	5,8	-33,3
AUTRES CHARGES	-185,8	-173,4	-12,4	7,2
Loyers et charges locatives	-30,9	-32,2	1,3	-4,0
Services extérieurs et divers	-194,9	-182,7	-12,2	6,7
Intérimaires et contractants extérieurs	-2,2	-2,2	-	-
Dépenses de télécommunication	-4,9	-7,3	2,4	-32,9
Transports et déplacements	-10,3	-10,1	-0,2	2,0
Charges refacturées à des tiers	42,7	39,3	3,4	8,7
Transfert de charges	14,7	21,8	-7,1	-32,6
TOTAL	-197,4	-190,8	-6,6	3,5

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation : lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Crédit du Nord a immobilisé en 2010 des charges, provenant de la rubrique « Services extérieurs et divers » pour 14,7 millions d'euros (contre

21,8 millions d'euros à fin 2009). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Crédit du Nord. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2010, les charges globales d'audit des Commissaires aux Comptes se sont élevées à 377,0 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours). Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Deloitte		Ernst & Young	
	2010	2009	2010	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-187,5	-180,5	-187,5	-180,5
Missions accessoires	-2,0	-14,0	-	-30,0

Amortissements

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Amortissements des immobilisations corporelles	-29,5	-28,8	-0,7	2,4
Dépréciations sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	-32,8	-30,4	-2,4	7,9
TOTAL	-62,3	-59,2	-3,1	5,2

Note 25 Coût du risque

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Dépréciations des créances douteuses ⁽¹⁾	-84,7	-114,2	29,5	-25,8
TOTAL	-84,7	-114,2	29,5	-25,8
(1) Dont litiges.	-0,5	-1,6		

Rappelons que la rubrique « Coût du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activité d'intermédiation bancaire. Les dotations et reprises de

provisions pour autres risques sont classées sur les mêmes lignes que les charges couvertes.

Le coût du risque peut se décomposer ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations de l'exercice (voir notes n°8 et 14)	-205,8	-205,9
Pertes non couvertes par des dépréciations	-9,5	-6,7
Pertes couvertes par des dépréciations	-22,0	-19,2
Reprises de dépréciations (y compris utilisations de dépréciations) (voir notes n°8 et 14)	147,9	113,7
Récupération sur créances amorties	4,7	3,9
TOTAL	-84,7	-114,2

Le coût du risque diminue de 25,8 % par rapport à 2009. Rapporté au total des encours bruts de crédits consentis, le niveau de dotation est à 0,51 % ⁽²⁾ en 2010 contre 0,76 % en 2009 et 0,56 % en 2008. Rappelons, par ailleurs, que le Crédit du Nord dispose de « Provisions

pour risques de crédits » de 26,5 millions d'euros (voir note n°14).

(2) 0,47 % hors dotations aux provisions sur les titres MALACHITE et IRISH LIFE pour un total de 7,3 millions d'euros (repris dans le cadre du rachat de certains actifs d'Etoile Gestion).

Note 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation	3,6	99,8	-96,2	-96,4
Résultat net sur titres d'investissement	0,6	0,7	-0,1	-14,3
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	0,4	-	0,4	-
TOTAL	4,6	100,5	-95,9	-95,4

En 2009, le résultat net sur titres de participation provenait principalement de la plus-value de cession des titres Dexia-C.L.F. Banque pour 11,5 millions d'euros et de la plus-value brute de 87,8 millions d'euros dégagée suite à l'apport de la totalité des titres Etoile Gestion à la société Etoile Gestion Holding.

En 2010, le résultat net sur titres de participation provient essentiellement de la plus-value dégagée suite à la fusion des titres OSEO Garantie et OSEO Financement pour 1,8 million d'euros, et des plus-values de cession des titres Visa Incorporation pour 1,3 million d'euros et des titres SAS Carte bleue pour 0,5 million d'euros.

Note 27 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
			en valeur	en %
Impôt courant	-76,0	-51,4	-24,6	47,9
Impôt différé	21,0	-52,7	73,7	-139,8
Résultat d'intégration fiscale	8,9	67,0	-58,1	-86,7
TOTAL	-46,1	-37,1	-9,0	24,3

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées

directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

L'économie d'impôt, en 2010, résultant de cette intégration fiscale s'élève à 8,9 millions d'euros et a été prise en résultat.

Analyse de la charge fiscale

La charge fiscale s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôts :

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net avant impôts	302,9	368,5
Charge théorique d'impôts	-104,3	-126,9
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes et autres éléments	-10,68 %	-8,01 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,90 %	-0,64 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,76 %	-9,77 %
Gain net d'intégration fiscale	-3,95 %	-6,00 %
Divers	-2,92 %	0,06 %
Taux apparent d'imposition, y compris majorations temporaires	15,22 %	10,07 %
Charge réelle d'impôts	-46,1	-37,1

Note 28 Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2010	Dividendes encaissés en 2010	Observations
--	---------	------------------------------------	--	---	--	---	-------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque

Filiales (50 % au moins du capital détenu)

Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	133 605	100,00	54 056	57 110	168 472	161 583	35 252	32 595	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	155 600	80,00	74 881	48 792	211 414	120 424	25 245	7 561	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	11 917	127 514	98,34	93 886	49 381	142 787	130 216	21 954	23 439	
Banque Nuger 5, place Michel- de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	40 232	63,19	13 921	-	2 134	33 651	7 337	3 010	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	36 592	96,82	44 435	162 777	37 468	62 395	13 427	10 500	
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	15 400	7 858	100,00	22 977	-	-	2 475	2 046	6 104	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	14 099	52 462	78,44	46 606	5 621	107 273	60 234	10 510	7 590	
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	77	10 987	100,00	38 964	-	-	2 109	2 078	-	
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	55 000	23 680	100,00	55 000	1 375 796	447 067	24 575	867	-	
Société Marseillaise de Crédit 75, rue du Paradis 13006 Marseille	16 000	303 068	100,00	872 070	262 699	-	197 444	31 400	-	
Etoile Gestion Holding 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	155 000	-4	69,88	108 309	-	-	4 842	3 194	-	
Hedin 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 147	-21 053	94,99	30 540	-	-	-4 265	-30 914	-	(3)
Nordenskiöld 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 656	-9 570	94,99	31 023	-	-	-2 363	-2 555	-	(3)

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2010	Dividendes encaissés en 2010	Observations
Verthema										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	24 451	-7 232	94,99	23 229	-	-	-1 790	-5 749	-	(3)
Legazpi										
17, cours Valmy 92800 Puteaux	23 888	-7 222	50,00	11 944	-	-	-1 518	-1 556	-	(3)
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>										
Crédit Logement										
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	125 3975	62 064	3,00	38 852	79 645	123 827	226 328	119 744	3 405	(1)
Sicovam Holding										
18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	527 395	6,10	14 889	-	-	5 851	5 865	627	(2) (3)
Antarius										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	284 060	1 839	49,99	142 407	-	-	1 260 321	35 614	15 268	(3)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	23 305	625 678	201 170	-	-	1 100
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations (4) non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	28 601	3 418	6 553	-	-	265
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	82	-	-	-	-	-

(1) Données en italique afférentes au 31/12/2009 (2010 non disponibles).

(2) Données en italique arrêtées au 31/07/2010.

(3) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit Net Bancaire ».

(4) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit Net Bancaire » de l'exercice 2010 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2011.

Note 29 Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2010

Au cours de l'année 2010, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant.

Acquisition :

Société Marseillaise de Crédit - Caisse de Refinancement de l'Habitat - OSEO SA (fusion d'OSEO financement et d'OSEO garantie).

Souscription aux augmentations de capital :

Néant.

Liquidation - cession totale :

SAS Carte Bleue - Visa Inc - Norfinance (transmission universelle de patrimoine avec le Crédit du Nord) - Gie Locos 13 bis - Société Financière du Porte-Monnaie Electronique Interbancaire - OSEO garantie (fusion d'OSEO financement et d'OSEO garantie).

Allègement de la participation :

Société Financière de la Tour Boieldieu.

Conformément aux dispositions de l'article L.233.6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2009 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2010	antérieur
100 %	Société Marseillaise de Crédit	100,00 %	0,00 %

Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2010	antérieur
5 %	Société Financière du Porte-Monnaie Electronique Interbancaire	0,00 %	9,57 %
20 %	Gie Locos 13 bis	0,00 %	26,00 %
50 %	Norfinance	0,00 %	100,00 %

Informations sur les mandataires sociaux

En 2010, la composition du Conseil d'Administration a été marquée par les événements suivants :

- la démission de Monsieur Alain PY, Président-Directeur Général de la Banque jusqu'au 31 décembre 2009, a conduit à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. C'est ainsi que le Conseil a élu Monsieur Jean-François SAMMARCELLI comme Président du Conseil et Monsieur Vincent TAUPIN, Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010;
- la nomination de Messieurs Didier ALIX et Philippe HEIM en qualité d'Administrateurs.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Jean-François SAMMARCELLI

- Directeur Général Délégué de la Société Générale SGPT (depuis 01/2010);
- Président du Conseil d'Administration : CGA (depuis 01/2005); Crédit du Nord (depuis 01/2010);
- Administrateur : CGA (depuis 01/2005); Crédit du Nord (depuis 11/2009); SOGECAP*; SOGESSUR*; SG Equipement Finances (jusqu'en 04/2010); SOGEPROM (depuis 02/2009); Boursorama (depuis 05/2009); Générifinance, Générifim et Mibank (jusqu'en 2006); Banque Tarneaud (depuis 04/2010); Amundi Group (depuis 12/2009); Sopra Geneval (depuis 04/2010);
- Membre du Conseil de Surveillance : SKB Banka (jusqu'en 05/2009); SG Marocaine de Banque (depuis 2007); la SA « Fonds de garantie des dépôts » (depuis 06/2009);
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance*;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord au Conseil d'Administration de La Banque Rhône-Alpes (de 03/2010 à 05/2010), de la Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord au Conseil de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2010); de la Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010);
- Censeur de la société Ortec Expansion (depuis 04/2009).

Vincent TAUPIN

- Directeur Général : Crédit du Nord (depuis 01/2010);
- Président du Conseil d'Administration : Antarius (depuis 01/2010);
- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/2009); Antarius (depuis 12/2009); Sogessur (depuis 06/2010); Amundi Group (depuis 12/2009); Banque Tarneaud (depuis 02/2010); Euromirabelle (jusqu'en 06/2009); Talos Securities Limited (jusqu'en 12/2009); Talos Holdings Limited (jusqu'en 12/2009); Veritas (de 04/2005 à 07/2008); ESGL (de 08/2005 à 03/2008); Banque Rhône Alpes (de 03/2010 à 05/2010), Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010), Banque Laydernier (de 03/2010 à 11/2010); Boursorama (de 05/1999 à 02/2010);
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 03/2010); Banque Nuger (depuis 03/2010); Banque Rhône Alpes (depuis 05/2010); Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010); Banque Kolb (depuis 03/2010);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord au Conseil de la Banque Laydernier (depuis 11/2010).

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Marc BATAVE

- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (depuis 11/2008);
- Président du Conseil d'Administration : Norbail Immobilier (de 03/ 2000 à 01/2007); Star Lease (de 09/2001 à 12/2006);
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 05/2008); Banque Kolb (depuis 09/2005); Banque Laydernier (depuis 11/2010);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord : Banque Pouyane (de 02/2004 à 12/2006);
- Administrateur : Antarius* ; Banque Tarneaud* ; Etoile ID (ex SPTF)* ; Star Lease* ; Norbail Immobilier (depuis 05/2007); Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010); Banque Laydernier (de 03/2010 à 11/2010);
- Membre du Comité de Surveillance : SNC Norfinance Gilbert Dupont (jusqu'en 03/2010); SNC Etoile Gestion;
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2010); Banque Laydernier (depuis 11/2010); Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010).

Didier ALIX (nommé le 7/01/2010)

- Président-Directeur Général : Sogébaill* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka* ;
- Président du Conseil d'Administration : Société de Gestion St Jean de Passy* ;
- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 09/2006 jusqu'à 12/2009);
- Administrateur : Crédit du Nord (de 07/2007 à 11/2009 puis depuis 01/2010); Franfinance (de 01/1991 à 04/2010); Yves Rocher* ; Banque Roumaine de Développement* ; Société Générale de Banques au Cameroun* ; Société Générale de Banques au Sénégal* ; Société Générale au Liban (jusqu'à 06/2007); National Société Générale Bank SAE (NSGB) (de 02/2001 à 04/2010); MSR International Bank (2005 à 12/2006); Sogessur (de 2003 à 11/2006); Fidelity (de 2003 à 12/2006);

- Administrateur et Vice-Président : Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire* ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques* ; Groupama Banque (de 2003 à 10/2006);

Séverin CABANNES

- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 05/2008);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007); Amundi Group (depuis le 31/12/2009); TCW Group (depuis 08/2009); Fidelity (de 01/2007 à 04/2008); Genefimmo Caf 1 (de 04/2007 à 04/2009); Rosbank BHF (de 05/2008 à 06/2009);
- Membre du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka (de 10/2001 à 09/2010); Groupe Steria SCA (depuis 02/2007).

Patrick DAHER

- Président du Conseil d'Administration : Compagnie DAHER (depuis 2005);
- Président du Conseil de Surveillance : Grand Port Maritime de Marseille (depuis 01/2009)
- Directeur Général : Compagnie DAHER (depuis 2005);
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco DAHER (depuis 04/1994);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 09/2005); DAHER International Développement (sté de droit Luxembourgeois, depuis 05/2001); DAHER Aerospace Ltd (2007); DAHER Inc. (2007); DAHER Sawley Ltd (2005 à 2006); LISI (depuis 04/2008)
- Représentant Permanent de DAHER MTS : Océanide (depuis 2005);
- Représentant Permanent de DAHER FLS : Transports Angeleri (2005).

Bruno FLICHY

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 04/1997); Eiffage* ; Aviva Participations* ; Aviva France (depuis 11/2008); Dexia Banque Belgique (de 02/2004 à 05/2010);
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Philippe HEIM (nommé le 12/05/2010)

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2010) ; Groupama Banque (depuis 10/2009).

Patrick SUET

- Président du Conseil d'Administration : Généras SA* ; SGBT Luxembourg (depuis 06/2009) ; Société Générale Ré SA SGBT (depuis 09/2010) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management (depuis 05/2005) ; Lyxor International Asset Management (depuis 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Généras SA* ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ; Société Générale Ré SA SGBT (depuis 08/2010) ; Clickoptions (de 10/2000 à 08/2010) ; Sogé participations (de 04/2001 à 05/2008).

Pascal COULON

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 07/2009).

Jean-Pierre DHERMANT

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 11/2006).

Angéline HOLVOET

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2009).

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

Autres informations

Actions détenues par les administrateurs

- Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions au moins.

Déontologie

- Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon les principes proposés par le Comité Spécial des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Elle se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20 « Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ») et répond ainsi à ses principes (exhaustivité, équilibre, cohérence, lisibilité des règles...).

La rémunération versée aux dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous la forme d'une prime, versée au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes. Le montant de cette prime, est, depuis le 1^{er} janvier 2010, arrêté à partir d'une appréciation multicritères notamment fondée sur :
 - le maintien, voire l'amélioration d'un bon niveau de satisfaction client,
 - une participation active aux groupes de travail sur la banque de détail au sein du Groupe Société Générale,
 - la recherche d'une baisse du coefficient d'exploitation d'au moins un point par an,
 - la recherche de synergies de coûts et de revenus avec le Groupe Société Générale...

M. Vincent TAUPIN

Nommé Directeur Général du Crédit du Nord depuis le 1^{er} janvier 2010, Vincent TAUPIN dispose d'un contrat de travail Société Générale. Il est détaché au Crédit du Nord pour la durée de son mandat de Directeur Général.

Les rémunérations fixe et variable du Directeur Général sont présentées dans les tableaux AFEP-MEDEF qui suivent.

Concernant les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M.TAUPIN siège en tant que représentant du Crédit du Nord, ils reviennent directement au Crédit du Nord.

En revanche, les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M.TAUPIN siège en tant que représentant du Groupe Société Générale, reviennent à la Société Générale.

Intéressement long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à M.TAUPIN des actions et/ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La répartition entre options d'actions et actions de performance sera fixée au cas par cas en fonction des règlements des plans Société Générale.

En vue de leur attribution définitive, les options d'actions et/ou les actions gratuites seront soumises à des conditions de performance qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, en tant que salarié de la Société Générale, M.TAUPIN bénéficie des régimes d'intéressement et de participation de la Société Générale, il ne peut donc prétendre à ceux appliqués au Crédit du Nord.

Obligation de détention et de conservation des titres Société Générale

En tant que membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale, M.TAUPIN devra détenir 2 500 actions Société Générale, dans un délai de 5 ans à compter de sa nomination comme Directeur Général, le 1^{er} janvier 2010. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Tant que ce montant minimum de détention défini ne sera pas atteint, M.TAUPIN devra conserver les actions issues des levées d'options qu'il aura pu effectuer ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale. Les actions pourront être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Dispositions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi

- Indemnité de départ : M.TAUPIN ne bénéficiera pas d'indemnité de départ au titre de la fin de son mandat social.
- Retraite : au titre de son mandat social, M.TAUPIN continuera à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « Hors Classification ».

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de la Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à la Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

M. Marc BATAVE

M. Marc BATAVE est titulaire d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, dont l'application a été suspendue lors de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué en novembre 2008 et pour la durée de son mandat social.

Ce contrat de travail reprendra de plein droit tous ses effets en cas de cessation de son mandat social, à la date de cette cessation, quel qu'en soit le motif.

Pendant la durée de son mandat social, M. Marc BATAVE conservera l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord. Il conservera notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est expressément convenu que la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visé ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat social seront assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

Les rémunérations fixe et variable de M. Marc BATAVE sont présentées dans les tableaux AFEP-MEDEF qui suivent.

Intéressement long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à M. Marc BATAVE des actions et/ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La répartition entre options d'actions et actions de performance sera fixée au cas par cas en fonction des règlements des plans Société Générale.

En vue de leur attribution définitive, les options d'actions et/ou les actions gratuites seront soumises à des conditions de performance qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Indemnité de départ

M. Marc BATAVE ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2010 à 65 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtées par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;

- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

Les recommandations AFEP/MEDEF et AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AFEP / MEDEF et AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Jean-François SAMMARCELLI * , Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	-	NC
Vincent TAUPIN * , Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	418 685
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	324 666
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	165 542
TOTAL	-	908 893
Marc BATAVE , Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	306 541	323 552
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	28 300	43 286
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	39 122	50 623
TOTAL	373 963	417 461
Alain PY , Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	684 710	225 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	684 710	225 000
Alain CLOT , Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	411 752	92 127
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	411 752	92 127

(*) Les mandats de Messieurs Jean-François SAMMARCELLI et Vincent TAUPIN ont commencé le 1^{er} janvier 2010. Les rémunérations indiquées concernent la période d'exercice de ces mandats.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI , Président depuis le 1 ^{er} janvier 2010 (<i>ces rémunérations ne sont pas à la charge du Crédit du Nord</i>)				
- rémunération fixe			550 000	550 000
- rémunération variable			332 500	NC
- rémunération exceptionnelle			0	0
- jetons de présence			5 000	5 000
- avantages en nature ⁽⁴⁾			6 036	6 036
TOTAL			893 536	NC
Vincent TAUPIN , Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2010				
- rémunération fixe			270 000	270 000
- rémunération variable ⁽²⁾			-(3)	144 000 ⁽⁹⁾
- rémunération exceptionnelle			0	0
- jetons de présence			0	0
- avantages en nature ⁽⁴⁾			4 685	4 685
TOTAL			274 685	418 685
Marc BATAVE , Directeur Général Délégué				
- rémunération fixe	205 000 ⁽⁵⁾	205 000 ⁽⁵⁾	205 000 ⁽⁵⁾	205 000 ⁽⁵⁾
- rémunération variable ⁽²⁾	0	81 000	81 000	110 000
- rémunération exceptionnelle	0	14 000	14 000	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽⁶⁾	6 541	6 541	8 552	8 552
TOTAL	211 541	306 541	308 552	323 552
Alain PY , Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009				
- rémunération fixe	378 000	378 000	0	0
- rémunération variable ⁽²⁾	176 184	255 000	255 000	0
- rémunération exceptionnelle ⁽⁸⁾	47 328	47 328	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽⁴⁾	4 382	4 382	0	0
TOTAL	605 894	684 710	255 000	0
Alain CLOT , Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009				
- rémunération fixe	280 000	280 000	55 223	55 223
- rémunération variable ⁽²⁾	0	126 000	126 000	0
- rémunération exceptionnelle ⁽⁷⁾	0	0	36 904	36 904
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽⁴⁾	5 752	5 752	0	0
TOTAL	285 752	411 752	218 127	92 127

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) La part variable payée en 2010 correspond aux anciennes fonctions de Vincent TAUPIN et n'est donc pas reprise.

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(5) Dont 25 K€ versés en compensation des impacts de la suspension du contrat de travail avec le Crédit du Nord

(6) Concerne la mise à disposition d'une voiture de fonction et le versement d'indemnités de logement versées au prorata de l'exercice du mandat, soit respectivement, 3 835 et 2 706 euros pour 2009 et 4 055 et 4 497 pour 2010).

(7) Solde de congés.

(8) Ce montant reprend le paiement des congés payés et la monétisation des jours sur le compte épargne temps.

(9) Auxquels s'ajoutent 96 000 euros différés sur une période de trois ans et payables en mars 2014 sous condition de réalisation d'un objectif de BNPA du Groupe Société Générale.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE		
Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2010
Alain PY * ⁽¹⁾	5 000	-
Jean-François SAMMARCELLI	-	5 000
Vincent TAUPIN ⁽¹⁾	-	5 000
Marc BATAVE	-	-
Alain CLOT *	-	-
Didier ALIX	5 000	5 000
Séverin CABANNES	4 375 ⁽¹⁾	4 000
Pascal COULON ⁽²⁾	3 750	4 500
Patrick DAHER	4 375	4 000
Stefaan DECRAENE *	1 875	-
Jean-Pierre DHERMANT ⁽²⁾	5 000	4 500
Bruno FLICHY	5 000	5 000
Fabien FOUTRY ⁽³⁾	3 750	-
Philippe HEIM ⁽¹⁾	-	2 000
Angéline HOLVOET ⁽²⁾	-	4 500
Pierre MARIANI * ⁽⁴⁾	2 500	-
Alex PEYTAVIN * ⁽²⁾	1 250	-
Christian POIRIER * ⁽¹⁾	3 750	-
Philippe RUCHETON * ⁽⁴⁾	2 500	-
Patrick SUET ⁽¹⁾	5 000	4 500
TOTAL	53 125	48 000

* N'est plus mandataire social au 1^{er} janvier 2010

(1) Versés à la Société Générale

(2) Versés au syndicat CFDT du Crédit du Nord

(3) Versés au syndicat CGT du Crédit du Nord

(4) Versés à Dexia SA

Tableau 4

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE
A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	Pas d'attribution d'options en 2010					
Vincent TAUPIN	09/03/2010	souscription	11,54	28 134	41,20 €	du 09/03/2014 au 09/03/2017
Marc BATAVE	09/03/2010	souscription	11,54	3 751	41,20 €	du 09/03/2014 au 09/03/2017

* Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Tableau 5

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE
EXERCEES EN COURS D'EXERCICE**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI		Pas de levée en 2010	
Vincent TAUPIN		Pas de levée en 2010	
Marc BATAVE		Pas de levée en 2010	
TOTAL			0

Tableau 6

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾						
Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2010	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-François SAMMARCELLI	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2010					
Vincent TAUPIN	20/01/2010	4 612	35,59 €	31/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Marc BATAVE	20/01/2010	1 383	35,59 €	31/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Vincent TAUPIN	02/11/2010	16	35,82 €	29/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Marc BATAVE	02/11/2010	16	35,82 €	29/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Vincent TAUPIN	02/11/2010	24	34,55 €	31/03/2014	31/03/2016	Oui ⁽⁴⁾
Marc BATAVE	02/11/2010	24	34,55 €	31/03/2014	31/03/2016	Oui ⁽⁴⁾
TOTAL		6 075				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(4) Les conditions de performance arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son Document de Référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Tableau 7

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE * DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	19/01/2007	301
Jean-François SAMMARCELLI	21/03/2008	614
Vincent TAUPIN	Pas d'attribution définitive en 2010	
Marc BATAVE	19/01/2007	173
Marc BATAVE	21/03/2008	263
TOTAL		1 351

* Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE								
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ⁽¹⁾								
Date du Conseil d'Administration	09/03/10	09/03/09	21/03/08	19/01/07	18/01/06	13/01/05	14/01/04	22/04/03
Nombre total d'actions ⁽²⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552	2 328 128	1 418 916	1 738 329	4 656 319	4 267 021	4 110 798
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux								
Mandataire 1 :								
Jean-François SAMMARCELLI ⁽³⁾	0	28 456	26 830	16 747	18 074	0	0	15 277
Mandataire 2 : Vincent TAUPIN ⁽³⁾	28 134	0						
Mandataire 3 : Marc BATAVE ⁽⁴⁾	3 751	4 813						
Point de départ d'exercice des options	09/03/14	31/03/12	21/03/11	19/01/10	18/01/09	13/01/08	14/01/07	22/04/06
Date d'expiration	08/03/17	09/03/16	20/03/15	18/01/14	17/01/13	12/01/12	13/01/11	22/04/10
Prix de souscription ou d'achat ⁽⁵⁾	41,20	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)								
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	0	411	0	0	2 174	53 340	727 877	3 299 863
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	8 291	29 869	132 567	269 932	125 017	321 853	173 138	810 935
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	991 709	914 272	2 195 561	1 148 984	1 611 138	4 281 126	3 366 006	0

(1) Ce tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) Nommés mandataires sociaux le 1^{er} janvier 2010.

(4) Nommé mandataire social le 1^{er} novembre 2008.

(5) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS		
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	52 655	41,20
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	32 619	44,81

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jean-François SAMMARCELLI Président	2010	2013		X	X ⁽³⁾			X		X
Vincent TAUPIN Directeur Général	2010	2011		X	X ⁽³⁾			X		X
Marc BATAVE Directeur Général Délégué	2008 reconduit en 2010	2011		X ⁽⁴⁾	X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP / MEDEF : le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

(3) Versée par la Société Générale.

(4) Contrat de travail jusqu'au 31/10/2008, suspendu depuis la prise de mandat.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables relatifs à l'application, à compter de l'exercice 2010, de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Ainsi que mentionné dans la note 1 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 relatifs à l'application de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de ces changements de méthodes comptables et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur les méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
 - comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments ;
 - de même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, ainsi que les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

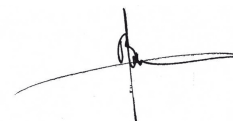
Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Avec M. Vincent TAUPIN, Directeur Général

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de M. Vincent TAUPIN.

Modalités

M. Vincent TAUPIN bénéficie des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres «Hors Classification» de la Société Générale.

Ainsi, ce régime, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie «Hors Classification» de la Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à la Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

2. Avec M. Marc BATAVE, Directeur Général Délégué

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de M. Marc BATAVE renouvelés suite à sa reconduction en tant que Directeur Général Délégué du Crédit du Nord le 7 janvier 2010.

Modalités

M. Marc BATAVE dispose d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué en novembre 2008, et sa reconduction en janvier 2010, et ce pour la durée de son mandat social.

Pendant la durée du mandat social, M. Marc BATAVE conservera l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord. Il conservera notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord en date du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est expressément convenu que le temps d'exercice du mandat, la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visé ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat seront assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société Générale

Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe, un accord de sous-traitance à un service de la Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place le 1^{er} août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique, et fait l'objet d'une facturation à l'euro l'euro des charges encourues par GTS en 2010. Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées en 2010 s'élève à 25,9 millions d'euros de charges hors taxes.

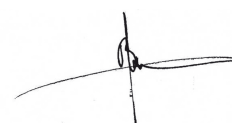
Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Projet de Résolutions

Assemblée Générale du 6 mai 2011

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2010 et le compte de résultat de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 263 389 000,00 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels - Quitus aux administrateurs

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2010 et le compte de résultats de l'exercice 2010. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 256 758 364,15 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 256 758 364,15 euros.

Il est prélevé un montant de 12 837 918,21 euros afin de porter la réserve légale de 74 026 324,80 euros à 86 864 243,01 euros.

Le montant du bénéfice réduit du montant affecté à la réserve légale et majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 363 613,87 euros, forme un total distribuable de 244 284 059,81 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- dotation d'une somme de 244 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 284 059,81 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 562 000 000,00 euros à 806 000 000,00 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2009 : 3,50 euros par action *
- exercice 2008 : 1,40 euro par action *
- exercice 2007 : 2,05 euros par action *

* Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

<p>Quatrième résolution</p> <p>Conventions visées aux articles L. 225 – 38 et suivants du Code de Commerce</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225–38 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.</p>
<p>Cinquième résolution</p> <p>Renouvellement du mandat d'un administrateur</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Bruno FLICHY en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>
<p>Sixième résolution</p> <p>Renouvellement du mandat d'un administrateur</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Patrick SUET en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>
<p>Septième résolution</p> <p>Renouvellement du mandat d'un administrateur</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Vincent TAUPIN en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>
<p>Huitième résolution</p> <p>Nomination d'un administrateur</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Christophe BONDUELLE en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>
<p>Neuvième résolution</p> <p>Nomination d'un administrateur</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Thierry MULLIEZ en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.</p>
<p>Dixième résolution</p> <p>Ajustement de l'enveloppe globale des jetons de présence</p>	<p>Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle maximale de 78 000 euros et ce jusqu'à nouvelle décision.</p>
<p>Onzième résolution</p> <p>Pouvoirs</p>	<p>Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.</p>

4

Les informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	211
Renseignements concernant l'activité	214
Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes	216
Tables de concordance	217

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Siège social

28, place Rihour – 59000 Lille

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

6419 Z

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de Société Anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L.321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;

- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 890 263 248 euros. Il est divisé en 111 282 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens

entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général / Vie Sociale de la Banque sis au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats

(article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur

la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée Générale

(article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 2010 et porte sur les exercices 2010 à 2012 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6,5 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 35 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 4 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8,5 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Épargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Evolution du capital

	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions	111 282 906*	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	890 263 248*	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer**	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	111 282 906*	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	890 263 248*	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248

* Augmentation du capital social de 150 000 000 € par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2010, entièrement souscrite par la Société Générale en vue de financer notamment l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

** Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

Société Générale	100 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Le 11 décembre 2009, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique cèdent chacune les 10% qu'elles détenaient chez Crédit du Nord à la Société Générale.

La Société Générale devient ainsi l'actionnaire du Crédit du Nord à plus de 99 %.

Dividendes

- Un dividende de 1,90 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2006.
- Un dividende de 2,05 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2007.
- Un dividende de 1,40 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2008.
- Un dividende de 3,50 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2009.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2010.

Marché des titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

A la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord**1. Assurance des immeubles et de leur contenu**

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de Référence

Vincent TAUPIN, Directeur Général

Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

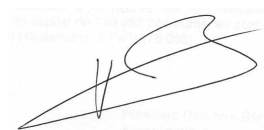
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel, au chapitre 4 page 220, indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 138 et 139, 204 et 205 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, respectivement en pages 130 et 131, 188 et 189 du Document de Référence 2008 et en pages 136 et 137, 196 et 197 du Document de Référence 2009. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2008, 2009 et 2010 contiennent des observations, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2009.

Paris, le 28 avril 2011

Le Directeur Général,
Vincent TAUPIN



Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG & Autres

Représenté par Bernard HELLER

Adresse :

41, rue d'Ibry - 92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société PICARLE et Associés

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Jean-Marc MICKELER

Adresse :

185, avenue Charles de Gaulle - 92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société BEAS

Tables de concordance

1. Table de concordance du Document de Référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 183, pages 136 et 137, pages 196 et 197 et pages 12 à 31 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le n° D.10-0346 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 176, pages 130 et 131, pages 188 et 189 et pages 12 à 32 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le n° D.09-0323 ;
- les chapitres des documents de référence n° D.10-0346 et n° D.09-0323 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de Référence.

Rubriques	N° de page du Document de Référence
1. Personnes responsables	216
2. Contrôleurs légaux des comptes	216
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4. Facteurs de risque	37 ; 78 à 89 ; 214
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	211
5.2. Investissements	8 ; 14 ; 28 ; 102-103 ; 137
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	16 à 21
6.2. Principaux marchés	97-98
6.3. Evénements exceptionnels	8 ; 137 ; 164
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	214
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	-
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	11 ; 76-77 ; 188-189

Rubriques	N° de page du Document de Référence
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	102-103
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	-
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	22 à 27
9.2. Résultat d'exploitation	22 à 26
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	44 à 50
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	51
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	96 ; 105 ; 106 ; 113
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	-
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	-
11. Recherche et développement, brevets et licences	-
12. Informations sur les tendances	28
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	191 à 193
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	194 à 203
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	134
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4 ; 191 à 193
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	-
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 29-30 ; 194-195
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	-
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	24 ; 125
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	197-198 ; 200 à 202
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	213

Rubriques	N° de page du Document de Référence
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	213
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	213
18.3. Contrôle de l'émetteur	213
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19. Opérations avec des apparentés	134-135 ; 188-189 ; 206-207
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	44 à 137 ; 145 à 190
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. Etats financiers	44 à 137 ; 145 à 190
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	138-139 ; 204-205
20.5. Date des dernières informations financières	44 ; 147
20.6. Informations financières intermédiaires	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	213
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	214
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	140
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	211 ; 213
21.2. Acte constitutif et statuts	211-212
22. Contrats importants	-
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-
24. Documents accessibles au public	212
25. Informations sur les participations	11 ; 76-77 ; 136 ; 188-189

2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de Référence :

Rubriques	N° de page du Document de Référence
Rapport financier annuel	
Attestation du Responsable du document	216
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	N.A.
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	N.A.
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	N.A.
Etats financiers	
- Comptes annuels	148 à 190
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	204-205
- Comptes consolidés	44 à 137 ; 140
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	138-139

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.